

L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !

sey|78
SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

SOMMAIRE

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE



ÉDITO DU PRÉSIDENT 3

LES TEMPS FORTS 4



ÉLECTRICITÉ 8

- Données générales
- Contrôle de concession
- R2
- Article 8
- ZOOM chantier
- TCCFE



GAZ 16

- Données générales
- Contrôle de concession



ACHATS GROUPÉS 22

- Données générales
- Achats Groupés Electricité
- Achats Groupés Gaz



MDE 26

- CEE
- CEP



ENR 30

- Solaire photovoltaïque
- ZOOM Régie



ÉCOMOBILITÉ 36



AMO 40

- AMO
- Diagnostic Amiante



SIG 42

- Le portail cartographique Syncrom
- Les DT/DICT



Fonctionnement

du SEY 44

- Le Bureau
- Le Comité
- Les Finances du SEY
- Ressources Humaines
- La communication



sey|78

| SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES |

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Octobre 2025

Rapport d'activité établi en application
de l'article L.5211.39 du CGCT.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Espace « La Bonde » - 6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN

Tél. : 01 30 68 64 10

e-mail : accueil@sey78.fr

www.sey78.fr

Directeur de la publication :

Benoît PETITPREZ, Président du SEY
Rédaction : Denis KARM, Delphine CLAIRET,
Michèle GAVOIS-MAGE
Vinciane AUTHELET-CHAMPOL,
Nadège NAËRON, Aurélien MOREAU,
Paulo DOS RAMOS, Sibille ROUY, Khadidja M'Sir,
Stéphanie BARBOSA-RIBEIRO

Conception et réalisation :

Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie
78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51
Imprimé à 650 exemplaires.

ÉDITO



Laurent RICHARD
Président du SEY de 2014 à 2024
Maire de Maule



Benoît Petitprez
Nouveau Président du SEY

Chers adhérents, chers collègues,

L'année 2024 aura été profondément marquée par la disparition de Laurent RICHARD. Son absence est une grande perte pour notre syndicat, mais son engagement, sa vision et son dévouement continuent d'inspirer chacune de nos actions. C'est dans cet esprit que nous avons poursuivi le travail engagé à ses côtés, fidèles aux valeurs qu'il portait.

Dans ce contexte, l'inauguration de la centrale solaire photovoltaïque de Poissy le 15 novembre dernier a pris une dimension toute particulière. Ce projet, qu'il avait initié avec conviction, est aujourd'hui une réalisation structurante, emblématique de notre volonté de faire de la transition énergétique une réalité locale, concrète et ambitieuse.

L'année 2024 a été aussi celle d'un déploiement soutenu, à l'image de la mise en service de notre 250^{ème} borne de recharge électrique, inaugurée le 20 septembre. Ce cap n'est pas qu'un chiffre : il reflète une stratégie ambitieuse de soutien à la mobilité durable, construite avec et pour les territoires.

Parallèlement, nous avons également poursuivi nos actions en faveur de la Maitrise de la Demande en Energie, la gestion optimisée des achats d'énergie et l'exploration de nouvelles solutions comme les réseaux de chaleur et de froid. Grâce à l'implication de nos équipes, des élus et de nos partenaires, le SEY renforce sa position d'acteur clé, guidé par l'intérêt général et au service de ses communes adhérentes. Avec l'ensemble des vice-présidents et l'équipe du syndicat, je réaffirme notre volonté de poursuivre avec détermination notre engagement pour accélérer la transition énergétique et accompagner notre territoire vers un avenir plus sobre et durable.

Merci pour votre confiance et votre engagement.

Benoît PETITPREZ
Président



LES TEMPS FORTS 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE



39^{ème} Congrès FNCCR - Besançon

Cette 39^{ème} édition placée sous le signe de la transition écologique a été le rendez-vous incontournable d'acteurs clés en charge des services publics locaux de l'énergie, de l'eau, du numérique et des déchets.

Durant trois jours, quelques 2000 acteurs publics et privés de toute la France échangent sur l'organisation politique comme technique de la transition des services publics en réseau.

Le SEY a participé au stand collectif du Pôle Énergie Île-de-France, aux côtés du SDESM, du SDEVO, du SMOYS et du SIPPEREC. Cette présence commune a permis de valoriser les actions menées en faveur de la transition énergétique et de créer un espace d'échanges privilégiés avec les visiteurs.



SUJET DE CE CONGRÈS

Territorialisation de la transition écologique : un défi pour redessiner la France ».

Tout au long de l'événement, les syndicats du Pôle Énergie Île-de-France ont pu présenter leurs projets, répondre aux questions et partager leurs expériences autour des enjeux actuels : développement des énergies renouvelables, infrastructures de recharge, innovations pour leurs territoires.



Septembre

Inauguration de la 250^{ème} borne de recharge pour véhicules électriques

L'année 2024 a été marquée par une étape symbolique pour le SEY avec l'inauguration de la 250^{ème} borne de recharge du réseau SEY Ma Borne, installée à Saint-Germain-en-Laye. Cet événement s'est déroulé en présence de nombreux partenaires engagés dans ce déploiement ambitieux, parmi lesquels Enedis, Bouygues Énergies & Services, Seine et Yvelines Numérique et d'autres acteurs clés de la mobilité durable.

Ce projet, lancé en 2017, avait débuté avec la reprise de 37 bornes déjà en place, issues du déploiement de l'EPAMSA. En quelques années seulement, le réseau a connu un développement remarquable, atteignant aujourd'hui 300 bornes réparties sur 111 communes du territoire.



SEY
ma borne
SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

300
bornes
présentes sur
111 communes





LES TEMPS FORTS 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE

Novembre

Inauguration de la centrale solaire de Poissy

Après deux années d'étude et un marché attribué à la société EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES, le SEY a inauguré sa première centrale solaire photovoltaïque à Poissy sur le parking Marcel Cerdan.

Cette centrale solaire apporte une réduction significative des émissions de CO₂, équivalent à 60 tonnes par an, et va produire 250 000 kWh/an qui seront autoconsommés par 23 bâtiments communaux Pisciacaïs tels que l'hôtel de ville, 6 groupes scolaires, 4 gymnases ...

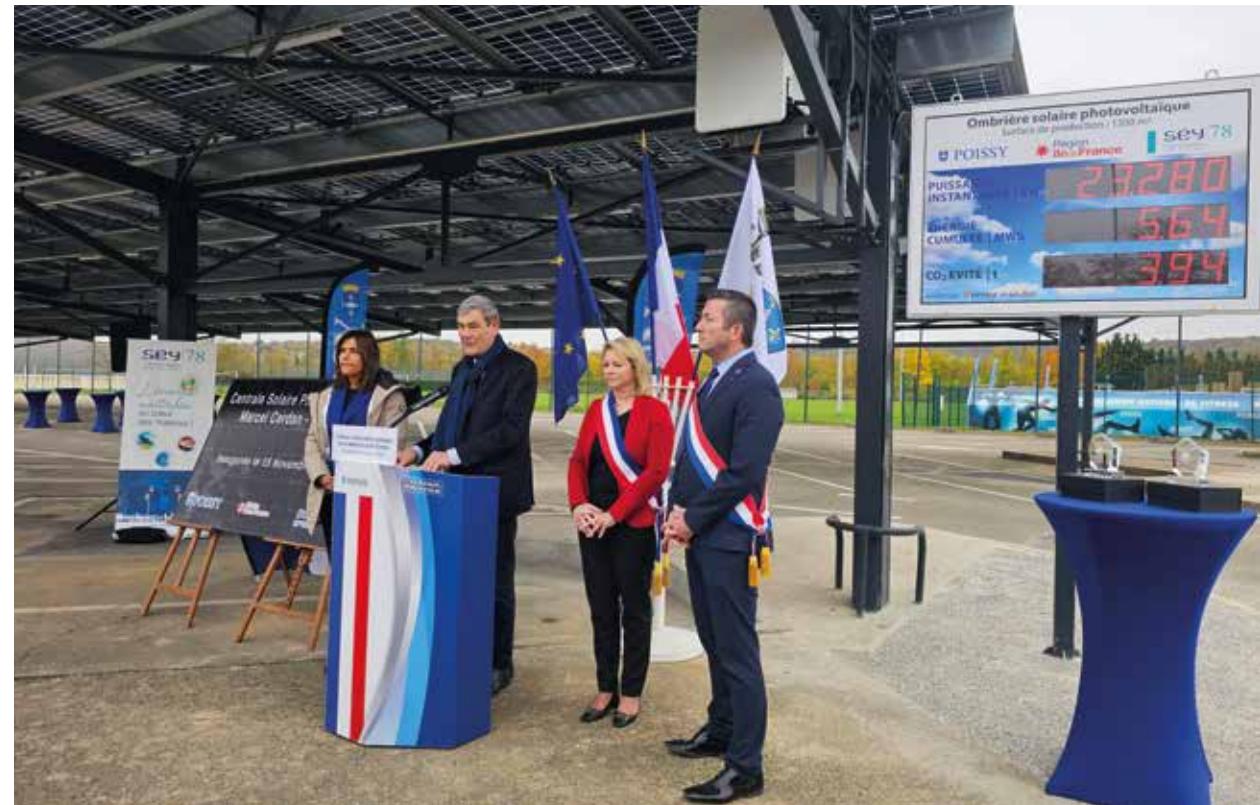
L'ensemble de cette opération représente un coût global de 543 000 Euros financé à 50 % par la Région Ile de France.

600 ☀️
panneaux
solaires pour une
surface de 1300 m²

🔌 250 000 kWh
production annuelle



Cette installation s'inscrit dans un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables dans les Yvelines et a pour but de contribuer à la production d'une électricité propre et locale.





Signature d'un avenant au contrat de concession gaz

Dans le cadre du Salon des Maires, le SEY et GRDF ont officialisé la signature d'un avenant au contrat de concession gaz, afin de l'adapter aux enjeux actuels de la transition écologique et de la modernisation des réseaux.

Cette signature constitue l'aboutissement d'un travail de négociation conduit tout au long de l'année entre les deux partenaires.

Cet avenant remplace le cahier des charges précédent, signé le 1^{er} décembre 2013, sans toutefois modifier le terme initial de la concession, qui reste fixé jusqu'au 30 novembre 2043.

Cette signature marque une étape clé dans la volonté partagée du SEY et de GRDF d'adapter le contrat de concession aux besoins actuels des collectivités et des usagers, tout en intégrant les nouveaux défis liés à la transition écologique.

La notion de gouvernance partagée des investissements et l'introduction de schéma directeur des investissements sont des avancées essentielles.

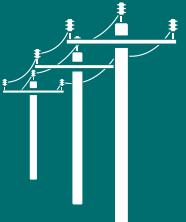


Un avenant tourné vers la transition énergétique

Au-delà de son aspect contractuel, cet avenant se veut être un véritable outil au service de la transition écologique des territoires. Il traduit la nécessité d'ancrer les enjeux locaux au cœur des politiques énergétiques et d'accompagner les communes dans leurs démarches de décarbonatation (développement du biogaz, des productions locales de gaz renouvelables ...).

Des énergies locales pour demain



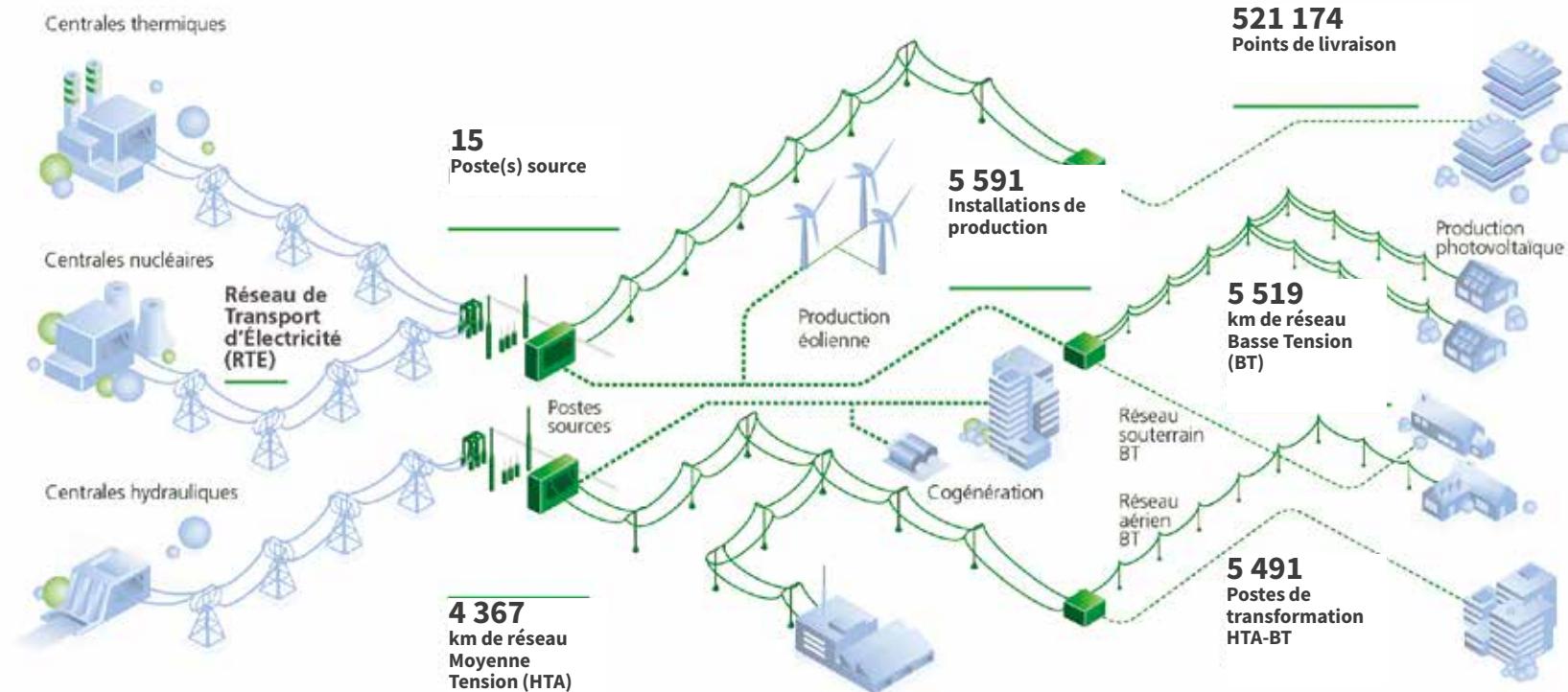


UNE COMPÉTENCE HISTORIQUE

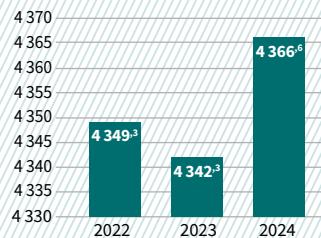
LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ



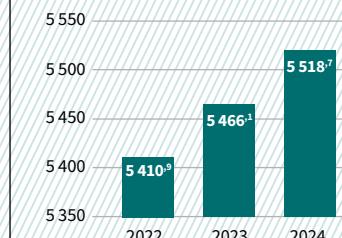
I DONNÉES CLÉS



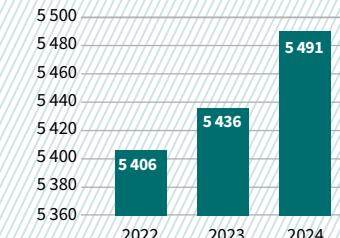
I Réseau HTA



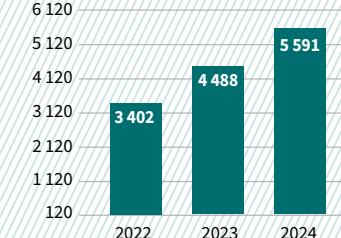
I Réseau BT



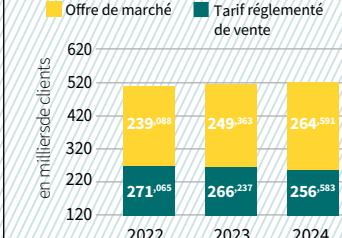
I Postes HTA/BT



I Producteurs



I Nombre de clients



Contrôle de concession 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
23_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE

I DONNÉES 2023

L'année 2024 a été une année importante pour le SEY car elle a fait l'objet de la négociation avec les services d'Enedis des orientations du 2^{ème} Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2025-2029.

Pour mener à bien cette négociation, il était important pour le SEY de disposer d'éléments précis sur l'avancement des investissements du 1^{er} PPI. Les services d'Enedis ayant bien pris conscience des attentes et objectifs du SEY, ce contrôle a encore été une réussite dans la quantité et qualité des données fournies mais également dans la richesse des échanges avec le concessionnaire.

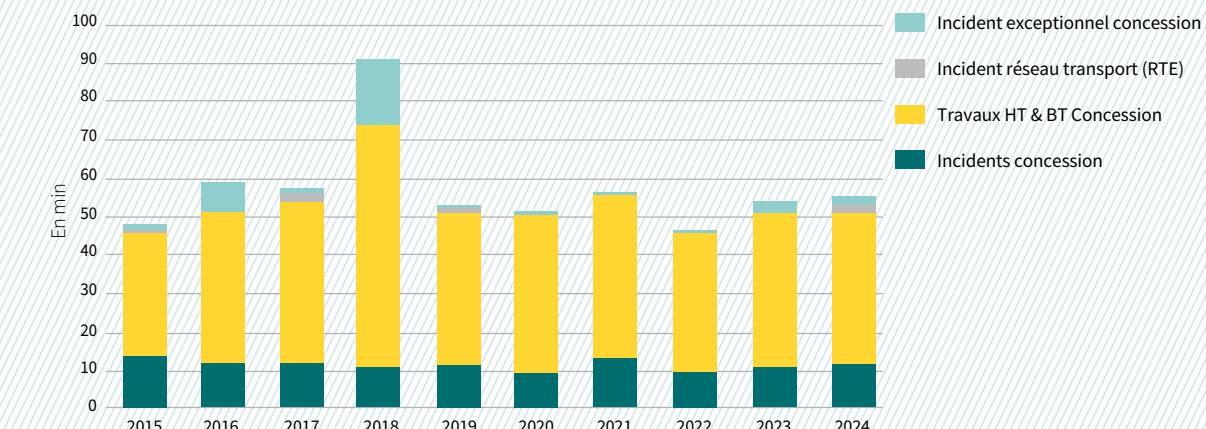
Ce 4^{ème} contrôle de concession sur la période du 1^{er} PPI a permis de confirmer les tendances du point de vue financier et technique des investissements d'Enedis. En effet, une majorité d'opérations est terminée et donc intégrée dans les bases de données comptables d'Enedis. Si les investissements globaux ont largement dépassé les engagements financiers pris par Enedis lors de la négociation, certaines finalités n'ont cependant pas été atteintes à fin 2023 et semblent difficiles à atteindre compte tenu de la trajectoire suivie.

C'est pourquoi, il est important que le SEY continue d'exercer ces contrôles de concession annuels et d'insister auprès des services d'Enedis et d'EDF pour disposer de données toujours plus précises.

POINT FORT

I Un critère B perfectible qui se maintient

Évolution du critère B TCC SEY



Depuis 2022, nous constatons chaque année une petite dégradation de quelques minutes par usager. En 2024, nous relevons l'impact important d'incidents répétés au poste source de Montfort.

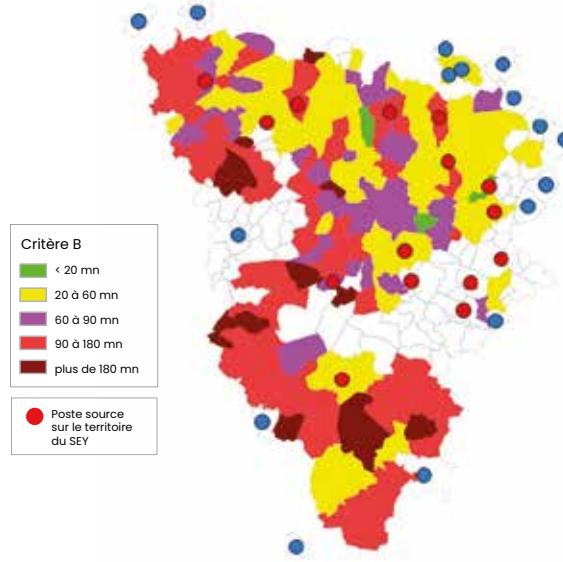
Le 1^{er} PPI ayant pris fin en 2024, l'année 2025 va nous permettre d'établir un bilan des évolutions de la qualité d'alimentation sur le territoire du SEY et plus particulièrement sur les zones « accidentogènes »





POINT D'ATTENTION

I La qualité de desserte HTA est très différenciée selon les communes du SEY



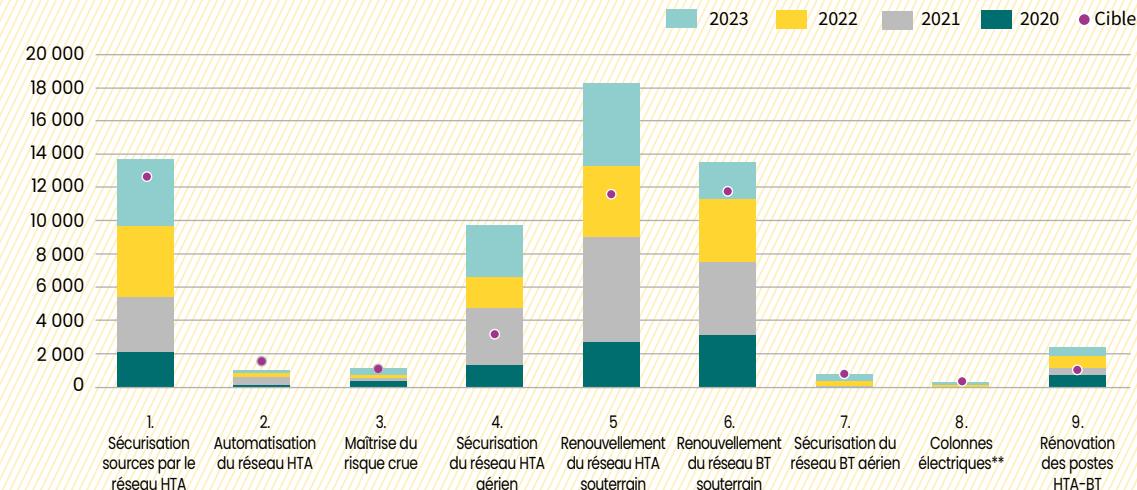
La qualité de fourniture vue à la maille des communes reste très différenciée sur le territoire du SEY.

Elle est particulièrement mauvaise au Sud et à l'Ouest du territoire et ce pour deux raisons principales :

- La vulnérabilité du réseau HTA aérien vétuste
- La faible utilisation des postes sources périphériques

A noté que la compatibilité des réseaux franciliens avec ceux de l'Eure et Loir complexifie les possibilités de desserte.

ZOOM SUR



I L'avancement de l'objectif financier du PPI en K€

Plus que jamais, le suivi de la réalisation du 1^{er} Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) constitue l'axe prioritaire du contrôle pour le SEY. En effet, les engagements contractualisés par nature d'ouvrage portent sur des objectifs bien précis visant la sécurisation de l'alimentation et le maintien dans le temps du patrimoine concédé. A fin 2023, le taux de réalisation du point de vue financier est globalement supérieur à l'objectif du 1^{er} PPI, mais avec des disparités.

Aussi, le suivi des engagements spécifiques du PPI requiert de la part du SEY une attention particulière des travaux réalisés sur son territoire.

De même, parmi les retours financiers majorés, dans le cadre du nouveau contrat, figure la participation Article 8 dédiée à l'enfouissement. Il est essentiel de consommer les 1,1 M€/an garantis sur les 5 années 2020-2024.

Cet objectif requiert une parfaite planification et une coordination étroite entre le SEY et les collectivités « maîtres d'ouvrage » (communes, EPCI) compte tenu de la mobilisation financière de ces dernières :

- À hauteur des 60% qui leur incombent pour le réseau électrique (hors reversement R2) ;
- Auquel il convient d'ajouter les montants à financer pour les autres réseaux (éclairage public et télécommunication).

REDEVANCE DE CONCESSION R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire, au prorata des travaux d'investissement réalisés par les collectivités adhérentes du SEY sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Liste des investissements éligibles sur le réseau éclairage public - terme I :

- Les systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public,
- Les luminaires à basse consommation pour l'éclairage public sous conditions,
- Les investissements sur les réseaux d'éclairage public liés à l'enfouissement de conducteurs électriques sur des appuis communs,
- Les dispositifs de pilotage des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- Les dispositifs de stockage d'énergie dédiés au soutien du réseau,
- Les diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements ci-dessus.

Liste des investissements éligibles sur le réseau électrique - terme B :

- Les travaux neufs de renforcement ou d'extension (hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH),
- Les travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement ,
- Les déplacements d'ouvrages avec augmentation de la capacité du transit du réseau,
- Les coffrets de raccordement forains,
- L'amélioration d'un génie civil de poste.

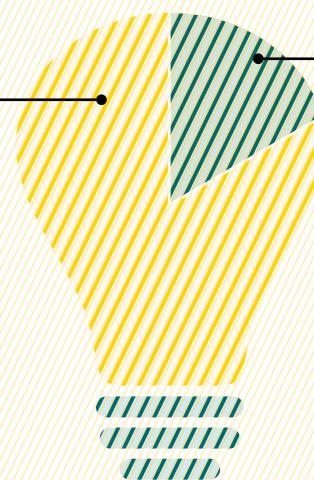
I REDEVANCE R2 2024

Nombre de communes concernées par la redevance R2 2024

97
communes

Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau éclairage public =

6 794 114,36€ HT



Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau de distribution public d'électricité =

2 950 813,57€ HT



I TAUX DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE R2 2024

(Délibération du 25 septembre 2024)

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY, augmentée d'une majoration.

Travaux sur le réseau électrique

35%



Travaux sur le réseau éclairage public

14%

L'ARTICLE 8

Travaux d'amélioration esthétique des réseaux publics de distribution électrique, d'amélioration de la qualité de la desserte et de la sécurisation des ouvrages de la concession

I PARTICIPATION ENEDIS :

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, ENEDIS participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier **au taux de 40% d'un montant HT** des travaux et dans des limites fixées par une enveloppe.

I PROGRAMME DE TRAVAUX :

La convention relative à l'application de l'article 8 détermine les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi des programmes travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes au SEY.

En 2024, le programme de travaux d'enfouissement a été arrêté par délibération du bureau syndical du 1^{er} février 2024 pour un montant de travaux de 4 598 163 € participant ainsi à 44 opérations.

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE



ZOOM SUR CHANTIER

I Enfouissement des réseaux sur la commune de Neauphle-le-Vieux – Hameau de Cressay

Dans le cadre du Programme Travaux (Article 8) établi chaque année par le SEY, la Commune de Neauphle-le-Vieux a réalisé l'enfouissement des réseaux sur plusieurs rues sur le Hameau de Cressay.

Ces travaux ont permis d'enlever tous les poteaux existants ainsi que les câbles aériens alimentant les riverains en électricité et en télécom et ainsi d'améliorer l'esthétisme du Hameau.

De plus, les travaux ont également permis d'enfouir l'éclairage public et de poser de nouveaux mât équipés de lanternes à LED permettant des économies d'énergie.

LE RECOUVREMENT DE L'ACCISE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2012, le syndicat assure le recouvrement de la TCCFE pour le compte des communes de moins de 2 000 habitants (120 communes en 2023). En 2020, le Comité a ouvert le contrôle aux communes de plus de 2 000 habitants dans les mêmes conditions que pour les communes de moins de 2 000 habitants. La taxe de la commune de Bonnelles est gérée par le SEY depuis le 1er janvier 2021.

I 2023 : LE RECOUVREMENT DE LA TAXE DEVIENT DE LA COMPÉTENCE DES SERVICES FISCAUX

Afin d'harmoniser le dispositif régissant la taxation sur la consommation finale d'électricité, l'ensemble des taxes la composant (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité, Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, la contribution au service public d'électricité (CSPE) parfois nommée Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) sont regroupées depuis le 1^{er} janvier 2023 pour en confier la gestion à la Direction Générale des Finances Publiques. Aussi, jusqu'à présent, les tarifs des TCCFE et TDCFE étaient modulés localement, en contradiction avec le droit communautaire. Un taux unique national est désormais fixé à 8,5 % à compter de 2023.

En septembre 2023, le montant annuel de la part communale de l'accise sur l'électricité (ancienne TCCFE) a été notifié au syndicat par arrêté préfectoral, à partir des éléments de calcul établis par la DGFIP. L'arrêté comprend, à titre indicatif lorsque le bénéficiaire est un EPCI tel que le SEY, une annexe avec la ventilation de la part par commune.

La clé de répartition proposée par le DGFIP était inadaptée, et conduisait à des écarts excessifs et non proportionnés. En effet, la ventilation par commune de la part de la taxe versée au SEY est réalisée par la DGFIP au prorata de la totalité des quantités d'électricité consommées sur le territoire de ses communes, y compris celles consommées par des installations de puissances supérieures à 250 kVA. Cette répartition erronée a eu pour conséquence une surévaluation artificielle de la quote-part de 11 communes au détriment des 110 communes n'ayant pas ce type de très gros consommateurs. Par ailleurs, il est à souligner que les communes percevant directement la TICFE de l'Etat ne bénéficient pas de l'augmentation liée à d'éventuels très gros consommateurs présents sur leur territoire étant donné que la part communale ne concerne que les puissances inférieures à 250 kVA.

Ainsi, le SEY a pris la décision de répartir cette somme avec le même esprit que notre répartition syndicale habituelle pour chacune des communes,

ce qui aboutit à une revalorisation de 10,34 % par rapport à la moyenne des recettes perçues au titre des années 2021 et 2022. Le versement à chaque commune du produit de la taxe pour l'année 2023 (déduction faite des frais de gestion de 0,6 %), est désormais effectué en deux fois et non plus par trimestre comme auparavant.

Pour 2024, le montant versé correspond au produit perçu l'année N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées sur le périmètre de la commune entre les années N-2 et en N-3 et l'évolution de l'indice IMPC hors tabac entre les années N-1 et N-2.

Le SEY et sa fédération nationale, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) restent particulièrement attentifs à d'éventuelles évolutions à venir, notamment sur les modalités de calcul après 2024.

En 2024, les recettes perçues par le syndicat au titre de la TCCFE s'élèvent à 2 997 k€, dont 2 979 K€ ont été reversées aux communes.



CONCESSION ÉLECTRICITÉ



I RÉGULARISATION DES CONSUMMATIONS ANTÉRIEURES À 2023

Il est à noter que des régularisations sont opérées au cours de l'année 2023 et 2024 par les fournisseurs sur des consommations antérieures à 2023. Le SEY procèdera au reversement du produit de la taxe à régulariser en fin d'année 2025, une fois que toutes les régularisations auront été déclarées.

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-2178-06728-20251212-2025_053-DE





**UNE COMPÉTENCE
QUI SE DÉVELOPPE**

LA CONCESSION GAZ

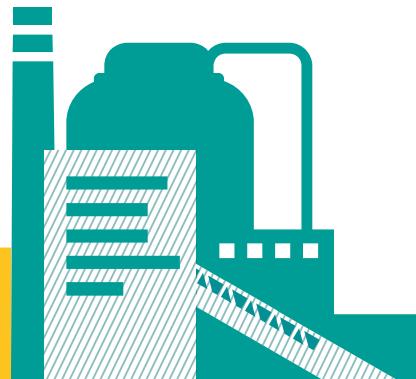
I DONNÉES CLÉS

94
communes



116 632
abonnés

1 763 kml
de réseau de gaz



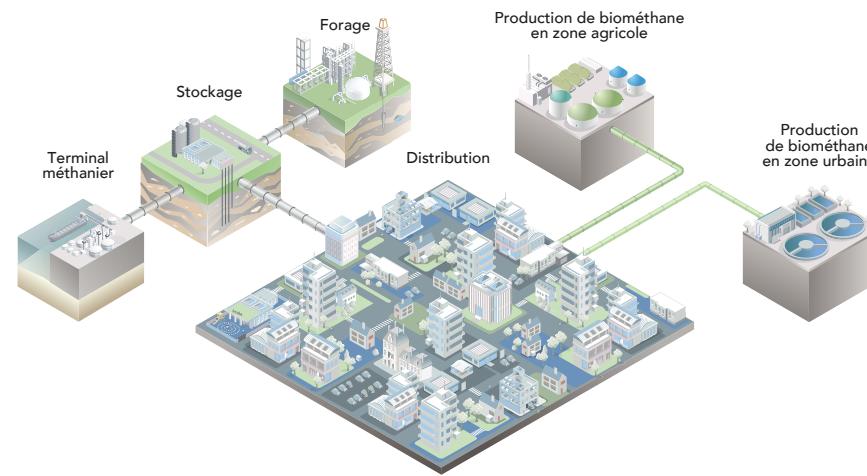
2 289 GWh
acheminés



38,8 M€ H.T.
de recettes
d'acheminement



I LA CHAÎNE GAZIÈRE



CONCESSION GAZ

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE

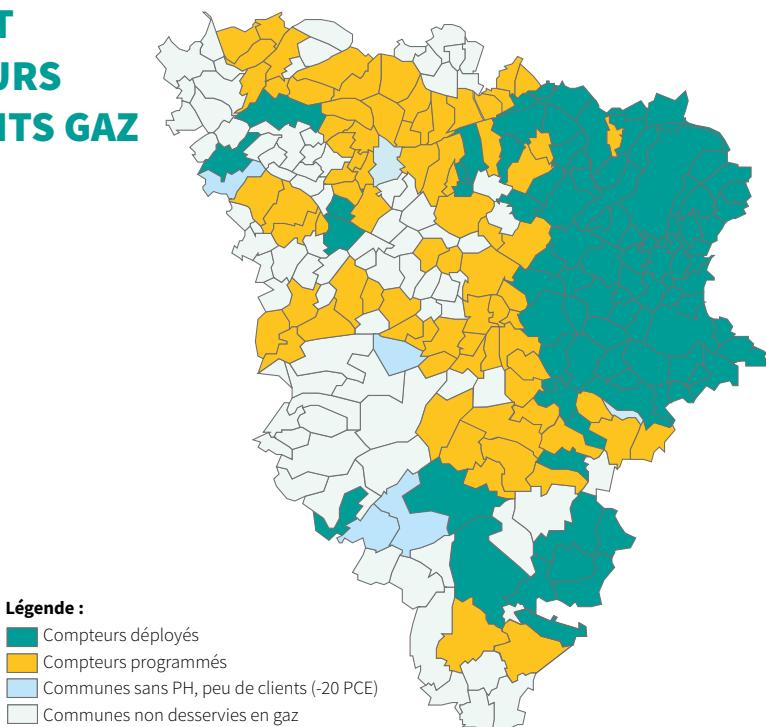
I INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION DU SEY

Canalisations (longueurs en kilomètres)	2024	2023	2022
Longueur totale des canalisations	1 763	1 752	1 749
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	100	103	103
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 mbar)	1 663	1 649	1 645
Par matière			
Polyéthylène (PE)	1 208	1 197	1 192
Acier	530	529	530
Autres matériaux (dont fonte ductile)	25	26	27

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans

Autres ouvrages	2024	2023	2022
Postes de détente réseau	170	170	174
Robinets de réseau	1 067	1 063	1 057
Branchements collectifs	7 345	7 046	7 049

I DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ





L'ACTIVITÉ AU QUOTIDIEN

2024

2023

Nombre total d'incidents

1 525

1 574



INCIDENTS / NATURE

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
431	414	643	768

INCIDENTS / SIÈGE DU DÉFAUT

Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
333	390	898

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR TYPE D'OUVRAGE

Réseau		Branchements individuel ou collectif	
23	35	601	675
CI, CM et branchement particulier		Poste de détente et protection cathodique	
175	157	4	6
Autres ouvrages exploités par GRDF			
95		83	

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR CAUSE DE L'ACCIDENT

Dommages		Défaut de mise en manœuvre	
44	61	79	63
Défaillance d'installation à proximité		Incendie	
3	0	6	9
Environnement		Matériel	
27	25	739	798

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

3 462

2 922

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-21251212-2025_053-DE

LES APPELS ET INCIDENTS

TOTAL DES APPELS

(clients, pompiers, collectivités locales, GRDF...)

2023

2024

4 860 → 4 259

DÉPANNAGE

2023

2024

2 958 → 2 439

INTERVENTIONS SÉCURITÉ

2023

2024

1 902 → 1 820

NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS

2023

2024

1 574 → 1 525



I STATIONS PUBLIQUES GNV OUVERTES EN IDF

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-210251212-2025_053-DE



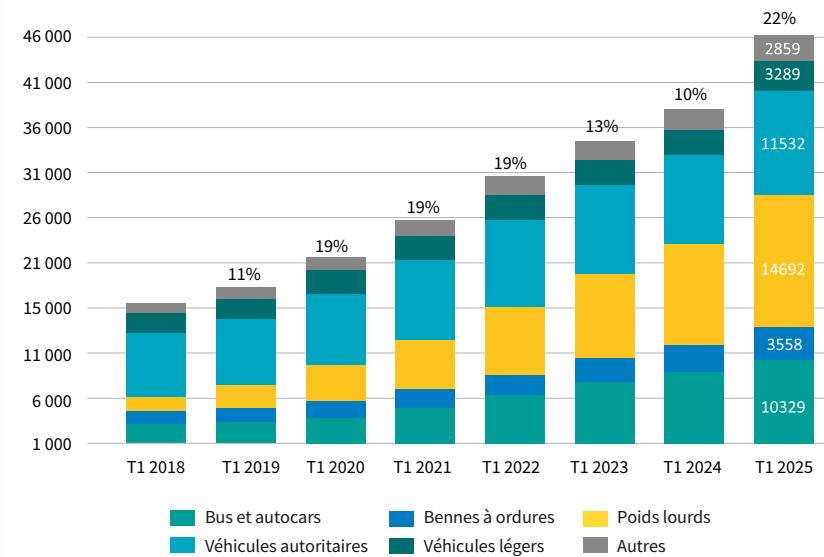
43
stations publiques
GNV ouvertes

Légende

- 33 stations (Bio)GNC
- 5 stations GNL-C
- 4 stations (Bio)GNC GNL
- 1 station GNL

* Ouverture au public dans les semaines à venir
Source : Vigie GNV Île-de-France - Juillet 2024

Évolution des immatriculations GNV en France



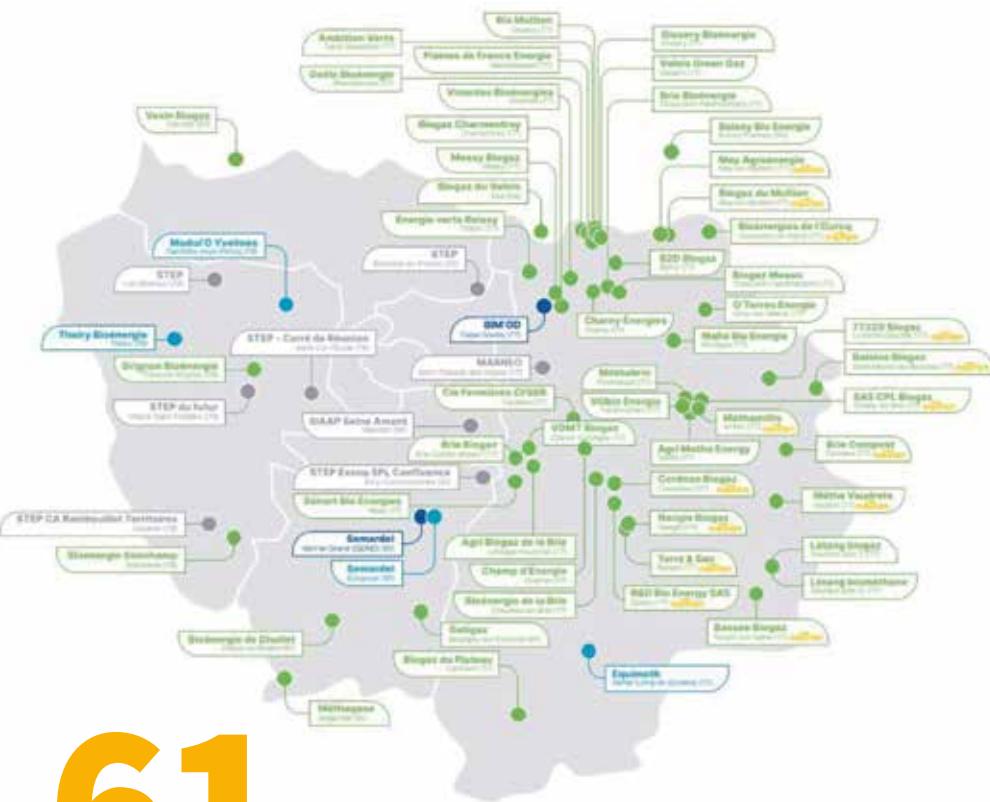
% Evolution de la flotte (par rapport à l'année n-1)

Source :
<https://www.grdf.fr/acteurs-gnv/stations-service-gnv/trouver-station-gnv/carte>
<https://www.gaz-mobilite.fr/stations-gnv-france/>





I LE BIOMÉTHANE



61

sites injectent du biométhane
dans les réseaux de gaz

Légende

Site de méthanisation agricole

Centre de stockage de déchets

Site de méthanisation territoriale

Station d'épuration

Hypothèses : 8200 heures de fonctionnement en année pleine. Consommation moyenne annuelle d'un logement neuf = 4 MWh/an ;
d'un bus roulant au bioGNV = 250 MWh/an,...

Source : Vigie Biométhane Île-de-France - Juin 2025

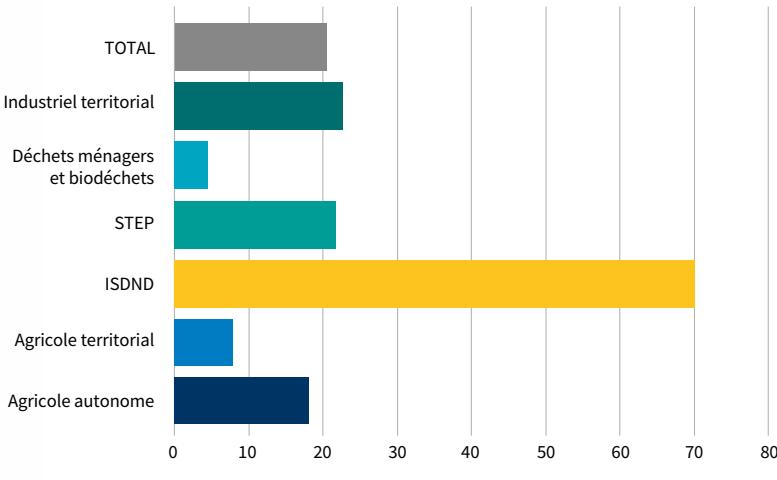
REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2025

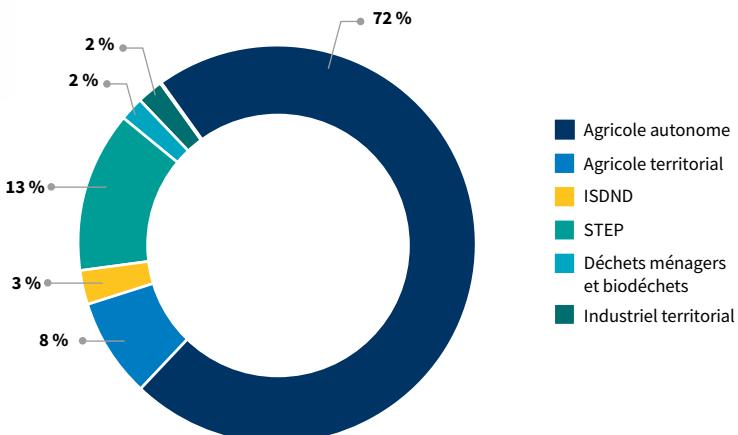
Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE

I Capacité moyenne des sites en injection - Île-de-France



I Typologie des sites en injection en nombre - Île-de-France





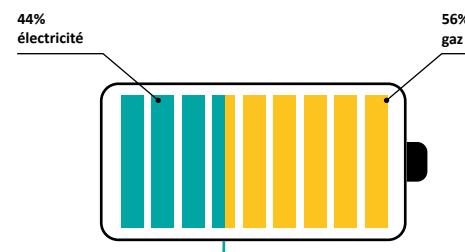
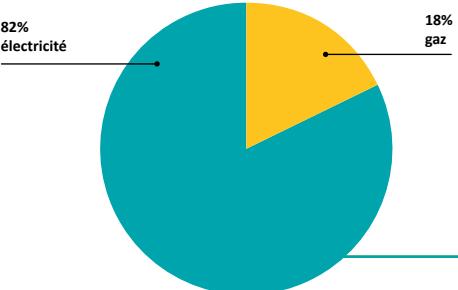
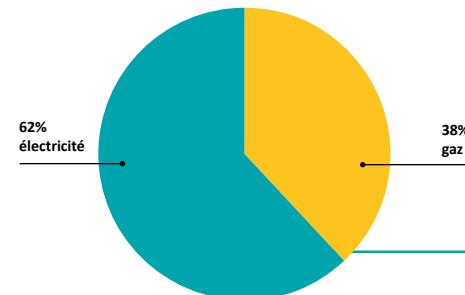
**DE MEILLEURS PRIX
ET SERVICES**

LES ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
23_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE



I DONNÉES ACHATS GROUPÉS



ÉLECTRICITÉ

170



membres

GAZ

103



membres

3 922



sites

837



sites

97



GWh

122



ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE

LES ACHATS GROUPÉS D'ÉLECTRICITÉ

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE

Le SEY avait choisi une offre dite indexée ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique) plus sécurisante qu'une offre 100% marché. Aussi, seule la part d'énergie hors ARENH a dû être achetée sur le marché, soit 45% du volume.

Cette stratégie a été payante pour nos membres car elle a permis de fortement limiter les hausses de tarifs en 2023 et 2024.

POSITIONS PRISES POUR 2024

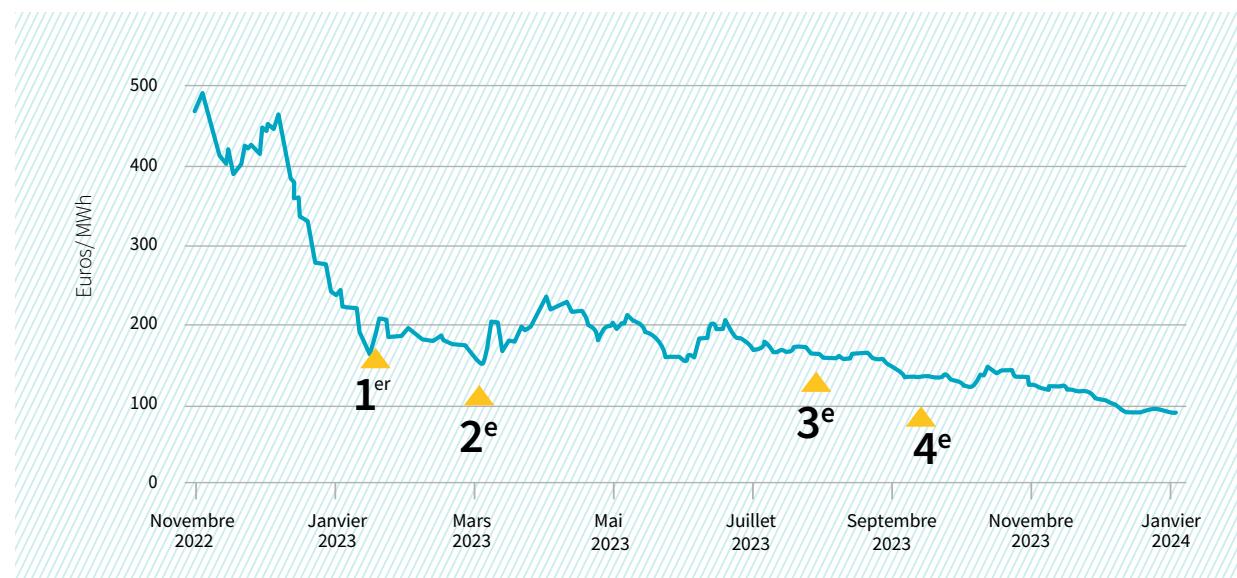
Le prix moyen de l'électricité pour 2024 s'élèvait à :

133 ,28 € HTT/
MWh 

Le groupement du SEY a poursuivi ses efforts pour assurer à ses membres une année 2024 avec des prix optimisés compte tenu de la situation encore incertaine des marchés de l'électricité.

Après une période extrêmement compliquée sur les marchés de l'énergie avec des prix qui ont atteint des sommets en 2022, les prix de l'électricité ont suivi une dynamique baissière tout au long de l'année 2023 mais néanmoins chaotique sur le 1er semestre.

Les prises de position du SEY, en 2023 pour l'élaboration du prix 2024, l'ont conduit à obtenir une baisse très importante de plus de 66% par rapport à l'année précédente.



Le fournisseur est :



Pour rappel, les coordonnées du fournisseur dédiées aux membres du SEY :

edfcollectivites-sey78@edf.fr
09 70 81 8319



www.edf.fr/collectivites



Toutes vos demandes : interrogation sur vos consommations, information sur le déroulé du marché, facturation, recouvrement... peuvent être réalisées via l'espace client du fournisseur ou directement par courriel.

 **66 %**
**de baisse sur
le prix du MWh**

Toutes ces informations ainsi que l'ensemble des pièces des marchés en cours sont disponibles sur le site www.sey78.fr dans votre espace adhérent.



LES ACHATS GROUPÉS DE GAZ

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE

Après une période particulièrement difficile sur les marchés de l'énergie, marquée par des prix records en 2022 et une forte hausse en 2023, les prix ont amorcé une baisse en 2024.

Le SEY a acheté ses volumes progressivement pendant l'année, en profitant des périodes de détente des prix. Cette stratégie d'achat a permis à ses membres de réaliser des économies substantielles.

I POSITIONS PRISES POUR 2024

soit :



Le fournisseur est :



Pour rappel, les coordonnées du fournisseur dédiées aux membres du SEY :

espace-marchepublic@engie.com
Téléphone : 09.69.36.54.33.



entreprises-collectivites.engie.fr

Toutes vos demandes : interrogation sur vos consommations, information sur le déroulé du marché, facturation, recouvrement ... peuvent être réalisées via l'espace client du fournisseur ou directement par courriel.

Comparatif 2023-2024

PÉRIODES DE LIVRAISON	MOLÉCULE (ce sur quoi nous pouvons agir)	ÉVOLUTION DE LA FACTURE POUR UN T1	
2023	105 € / MWh	Acheminement et taxes	Total facture (TTC)
2024	86 € / MWh	92 € / MWh	178 € / MWh

18 %
de baisse sur le prix de la molécule

Toutes ces informations ainsi que l'ensemble des pièces des marchés en cours sont disponibles sur le site www.sey78.fr dans votre espace adhérent.



UNE ÉNERGIE MAÎTRISÉE

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (C.E.E)

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE

I LES C.E.E, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (C.E.E.) est un levier financier destiné à favoriser les investissements en matière d'efficacité énergétique. Les C.E.E. sont délivrés par l'Etat pour les travaux éligibles et correspondant aux économies d'énergie obtenues et mesurées en kWh (CUMAC). Ces certificats sont valorisés, regroupés, puis négociés avec les obligés les plus offrants, ce qui permet de réduire ainsi l'investissement initial des opérations.

95
communes



ont signé une ou plusieurs conventions en vue de déposer des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) depuis 2013.

I LE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

La mission du SEY consiste à accompagner ses adhérents dans la valorisation de leurs CEE en gérant l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers suivant un planning maintenant bien connu de nos adhérents.

Plus globalement, depuis la création du service, **312,5 GWh cumac de CEE ont été déposés dont 276,1 GWh cumac valorisées et vendu pour un montant global d'un peu plus de 2 129 K€.**

I Suivi du volume de CEE déposé / du produit des ventes



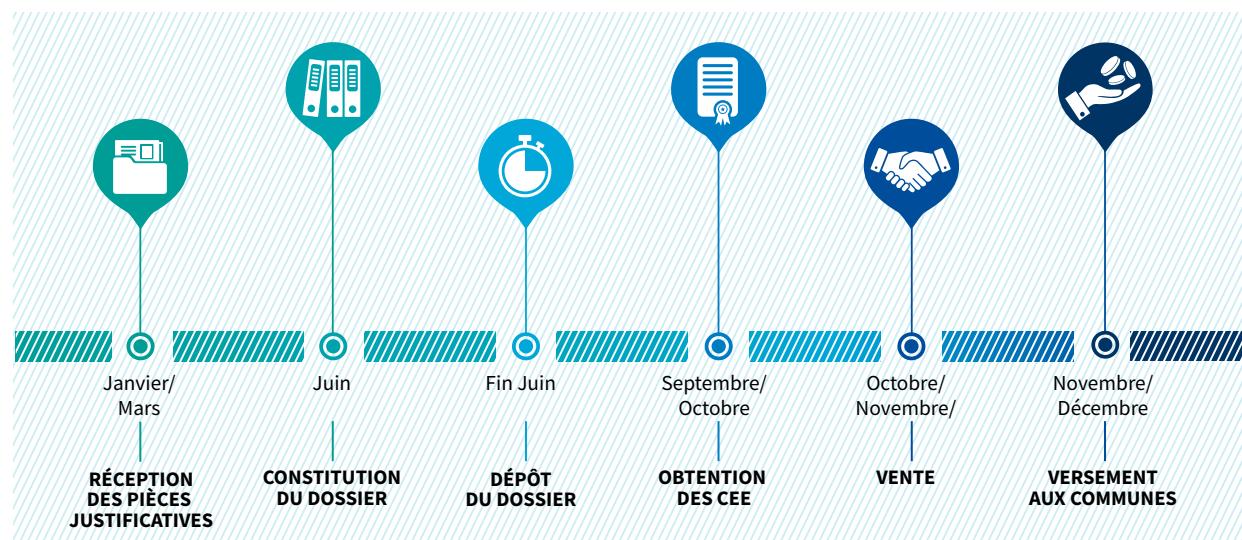


Pour rappel, pour que votre dossier soit complet et puisse être déposé sur la plateforme Emmy, il convient d'adresser au SEY courant du 1^{er} trimestre les pièces justificatives suivantes :



- Le devis, bon de commande ou acte d'engagement du marché ;
- La facture des travaux de moins d'un an ;
- L'attestation sur l'honneur complétée et signée ;
- La fiche technique des matériels/matériaux installés.

En 2024, 25 collectivités ont confié au SEY la valorisation de 146 opérations représentant 48,3 GWh cumac. Compte tenu de l'évolution des prix d'achat de CEE qui évoluaient à la hausse fin 2024, le SEY a pu procéder à la vente des 27,6 GWh cumac de CEE 2023.



Comme à son habitude, le SEY a procédé à la mise à jour des fiches standardisées de CEE ainsi que leurs mises en ligne sur son site internet. Une intégration des nouvelles obligations liées à l'entrée dans la 5^{ème} période (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025) a également été réalisée.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE



REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE

I LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Afin d'encourager les communes présentes sur son territoire à mener des actions concrètes pour maîtriser leurs consommations d'énergie, le SEY a développé un **partenariat** avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) et avec Energies Solidaires pour les inciter à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Le CEP est un dispositif qui vise à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Le SEY a voté l'attribution d'un soutien financier à ses communes en complément des participations qui peuvent être versées par les partenaires qui contribuent au financement de la mission de CEP, tels que l'ADEME, Parcs Nationaux Régionaux et les EPCI ou autres.

Ce soutien financier est réservé aux communes adhérentes au SEY. Il s'agit d'un **soutien financier exceptionnel versé une seule fois pour l'ensemble de la période d'engagement de 3 ans** et au titre des conventions pluriannuelles d'objectifs signées.

I LES ACTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

En 2024, le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) a mis en place une convention cadre avec ses collectivités adhérentes et les communes de leur territoire, afin de faciliter la mise en œuvre d'actions de performance énergétique.

Cette convention repose sur l'utilisation de la centrale d'achat SIPP'n'CO, via laquelle les bénéficiaires peuvent accéder à des prestations techniques (études, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) ciblant la rénovation énergétique du patrimoine bâti et de l'éclairage public.



17 communes sous convention ont bénéficié de l'aide du SEY :

- Bazemont
- Bouafle
- Brueil en Vexin
- Buchelay
- Châteaufort
- Evecquemont
- Gaillon-sur-Montcient
- Jamville
- Le Tremblay sur Mauldre
- Mézières sur Seine
- Mézy sur Seine

- Morainvilliers Bures
- Rochefort en Yvelines
- Rosny sur Seine
- Toussus Le Noble
- Vaux sur Seine
- Villennes sur Seine

41 000 €
d'aide versée par le SEY

Aide portée à 4 000 €
pour les conventions à compter de 2022.



Le SEY accorde un soutien financier de 10 % sur ces prestations lorsqu'elles sont issues des marchés conclus via SIPP'n'CO, et propose un accompagnement pour le montage des dossiers de subvention, avec des frais de gestion dégressifs selon les montants obtenus. Des aides complémentaires sont également prévues pour certaines missions stratégiques telles que les études liées à des Contrats de Performance Énergétique (CPE) ou des Marchés Globaux de Performance (MGP), ainsi que pour les travaux de rénovation, selon des plafonds définis.



REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE

EnR

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

sey Energies Renouvelables
La Régie du SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE

I LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Les services du SEY ont poursuivi leurs démarches et la rencontre des élus intéressés par le développement de la filière photovoltaïque sur leur territoire et ont ainsi continué à réaliser des études de faisabilité pour l'installation de centrales sur les bâtiments publics des communes des Yvelines.



2024 aura été une année de réalisation et de concrétisation des projets. Grâce à l'aide financière de la Région Ile de France, la centrale de Poissy a été construite, inaugurée et a commencé à produire dès 2024.



SPIE

Dans un même temps, les marchés de travaux des centrales solaires de Rambouillet et de la CCPIF ont été attribués à l'entreprise SPIE CityNetworks à l'été 2024 pour des démarrages de travaux dès octobre.

En parallèle, le SEY a remporté d'autres mises en concurrence en étant attributaire de Manifestations d'Intérêt Spontanées (MIS), notamment avec :

- la CCPIF pour la réalisation d'un projet d'ombrrière solaire de 275 kWc, soit 1250 m² sur le parking relai P2 de Bonnières-sur-Seine ;
- la ville de Bougival pour la réalisation d'un projet d'ombrrière solaire de 213 kWc, soit 1000 m² sur le parking Vieiljeux ;
- la commune de Thoiry pour la réalisation d'un projet d'ombrrière solaire de 275 kWc, soit 1250 m² sur les terrains de pétanque.

Les Conventions d'Occupation Temporaire (COT) de ces futurs projets ont été signées à la suite des attributions.

Plus globalement, les 5 projets solaires portés par SEY Energies Renouvelables représentent une production annuelle de plus de 1 228 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 160 foyers.



LES CENTRALES SOLAIRES EN COURS DE CONSTRUCTION

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
23_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE

I POISSY : UNE SOLUTION TRADITIONNELLE

Pour son 1^{er} appel d'offres de construction de centrales solaires sur ombrière, le SEY a privilégié le choix d'une structure métallique traditionnelle et la réalisation de pieux et massifs « béton ». Cette solution a nécessité une bonne organisation de l'entreprise afin de limiter au maximum la gêne aux usagers du parking du gymnase M. Cerdan.



I RAMBOUILLET : PREMIÈRE EXPÉRIENCE DU SEY SUR TOITURE

Pour son 2^{ème} appel d'offres de construction de centrales solaires, le SEY équipe la toiture de l'école communale Saint-Hubert à Rambouillet. Cette opération a intégré et combiné plusieurs techniques de pose : sur toiture inclinée en bac acier et sur toiture terrasse en « papier goudron ». Malgré la période hivernale, le chantier n'a pas pris de retard et s'est bien déroulé.



I CCPIF - BONNIÈRES-SUR-SEINE : UNE SOLUTION INNOVANTE

Pour son 3^{ème} appel d'offres de construction de centrales solaires sur ombrière, le SEY s'installe sur un parking neuf. Aussi, le choix de la structure intègre cette contrainte. Pour ce faire, une solution d'ombrière lestée et sans fondation a été proposée.



1 250 m²
posés en **3 semaines**
par le constructeur
de la structure,
panneaux inclus



Au global, le SEY exploitera :

5 950 m²
de surface



2 675
de panneaux
photovoltaïques



1 217 kWc
de capacité



59 tonnes de CO₂
en moins chaque année

Production de
1 228 000 kWh/an

ZOOM SUR

I La valorisation de l'énergie solaire produite par SEY Energies Renouvelables

Afin d'assurer un équilibre économique de ces opérations solaires, SEY Energies Renouvelables doit valoriser l'électricité produite par ses centrales.

Plutôt que de privilégier une vente de l'électricité produite via les tarifs de rachats nationaux, il a été retenu la solution de l'Auto-Consommation Collective (ACC) avec les adhérents du SEY. Cette solution consiste à consommer, en temps réel, l'électricité produite aux bâtiments publics de la collectivité adhérente présents dans un cercle restreint.

Cette solution permet à la collectivité la consommation d'une énergie renouvelable locale à un prix garanti par le SEY.

RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

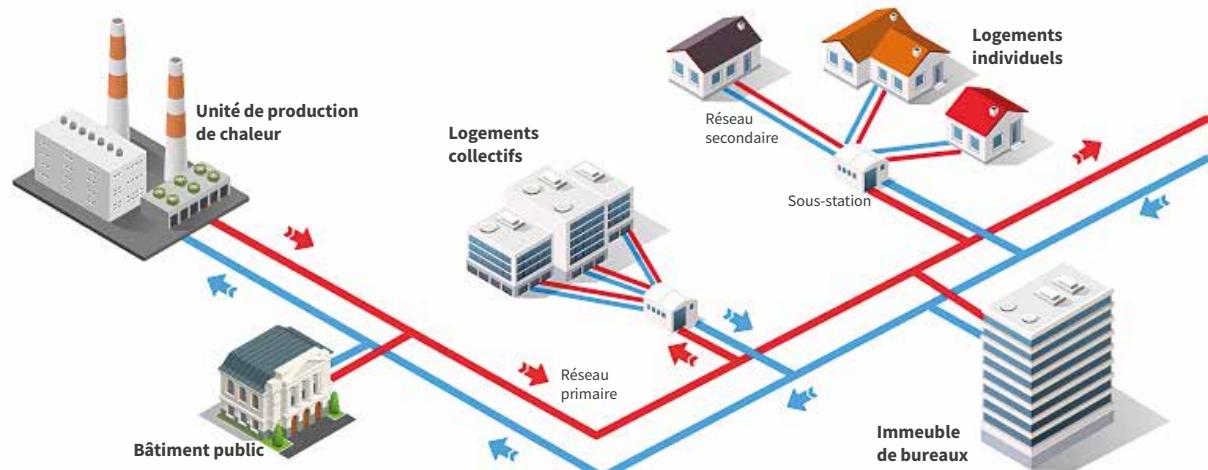
REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE



En 2024, le SEY a lancé une stratégie pour développer des réseaux de chaleur et de froid valorisant la géothermie, la chaleur fatale, la biomasse et la méthanisation. Les communes

de Bailly, Bougival et Noisy-le-Roi ont transféré cette compétence au SEY, affirmant une ambition commune de décarbonation énergétique.

Schéma de connexion aux réseaux de chaleur



En parallèle, dans le cadre de son engagement en faveur de la transition énergétique, le SEY a voté l'attribution d'un soutien financier aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence.

Ce soutien peut atteindre 4 000 €, couvrant jusqu'à 70 % du montant hors taxes des études de faisabilité ou des travaux réalisés en lien avec une production d'énergie verte issue de la géothermie ou de la biomasse.

I PROJET SUR 5 COMMUNES :

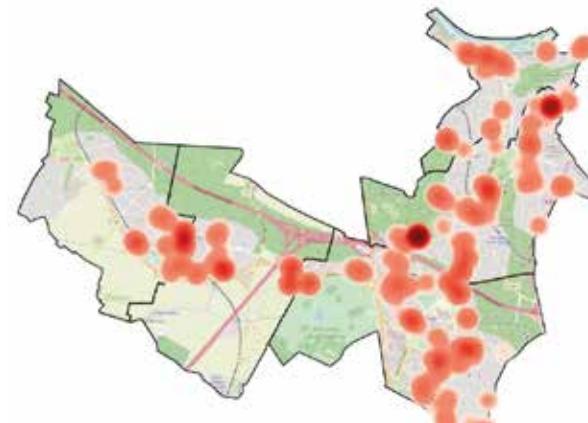
Le projet de Réseau de Chaleur Urbain (RCU) concerne cinq communes de l'ouest francilien : Bailly, Bougival, Noisy-le-Roi, Le Chesnay-Rocquencourt et La Celle-Saint-Cloud. Les deux dernières communes, membres du SIGEIF, ont conduit la constitution d'un Groupement d'Autorité Concédante (GAC) avec le SEY pour porter ce projet ambitieux.

Le réseau, mutualisé à l'échelle intercommunale, vise une capacité de 109 GWh/an, dont plus de 70 % issus d'énergies renouvelables, principalement via une géothermie profonde (environ 1 500 m) implantée au Chesnay-Rocquencourt, avec un investissement de 33,5 millions d'euros.

Objectif

109 GWh/an

dont plus de 70 % issus
d'énergies renouvelables



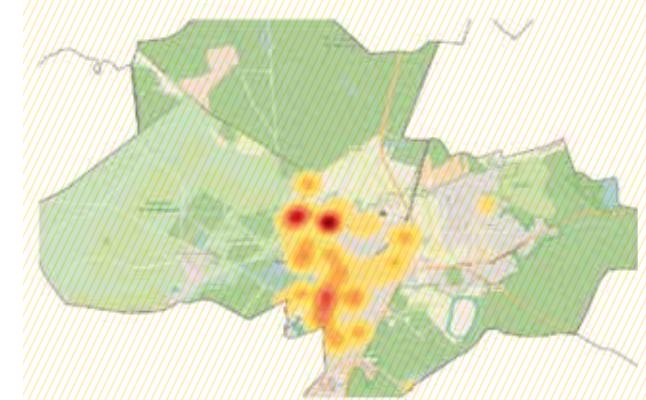
La production est assurée par la **SAS VerdY**, créée en partenariat avec le Département des Yvelines, le SIGEIF, le SEY et ENGIE Solutions. La distribution fera l'objet d'une concession de service public, avec un appel d'offres en cours pour désigner le futur délégataire.



I PROJET RAMBOUILLET :

Une étude de faisabilité est en cours pour la création d'un Réseau de Chaleur, avec un besoin en chaleur supérieur à 20 GWh/an.

L'évaluation de la source d'énergie renouvelable (EnR) est en cours, avec pour objectif d'atteindre un taux d'EnR supérieur à 70 %. L'étude devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2025.





ÉCOMOBILITÉ



DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DU RÉSEAU « SEY MA BORNE »

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE

I DONNÉES CLÉS

8 808



Abonnés Seymaborne



85 580

Transactions

218 min

Durée moyenne
par session
normale



1 443

Badges distribués



11,22 €

Revenus moyen
d'une session sur
borne normale

20,18 kWh

Consommation moyenne
d'une session sur borne normale

RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE



Le SEY, Syndicat d'Énergie des Yvelines, a décidé de relever un défi : répondre aux nouveaux enjeux de déplacement sur le territoire.

Le Syndicat d'Énergie des Yvelines a décidé de développer un vaste programme de bornes de recharge pour véhicules électriques : le réseau « SEY Ma Borne ».

Dans une optique d'accélération de la transition écologique, le SEY a souhaité dès 2017 accompagner le développement du véhicule électrique sur son territoire en créant le réseau « SEY Ma Borne ».

Lancé en 2018, avec plus de 600 points de charge en service à ce jour, et une forte dynamique d'usage (plus de 10 000 recharges chaque mois), le réseau « SEY Ma Borne » est désormais présent sur 124 communes.

Fort de cette expérience, le SEY a réalisé le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) en 2022. Le schéma comprend un état des lieux des bornes déjà présentes sur le territoire, une estimation prospective des besoins sur la voie publique, une stratégie et des objectifs intégrant les déploiements réalisés par le SEY et les autres acteurs publics. L'objectif est d'assurer un maillage complet et calibré aux besoins de recharge des usagers de véhicules électriques et adaptés à chaque commune.

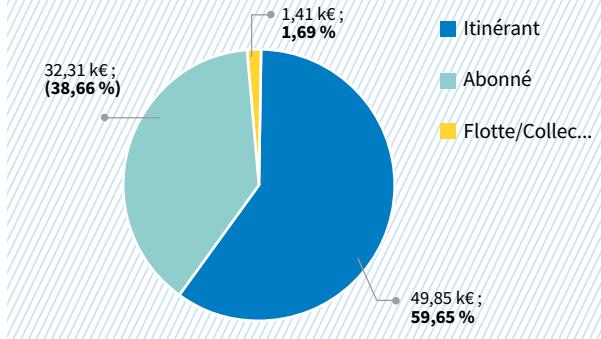
Toujours en 2022, afin d'accélérer le déploiement des bornes de recharge, le SEY a décidé de demander aux communes qui le souhaitent de transférer au

SEY leur compétence IRVE. Ainsi, pour les communes ayant transféré cette compétence, le SEY prend en charge les frais de fonctionnement des bornes déjà existantes ainsi que les frais d'investissement et de fonctionnement des nouvelles bornes installées à partir du 1^{er} janvier 2023 sur ces communes.

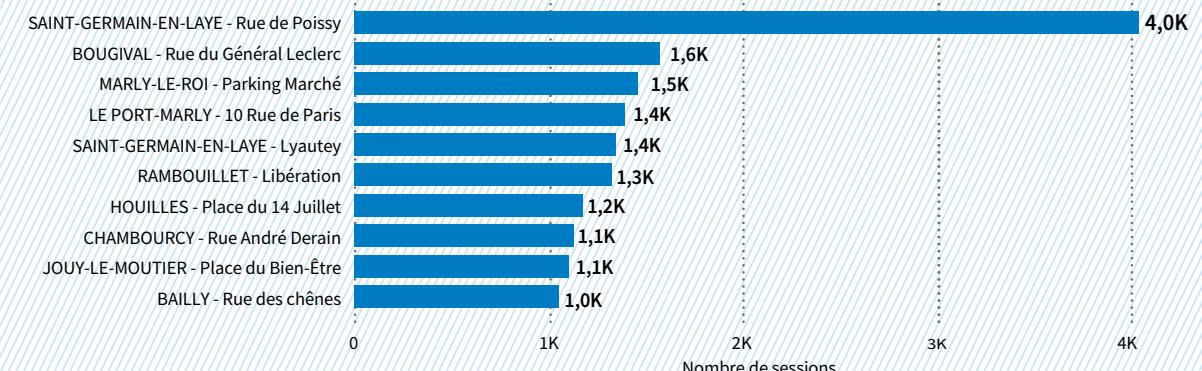
Le SEY a fait établir un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) départemental qui permet de connaître les besoins par Commune.

Il est à noter que depuis le 1^{er} novembre 2022, la Communauté Urbaine GPS&O a repris la gestion des bornes situées sur son territoire, ces bornes ne font donc plus partie du réseau du SEY.

I NOMBRE DE SESSIONS PAR TYPE D'UTILISATEURS



I TOP 10 DES STATIONS LES PLUS FRÉQUENTÉES





ÉCOMOBILITÉ

Borne de Crespières – Maison Médicale



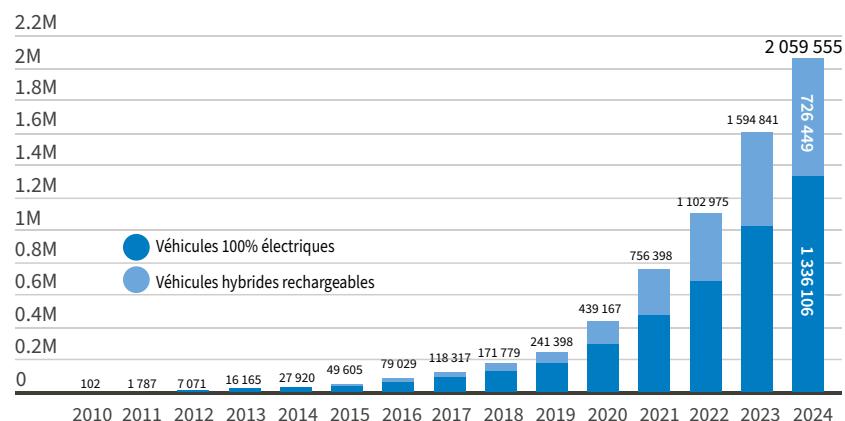
I CHIFFRES CLÉS DES IMMATRICULATIONS - DÉC. 2024

	Véhicules particuliers et utilitaires 100 % électriques	Véhicules particuliers et utilitaires hybrides rechargeables (PHEV)	Total
Immatriculations décembre 2024	31 846 (- 21,15 %)	25 055 (+ 46,42 %)	56 901 (- 1,04 %)
Total 2024	317 501 (- 3,35 %)	147 213 (- 9,88%)	464 714 (- 5,52 %)

I ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN FRANCE DEPUIS JANVIER 2010

Objectifs à fin 2024 (CSF)

1 336 106 véhicules 100% électriques en circulation
726 449 véhicules hybrides rechargeables
2 059 555 de véhicules au total

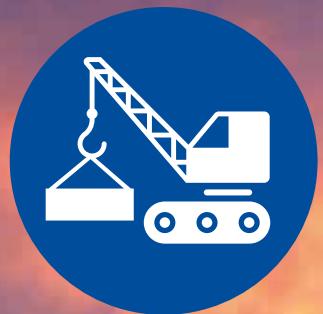


Source : Avere-France / AAA Data

I RÉCAPITULATIF DE L'ANNÉE 2023 (VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES)

- **56 901** véhicules électriques et PHEC immatriculés en décembre 2024 en France
- **26,2 %** de parts de marché
- **-1 %** par rapport à décembre 2023

Source : Avere-France / AAA Data



ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE





L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Depuis maintenant 2015, le SEY s'implique davantage dans les travaux d'enfouissement et apporte une aide concrète à ses communes adhérentes, complétant sa mission principale d'autorité concédante, en développant une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux (article 8) établi par le SEY chaque année, les communes inscrites (non adhérentes au SIERTECC et au SIRE) peuvent contractualiser avec le SEY pour bénéficier de son assistance, de ses conseils et de l'expertise des Bureaux d'Études ayant souhaité répondre à la consultation du SEY. Le SEY a relancé en 2024 une consultation afin d'identifier des Bureaux d'Études répondant aux

prestations souhaitées et proposant des tarifs pour une mission type.

7 Bureaux d'Études ont signé avec le SEY une convention de partenariat. Ainsi, les collectivités du SEY ont la possibilité de passer par l'un de ces Bureaux d'Études pour la maîtrise d'œuvre de leurs travaux d'enfouissement et leurs travaux de voirie et d'éclairage public associés.

Les tarifs des Bureaux d'Études, sont disponibles sur demande auprès des services du SEY.

Les Bureaux d'Études ayant répondu aux attentes du SEY sont les suivants :



REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE

I GROUPEMENT DE COMMANDES DE DIAGNOSTICS LIÉS À L'AMIANTE OU HAP

Une nouvelle réglementation impose, depuis 2016, le repérage de l'amiante sur les chantiers de voirie. Elle rend notamment obligatoire la réalisation d'un diagnostic amiante dans les enrobés bitumineux, en amont des travaux sur les chaussées.

Afin de se conformer à la réglementation, les communes sont donc tenues de réaliser ces « diagnostics amiante » touchant leur voirie.

Pour aider les collectivités à mettre en œuvre cette nouvelle obligation, le SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France), le SDESM (Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne) et le SEY (Syndicat d'énergie des Yvelines) ont organisé un groupement de commandes conjoint. Aux diagnostics amiante s'ajoutent des prestations de recherche de la concentration en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et de diagnostic des canalisations. Cette démarche a rapidement démontré son utilité, plus de 200 collectivités y ayant répondu favorablement. Le marché a été attribué en 2023 à la société DOMOBAT.





SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE

Les Collectivités Territoriales doivent faire face à des problématiques d'aménagement du territoire de plus en plus complexes. Pour y répondre, elles ont besoin d'outils leur permettant de prendre les meilleures décisions. De ce fait, le SEY met gratuitement à la disposition de ses adhérents l'accès à

un Portail Cartographique (SIG). Ce portail permet la visualisation des réseaux d'électricité et de gaz pour les adhérents. Il est aussi possible de rajouter des couches supplémentaires avec les autres réseaux que les communes peuvent nous envoyer afin de les intégrer sur le Portail.

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE



I RÉSEAUX

- Électricité
- Gaz
- Eau potable
- Eaux usées
- Éclairage public

LES DT/DICT

Le Portail Cartographique donne un accès également depuis début Août 2021 aux DT/DICT demandées sur la Commune. Il est ainsi possible de visualiser les DT / DICT terminées, en cours ou à venir.

En cliquant sur la pastille, l'accès est donné aux informations sur le responsable du projet et sur l'entreprise qui réalisera les travaux et sur le type de projet prévu.

Ce qui permettra aux Communes de suivre les chantiers sur leur Territoire.





FONCTIONNEMENT DU SEY



LE FONCTIONNEMENT ET LES INSTANCES

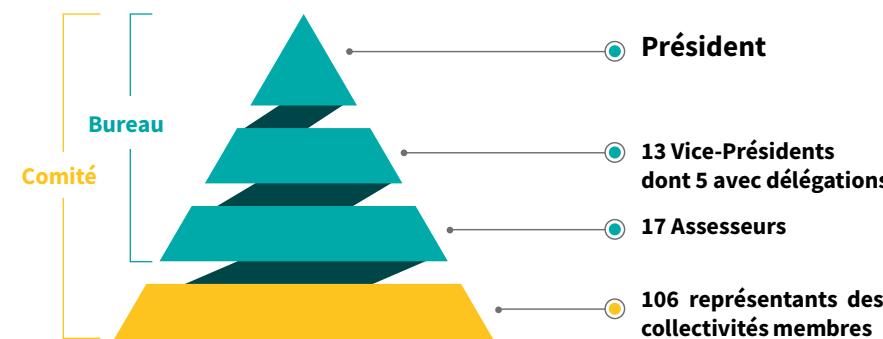
I LE FONCTIONNEMENT : UN SYNDICAT COMPOSÉ D'ÉLUS

Le SEY est un syndicat mixte composé de 202 communes (1 053 082 habitants) qui adhèrent au syndicat, directement ou indirectement, pour les compétences fédératrices (l'organisation du service public de l'électricité et du gaz). Des services avantageux sont également proposés tels que les marchés d'achats groupés d'énergie, le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, la promotion et le déploiement des énergies renouvelables, l'accompagnement de la maîtrise de la Demande en Energie (MDE), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public...

Suite aux élections de mars et de juin 2020, les conseillers municipaux et communautaires des collectivités membres, représentées chacune par des délégués titulaires et suppléants, ont désigné leurs 274 délégués afin de siéger au sein du syndicat.

I LES INSTANCES : LE COMITÉ ET LE BUREAU

Le Comité du SEY est composé de la manière suivante :



Adhérents :
 *91 communes individuelles représentées par 100 délégués titulaires et 100 délégués suppléants
 + 5 intercommunalités ou syndicats intercommunaux représentés par 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants
 soit :
137 délégués titulaires et 137 délégués suppléants

	COMMUNES INDIVIDUELLES							SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU INTERCOMMUNALITÉS								
	202 communes	91	14	29	7	5	56	RAMBOUILLET TERRITOIRES	SIRE	SAINT QUENTIN EN YVELINES	SEINE & OISE	371 628 h	251 122 h	29 535 h	20 965 h	85 774 h
Nb dél Tit ELEC = 137		100		11	3	1										
Nb dél Sup ELEC = 137		100		11	3	1										
Nb dél Tit GAZ = 53		35		0	0	0										
Nb dél Sup GAZ = 53		35		0	0	0										

LE BUREAU

I LE COMITÉ

Suite au décès de Laurent RICHARD en mai 2024, le Comité s'est réuni le 2 juillet 2024 afin d'élire le nouveau Président et les Vice-Présidents qui composent le Bureau. Benoît PETITPREZ a été élu Président du SEY jusqu'à la fin de la mandature en 2026.

Comptant 5 Vice-Présidents avec délégation de fonctions, le Bureau est composé de 31 membres au 31 décembre 2024, et est chargé d'assister le Président dans la gestion du syndicat.

I LES VICES PRÉSIDENTS



Christophe MOLINSKI
1^{er} Vice-Président
Noisy-Le-Roi



Vincent MEZURE
2^{ème} Vice-Président
Bougival



Henri-Pierre LERSTEAU
3^{ème} Vice-Président
Plaisir



I LE PRÉSIDENT

Benoît PETITPREZ
Président du SEY



Dominique TURPIN
4^{ème} Vice-Président
GPS&O
Nezel



Serge MIRABELLI
5^{ème} Vice-Président
Saint-Germain-en-Laye



Eric MARTIN
6^{ème} Vice-Président
Montainville



Charles PRELOT
7^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Conflans-ste-Honorine



Michel CARRIÈRE
8^{ème} Vice-Président
GPS&O
Les Mureaux



Gérard SOLARO
9^{ème} Vice-Président
Gommecourt



Rachid BOUHOUC
10^{ème} Vice-Président
Sartrouville



Mael WOTIN
11^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Cergy



Micha ACKERMANN
12^{ème} Vice-Président
GPS&O
Montalet le Bois



FONCTIONNEMENT DU SEY

I LES ASSESSEURS



Cédric AOUN
SIRE et SIERTECC
Triel-sur-Seine



M'Barek BOUCHLLIGA
Sartrouville



Sandrine DOS SANTOS
GPS&O
Poissy



Alain GAGNE
Boissy-Mauvoisin



Jean-Luc GAGNIERE
Marly-Le-Roi



Jean-Pierre HARDY
SIERTECC
Eragny-Sur-Oise



Jean-Michel THIRANT
Mareil-Le-Guyon



Guy YVART
Dammartin-En-Serve



Bertrand COQUARD
CA SQY
Les Clayes-Sous-Bois



Michel ABRAHAM
Bréval



Bernard MILLION ROUSSEAU
Buc



Christian PUPPINCK
Longnes



Michel DELAMAIRe
Feucherolles



Marc BONMARCHAND
Moisson



Didier KENISBERG
Le Mesnil le Roi



Emile MANHES
Beynes



Jean-Baptiste HAMONIC
Villepreux

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalisir.com
21_RP-078-217806728-21251212-2025_053-DE
COMITÉ
8 février / 14 février / 12 mars
/ 2 juillet / 19 septembre /
25 septembre / 5 décembre /
11 décembre

BUREAU
1^{er} février / 12 septembre /
26 novembre

LISTE DES DÉLÉGUÉS DU SEY

AU 31 DÉCEMBRE 2024 POUR LA NOUVELLE MANDATURE 2020-2026
(COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ ET GAZ)

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217306728-20251212-2025_053-DE

COMMUNES au 31/12/2024	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
ADAINVILLE	Edouard ODIER	Hervé BARBIER
AIGREMONT	Samuel BENOUDIZ	Yannick RAYNAUD
ANDELU	Olivier RAVENEL	Charles CRESTLEY
AUTEUIL-LE-ROI	Michael DE LAROCHE	Jean-Luc CAPELLE
AUTOUILLET	Philippe BOUHELIER	Cédric BSCHORR
BAILLY	Denis PETITMENGIN	Éric VERPIEREN
BAZEMONT	Thierry NIGON	Jean-Bernard HETZEL
BENNECOURT	Jocelyne MANN	Henry LECLER
BEYNES	Emile MANHES	Philippe GUILLONNEAU
BLARU	Marie-France PIERRE	Farouk EL MANOUNI
BOINVILLIERS	Laurence GAULT	Alexandrine BAUNOT
BOISSY MAUVOISIN	Alain GAGNE	Frank GAREAU
BOISSY-SANS-AVOIR	Christine MATHIEU	François TOIS
BONNIERES SUR SEINE	Benoit DESMOUSSEAU	Daniel ROUX
BOUGIVAL	Vincent MEZURE	Jean-Marie CLERMONT
BREVAL	Michel ABRAHAM	Jacky LECLERC
BUC	Bernard MILLION-ROUSSEAU	Stéphane TOUVET
BULLION	Xavier CARIS	Éric CHABANNE
CHAMBOURCY	François ALZINA	Christophe PRIOUX
CHATEAUFORT	Bernard LERISSON	Yonel GOUNOT
CHAUFFOUR-LES-BONNIERES	Thierry DEDEYAN	Michel DUVERGEY
CHAVENAY	Micha ACKERMANN	Xavier COUINEAU
CONDÉ-SUR-VESGRE	Stéphane BLAIRON	Jean-René TANCREDE
COURGENT	Jean-Paul BARON	Richard BESNARD
CRAVENT	Jacky JOUBERT	Denis FAUGERES
DAMMARTIN-EN-SERVE	Guy YVART	Ghislaine SIWICK
FEUCHEROLLES	Michel DELAMAIRE	Nicolas TASSIN DE NONNEVILLE
FRENEUSE	Patrice LEMAIRE	Alain PARMENTIER
GALLUIS	Georges WILLEMOT	Annie LOBSTEIN
GAMBAIS	Laurent DACULSI	Bertrand NEVEUX
GARANCIERES	Yanna BONAMY	Ghislaine LESADE
GOMMECOURT	Gérard SOLARO	Arnaud THOMAS
GOUPILLIERES	Régine FRANCOIS	Stéphane JEAN
GRANDCHAMP	Arnaud AMEL	Jean-Philippe DUPUY

COMMUNES au 31/12/2024	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
GROSROUVRÉ	Paul STOUDER	Isabelle RAMAIN-SOUDANNE
HERBEVILLE	Etienne POLET	Gérald DEROUET
	Marina COLLET	Clément BATTISTINI
HOUILLES	Christine HERREBRECHT	Christophe HAUDRECHY
	Sylvère MAGA	Sébastien SIMONIN
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Willy BOYÉ	Wulfran GAMPACKAT
LA HAUTEVILLE	Marc COURTEAUD	Christian GLUCKMAN
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Alexis MARCHANDISE	Jean-Michel ALLIRAND
LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE	Christian GACHENOT	Jean-Luc RATIEUVILLE
LE MESNIL-LE-ROI	Didier KENISBERG	Janick CHEVALIER
LE PECQ	Véronique BESSE	Pascal SIMONNET
LE PORT-MARLY	Nicole GAUTIER	Romaric LENOIR
LE TARTRE-GAUDRAN	Hervé GRANDURY	Franck PERROT
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Sylvie SOHIER	Françoise CHANCEL
LES MESNULS	Christian BRAILLARD	Pablo SCIANDRA
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Luc LACHETEAU	Thierry PEDROS
LIMETZ-VILLEZ	Serge ARMAND	Valérie MILON
LOMMOYE	Ivan BOUSSION	Jean-Michel ETIENNE
LONGNES	Christian PUPPINCK	Gilles DÉCOBERT
LOUVECIENNES	Marc RICHARD	Murielle CHARLES-BERETTI
MARcq	Olivier SAINT-LEGER	Frédéric JUHAS
MAREIL-LE-GUYON	Jean-Michel THIRANT	Frédéric VALTON
MAREIL-MARLY	Jean-Bernard BISSON	Anna MALMQUIST
MAREIL-SUR-MAULDRE	Christophe DEBUISNE	Karine GONCALVES
MARLY LE ROI	Jean-Luc GAGNIERE	Cyril JARNET
MAULE	Nicolas BOURGET	Denis COURTOT
MENERVILLE	Thomas ABBOU	Michaël ESTEVEZ
MERE	Jean GARNIER	Simon COULOMBEL
MOISSON	Marc BONMARCHAND	Thierry PAULME
MONDREVILLE	Kamel HADJOUR	Géraud COLLET
MONTAINVILLE	Éric MARTIN	Jean-Philippe PELÉ
MONTCHAUVET	Thierry GIRAUDIER	Thibaud CATALAN
MONTFORT-L'AMAURY	Damien THÉVIN	Patrick LEMAÎTRE
MULCENT	Brice CHAPPEY	Vincent CONAN



Noms soulignés en gras :
Délégués Energie représentant
sa collectivité à l'électricité et au gaz

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_0S3-DE

COMMUNES au 31/12/2024	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
NEAUPHLE-LE-CHATEAU	Bruno CAUQUIL	Éric LE RAY
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Jean-Claude HUSSON	Magali DESDOITS
NEAUPHLETTE	Alain GARRIGOU	Christian GUILLOT
NOISY-LE-ROI	Christophe MOLINSKI	Marc TIMSIT
NOTRE-DAME-DE-LA-MER	Bruno BOUVRY	Jean-Luc MAILLOC
RAMBOUILLET	Philippe COSTE	Clarisse DEMONT
	Benoît PETITPREZ	Jean-Louis MARION
	Leila YOUSSEF	Marie RICART
	Benjamin DEVELAY	Laurent CLAVEL
RENNEMOULIN		
ROSAY	Frédéric FERRY	Christophe PERREL
ST ARNOULT-EN-YVELINES	Stéphane DESCLOUDS	Arnaud BAGUENIER
ST GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Farès LOUIS	Jacques DELEPOULLE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Alexandre MORLET	Nicolas LEGUAY
	Elisabeth GUYARD	Ilham NASRI
	Serge MIRABELLI	Maurice SOLIGNAC
	Jean-Pierre COLLIGNON	Alan MONIN
SAINT ILLIERS LA VILLE	Joel CHATELAIN	Jean-Louis QUESNEL
SAINT ILLIERS LE BOIS	Gérard PARFAIT	Christelle BARDEILLE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Patrick RATEL	Gérard BUISSON
SARTROUVILLE	M'barek BOUCHLLIGA	Arlette LEBERT
	Benoit BOUHEBEN-DEMAY	Marie-Astrid de MARIN de MONTMARIN
	Hassan DRIF	Benoit NOJAC
	Nadia EL LETAIEF	Dolorès PINTO RODRIGUES
	Alice HAJEM	Brigitte THOUVENIN
	Maryline GAMBLIN	Jacques CHAUMETTE
SAULX-MARCHAIS	Franck ROUSSEAU	Valérie TETART SALMON
SEPTEUIL	Luc JANOTTIN	Frank POULON
SONCHAMP	Daniel BOSSE	Sandrine JOURNÉ
THIVerval-GRIGNON	Anne N'DIAYE	Bruno JESUS
THOIRY	François-Xavier MOREAU	Muriel COSTERMANS
TOUSSUS-LE-NOBLE	Yann ROBERT	Martine BINET
VICQ	Patrick BOURDEAUX	Julien THORON
VILLIERS-LE-MAHIEU	Xavier MURAT	Vincent PATRONE

EPCI au 31/12/2024	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
RAMBOUILLET TERRITOIRES	Jean-Louis FLORES George PASSET Catherine TESSIER	Philippe DEFFRENNE Olivier PARIZOT Marc TROUILLET
SIRE	Cédric AOUN	Jean-Pierre LAIGNEAU
SQY	Françoise BEAULIEU Jean-Baptiste HAMONIC Bertrand COQUARD Henri-Pierre LERSTEAU François LIET Christine RENAUT Eva ROUSSEL	Didier FISCHER Igor GAZEYEFF Adeline GUILLEUX Darivath MEY Marc MONTARDIER Frédéric PELEGRI Sophie STUCKI
COMMUNAUTE URBAINE GPS&O	Fabien AUFRICHTER Éric BOISTEAU Gaël CALLONEC Michel CARRIERE Sandrine DOS SANTOS Clara BERMANN Didier GAULARD Joël MARIAGE Alec JALTIER Bernard MOISAN Georges MONNIER Yann PERRON Maël WOTIN Dominique TURPIN Lionel WASTL	Christophe NICOLAS Jean-Christophe CHARBIT Christophe DELRIEU Franck FONTAINE Nelson DE JESUS PEDRO Sébastien LAVANCIER Gille LECOLE Mickaël LITTIERE François LONGEAULT Jean-Marie MOREAU Bernard MOSCODIER Gérard OURS-PRISBIL Hervé RIOU Jacques TANGUY Fabrice ZUCCARELLI
SIERTECC	Cédric AOUN Rachid BOUHOUCH Marc DENIS Jean-Pierre HARDY Maxime LOUBAR Youssef MENIAR-AUBRY Guillaume MERLET Jean-Marie MOREAU Gaëlle PELETAN Charles PRELOT Daniel VIZIERES	Eddie AIT René CHOTEAU Gérald DALLEMAGNE Christophe DELRIEU Sébastien DRUART Olivier FOURCHES Karine KAUFFMAN Éric LOBRY François LONGEAULT Isabelle MADEC Daniel WOTIN

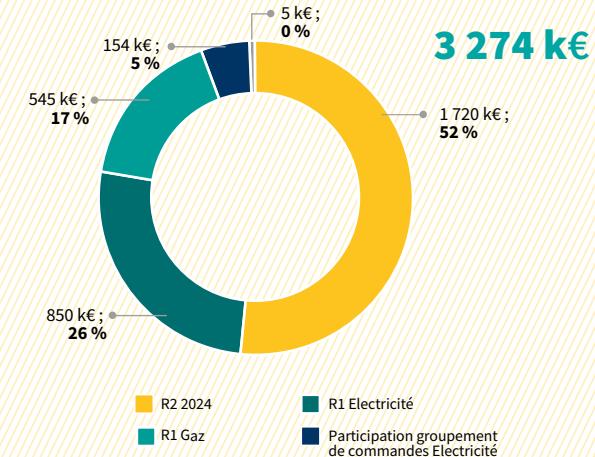
LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE

I LES RECETTES 2024

	En k€
FCTVA	1 000 €
Autres produits de gestion	2 233 €
Divers remboursement	3 884 €
Reprise véhicule de service	5 000 €
Reprise des subventions Bornes	15 769 €
Recettes MOE Bornes	24 830 €
Subv. Bornes ADVENIR	165 684 €
Amortissements	193 732 €
Régul TVA Bornes	700 319 €
Recettes Supervision Bornes	740 101 €
Encaissement TCCFE	3 004 937 €
Produits de services Hors Art.8 et Bornes	3 273 643 €
Article 8	3 485 092 €
Excédents 2022	3 722 482 €

I Détails des produits des services :



Principales recettes de fonctionnement :

Les redevances de concession (R1/R2) : En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SEY bénéficie des redevances de fonctionnement et d'investissement pour la concession Electricité et de la redevance de fonctionnement pour la concession Gaz.

La participation des collectivités adhérentes : Le SEY réalise des prestations pour le compte de ses adhérents (Groupements de commande d'achats d'énergie). En contrepartie, le syndicat sollicite une participation des adhérents

La Taxe sur la Consommation Finales d'Electricité (TCCFE) :

Le SEY perçoit la part communale de la taxe sur l'électricité, payée par les usagers sur leur consommation, en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants et de la commune de Bonnelles depuis 2021.

Principales recettes d'investissement :

Les dotations aux amortissements : Chaque année, elles permettent de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations au fil du temps et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Le FCTVA : Reposant sur un système déclaratif des dépenses réelles d'investissement grevées de TVA et inscrites au Compte Administratif N-2, l'attribution de cette dotation est versée par le Fonds de compensation pour la TVA.

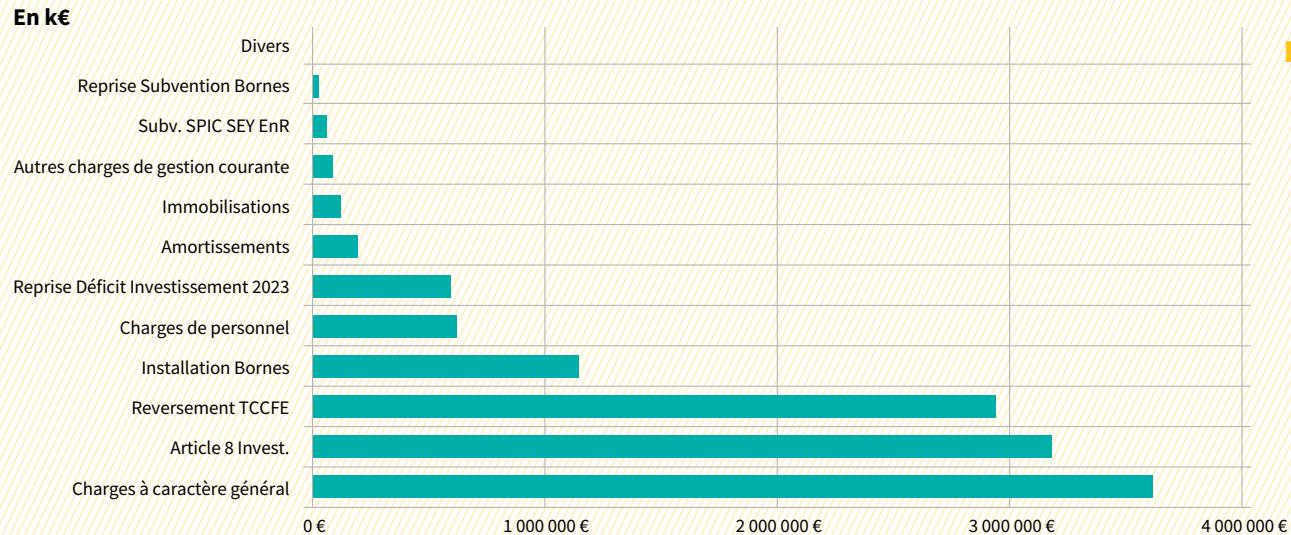
I Les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 ont été votés en séance le 4 février :

	Dépenses	Recettes	Résultats 2024
Fonctionnement	7 518 848,62	7 465 410,08	-53 438,54
Investissement	4 467 045,82	4 743 880,28	276 834,46
Résultat au 31/12	11 985 894,44	12 209 290,36	223 395,92



I LES DÉPENSES 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE



Principales dépenses de fonctionnement :

Des charges à caractère général : Elles regroupent les charges de structure (achats d'énergie, entretien et maintenance, prestations de service...).

Des charges de personnel : Elles intègrent la masse salariale soit la rémunération brute des agents ainsi que les charges sociales et patronales. Sa part est de **8 %** des dépenses de fonctionnement **en 2024**.

De l'atténuation des produits : Il s'agit des montants de TCCFE et de redevances perçus par le syndicat et reversés aux collectivités adhérentes. Son montant est en progression en raison notamment de l'application du nouveau cahier des charges de la concession Electricité.

I Les résultats cumulés

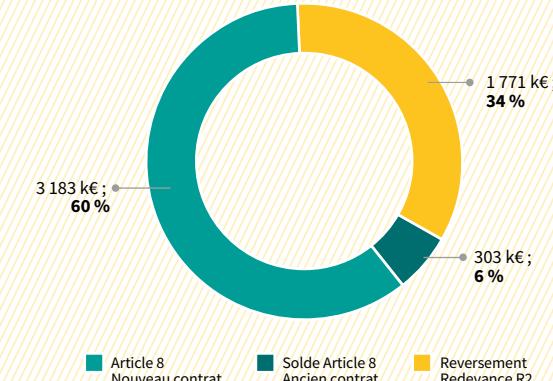
	Résultat Exercice 2024	Excédents 2023 reportés	Résultat cumulé au 31/12/2024
Fonctionnement	-53 438,54	3 129 417,08	3 075 978,54
Investissement	276 834,46	-593 065,05	-316 230,59
Résultat au 31/12	223 395,92	2 536 352,03	2 759 747,95

Les mandats de dépenses et les titres de recettes correspondent aux ordres de paiement ou d'encaissement émis par les services du SEY.

NOUVEAUTÉ 2024
Passage à la nomenclature M57 au 01/01/2024

I Détail R2 / Article 8

En k€



Principales dépenses d'investissement :

Les immobilisations, c'est-à-dire toutes les acquisitions utilisées par les agents, sont classées en deux catégories :

Les immobilisations corporelles : Elles concernent le matériel informatique, les véhicules de services, matériel de bureau, mobilier...

Les immobilisations incorporelles : Elles regroupent l'acquisition de licences informatiques.

I RAPPEL BUDGET 2024

	Dépenses/Recettes
Fonctionnement 2024	12 130 000 €
Investissement 2024	7 170 000 €
TOTAL	19 300 000 €



Les documents budgétaires sont consultables sur notre site Internet :



LES RESSOURCES HUMAINES

I UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE



Paulo DOS RAMOS
Service travaux
et mobilité propre
Ingénieur



Aurélien MOREAU
Service Énergie,
Concession Électricité
Ingénieur



Denis KARM
Directeur du SEY
Ingénieur en chef hors classe



Delphine CLAIRET
Finances,
Ressources Humaines
et Gestion administrative
Attaché



**Vinciane
AUTHELET CHAMPOL**
Juridique et Partenariat
Attaché



Sibille ROUY
Assistante administrative
Adjoint administratif



Khadidja M'SIR
Service MDE, Réseaux de chaleur
et économie de flux
Ingénieur



**Stéphanie
BARBOSA-RIBEIRO**
Assistante administrative comptable
Adjoint Administratif



Michèle GAVOIS-MAGE
Programmes de travaux,
et redevances
Adjoint administratif principal



Nadège NAËRON
Administration
et comptabilité
Adjoint administratif principal



+ 1 ingénieur en chef de classe normale



REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalife.com
21_RP-078-217806728-21251212-2025_053-DE

I ACTION SOCIALE

Le SEY soutient la protection sociale de ses agents en proposant un contrat de groupe de mutuelle santé et de prévoyance, et en apportant une participation financière. Le syndicat adhère au CNAS au bénéfice de tous ses agents.

I RÉPARTITION DU PERSONNEL

10 agents dont **5 titulaires**
et **5 contractuels**

6
Femmes



4
Hommes

 **622 312 €**
Charges de personnel

I RECRUTEMENT D'UN AGENT PERMANENT :

Madame Stéphanie BARBOSA RIBEIRO, Adjoint administratif stagiaire, a été recrutée depuis le 1^{er} septembre 2025 en tant qu'Assistante administrative comptable. Elle va intervenir en renforcement sur la gestion comptable et en appui administratif sur les missions techniques du Syndicat (solaire photovoltaïque, EnR...). Elle participera également à la gestion du secrétariat et à la communication du syndicat. Toute l'équipe du SEY lui souhaite la bienvenue.

I COMMUNICATION



La création de l'espace adhérents sur le site web du SEY :

Le SEY a créé un espace dédié à ses adhérents sur son site internet.

www.sey78.fr

Vous pouvez y consulter les documents individuels de votre collectivité en quelques clics. N'hésitez pas à demander vos identifiants à l'adresse mail suivante : accueil@sey78.fr

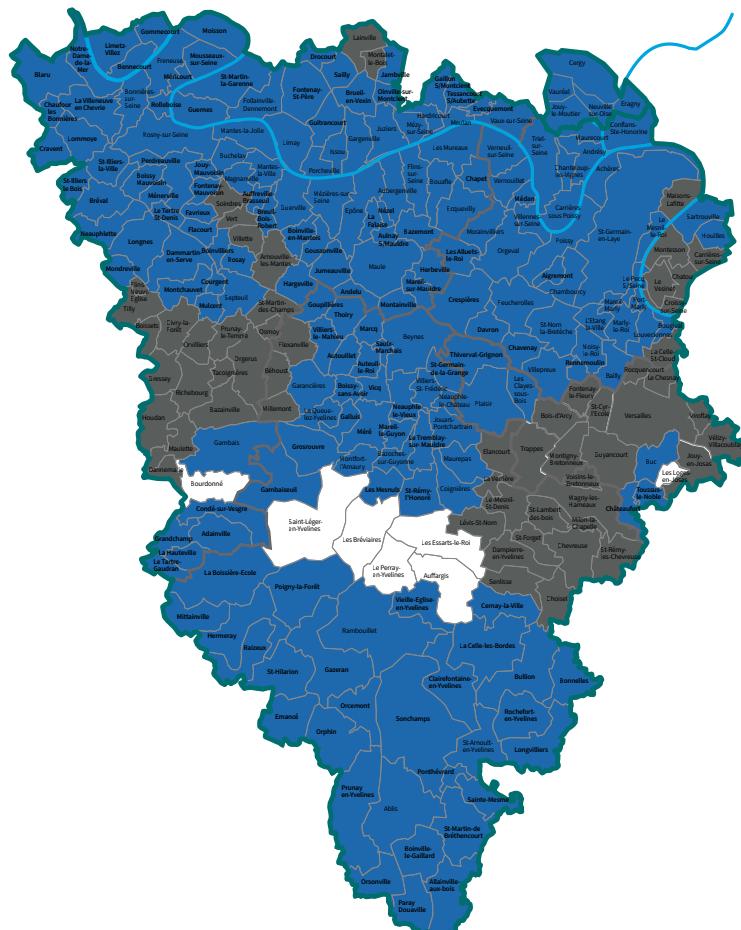
Publication :

Un encart publicitaire du SEY a été publié dans le magazine de l'union départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines.



CARTE DES COLLECTIVITES DU SEY

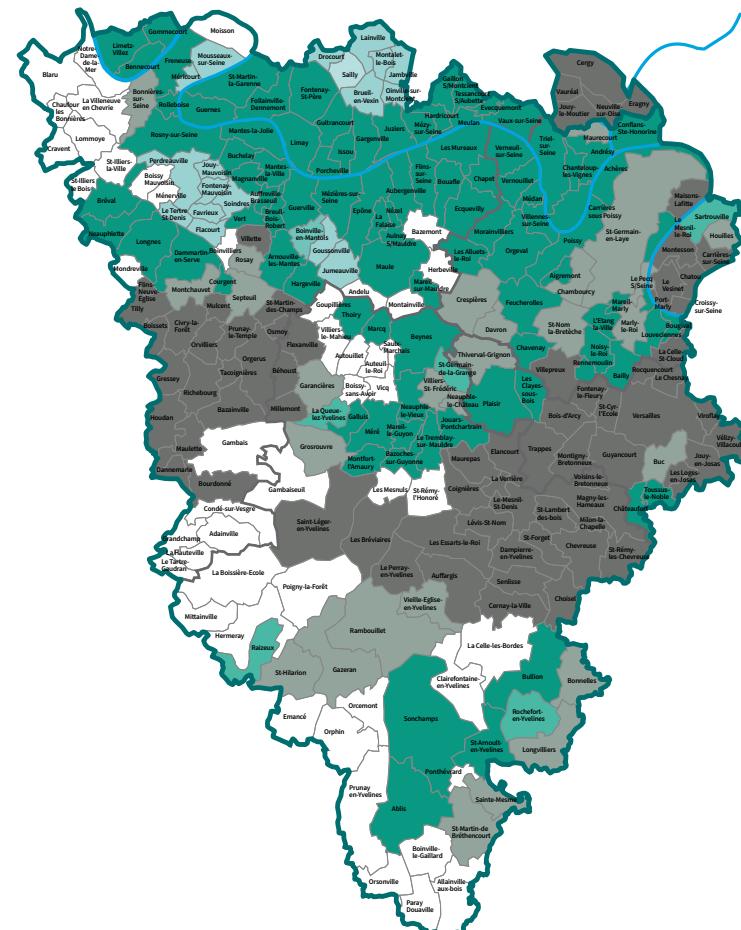
I COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ



Légende :

- Communes où le SEY est AODE ELEC
- Communes autres AODE ELEC
- Communes AODE ELEC indépendantes

I COMPÉTENCE GAZ



Légende :

- Communes desservies en GAZ où le SEY est AODE
- Communes non desservies en GAZ où le SEY est AODE
- Communes en cours de transfert au SEY
- Communes non desservies en gaz
- Communes adhérentes à une autre AODE
- Communes indépendantes

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_053-DE



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !



sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans | 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
01 30 68 64 10 | accueil@sey78.fr | www.sey78.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ SIVOM

FOURRIÈRE
VIGNES
SDIS
CSAPA

2024



ÉCO-FOURRIÈRE
DES QUARANTE SOUS

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_052-DE



Daniel Level
Président du SIVOM

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le SIVOM a relevé de nombreux défis ces dernières années, avec notamment la mise en service de la fourrière intercommunale écoresponsable, aujourd'hui reconnue et rejoints par de nouvelles communes.

Notre vignoble, fragilisé par les aléas climatiques et le mildiou, retrouve peu à peu un équilibre. Ces réussites doivent beaucoup à l'engagement de nos agents, qui font du SIVOM un modèle de coopération intercommunale. Après les avancées de 2024 - zone "chiens malades", optimisation de la facturation, espaces verts - 2025 s'annonce comme une nouvelle étape, tournée vers le service aux communes et le bien-être animal.

SOMMAIRE

Carte d'identité	4-7
Que s'est-il passé en 2024 ?	8-11
Données budgétaires	12-13
Données administratives, juridiques et de commande publique.....	14-15



CARTE D'IDENTITÉ

VOCATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) est un syndicat dit « à la carte », composé de quatre sections :

- la **section Fourrière** (automobile et animale),
- la **section Gestion des Vignes**,
- la **section SDIS** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et
- la **section CSAPA** (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

L'ÉCO-FOURRIÈRE

Située à Poissy (78300), elle assure le gardiennage des **véhicules** faisant l'objet d'une réquisition d'enlèvement ordonnée par les services de polices ou d'une donation des particuliers.

Les véhicules sont ensuite remorqués par l'entreprise Dépannages Ladoire Automobiles, couvrant l'ensemble des communes adhérentes. Elle compte **275 places de stationnement** réparties selon deux critères : les véhicules destinés à la revente par les domaines, et les véhicules destinés à la destruction. Ces critères sont attribués par le « SI Fourrière ».

La fourrière accueille également les **animaux** récupérés par les forces de l'ordre et déposés sur place.

Une convention d'objectifs a été signée avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), qui s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens du refuge de Plaisir en vue d'accueillir et de faire adopter les animaux en provenance de la fourrière.

LES VIGNES

Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section **Gestion des Vignes** et participent, à parts égales, à son fonctionnement.

Cette carte du SIVOM a pour compétence l'exploitation de **2 000 pieds de vigne de pinot noir**, sur une superficie de 1500 m² située sous la terrasse du Château de Saint-Germain.

Le vin produit est appelé *Vin des Grottes*. **100 pieds de vignes** ont également été plantés sur le rond-point Charles de Gaulle, fournissant un agréable **pétillant rosé** appelé *Les Fougères*.

L'échéancier des soins d'entretien de la vigne et la vinification sont confiés à un œnologue, tandis que les traitements et l'entretien sont pris en charge par le personnel des espaces verts de chacune des communes membres.

**41 COMMUNES
1 SIVOM**

SIVOM MAISONS-MESNIL
composé des communes de
MAISONS-LAFFITE et LE-
MESNIS-LE-ROI

**2 COMMUNES
MEMBRES ADHÈRENT
À CETTE SECTION**

CSAPA - CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE

Depuis 1988, le SIVOM participe financièrement au coût salarial d'un poste de **secrétaire médicale**.

Le CSAPA est une structure médico-sociale qui s'adresse :

- aux personnes en difficulté avec leur consommation de substances psychoactives ;
- aux personnes souffrant d'addiction(s) sans substance (jeux de hasard, internet, jeux d'argent, jeux vidéo, etc.).

Ses missions sont définies par le Décret n°2007-877 du 14 mai 2007 et comprennent :

- l'accueil, l'information, l'évacuation médicale, psychologique et sociale ainsi que l'orientation de la personne ou de son entourage ;
- la réduction des risques associés à la consommation de substances psychoactives ;
- la prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative, qui comprend le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.

SDIS - SERVICE DÉPARTEMENTAL DE SECOURS ET D'INCENDIE

Depuis le transfert des pompiers du SIVOM au **Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines**, le SIVOM n'a plus en charge que le financement du 13^{ème} mois des sapeurs-pompiers et le paiement de la participation des communes au SDIS 78.

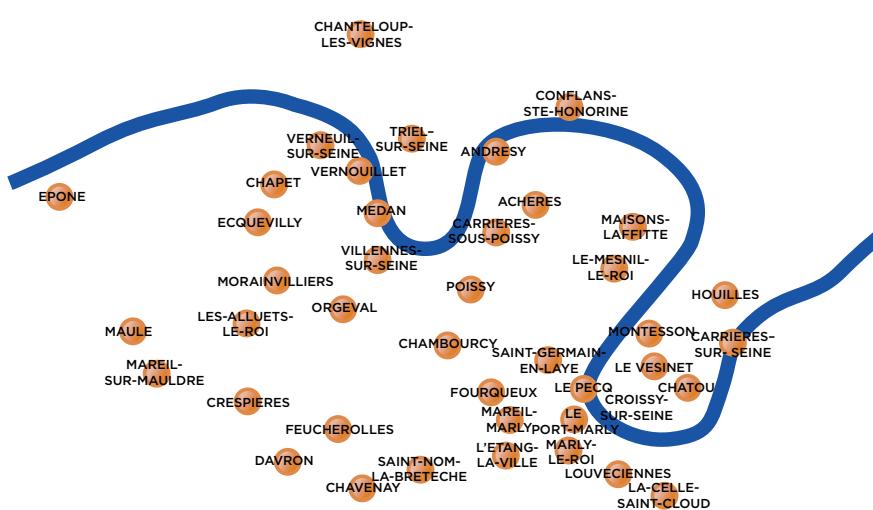
LES COMMUNES MEMBRES

16 COMMUNES
+ 1 EPCI

adhèrent à cette section

7 COMMUNES
+ 1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

du SIVOM adhèrent à la section
Centre de Secours



ORGANIGRAMME DU BUREAU

 Daniel LEVEL Président	 Serge MIRABELLI 2 ^{ème} Vice-président
 Blandine BOUZERAND 1 ^{ère} Vice-présidente	 Georges MONNIER 4 ^{ème} Vice-président
 Didier GUINAUDIE 3 ^{ème} Vice-président	 Camille VAUR Secrétaire
 Martine LEPAGE -  Florence DUFOUR	
 Virginie ALBAR -  Benoît BURGAUD	
	Assesseurs

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_052-DE

> **166** NOMBRE
TOTAL D'ÉLUS
84 TITULAIRES

DES MOYENS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS MUTUALISÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la mutualisation de moyens a été mise en place entre 6 syndicats intercommunaux Boucles des Yvelines :

- Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (**SICGP**).
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (**SIARSGL**).
- Syndicat intercommunal à vocations multiples (**SIVOM**).
- Syndicat intercommunal **VALOSEINE** (destruction des résidus urbains, centre de tri).

Depuis 2016, les syndicats intercommunaux du Château de Monte-Cristo et du Musée du Domaine royal de Marly ont intégré cette mutualisation.

PARTICIPATION AUX FRAIS

Frais généraux : **45 825 €**

Masse salariale : **225 341 €**

Soit un total de : **271 166 €**

En contrepartie, le SIVOM perçoit des recettes pour la mutualisation du chargé d'opération qu'il porte sur sa masse salariale, soit un total de 48 857 €.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

LA SECTION « FOURRIÈRE »

CÔTÉ VÉHICULES :

- **2 559 véhicules 4 roues** sont entrés en fourrière, contre 2 039 véhicules en 2023, soit une **augmentation de 25,5 %**. Sur ces 2 559 véhicules, 1 719 véhicules ont été restitués à leur propriétaire, soit un **taux de restitution de 67,2 %**.
- **198 véhicules 2 roues** sont entrés en fourrière, contre 154 en 2023, soit une **augmentation de 28,6 %**. Sur ces 198 véhicules 2 roues, 83 ont été restitués à leur propriétaire, soit un **taux de restitution de 41,9 %**.



CÔTÉ ANIMAUX :

Sur les 173 chiens :

- **104 ont été restitués** à leur propriétaire, soit un taux de restitution de **60,1 %**.
- **51 ont été pris en charge** par les refuges (associations) partenaires, soit un taux de **29,5 %**.
- **13 euthanasiés** (sur avis vétérinaire) et **5 déjà décédés** à leur arrivée.

Sur les 175 chats :

- **15 ont été restitués** à leur propriétaire, soit un taux de restitution de **8,6 %**.
- **48 ont été pris en charge** par les refuges (associations) partenaires, soit un taux de **27,4 %**.
- **4 euthanasiés** (sur avis vétérinaire) et **108 chats sont arrivés décédés**.

Sur les 37 NAC :

- **10 ont été pris en charge** par la SPA.
- **27 sont arrivés décédés**.



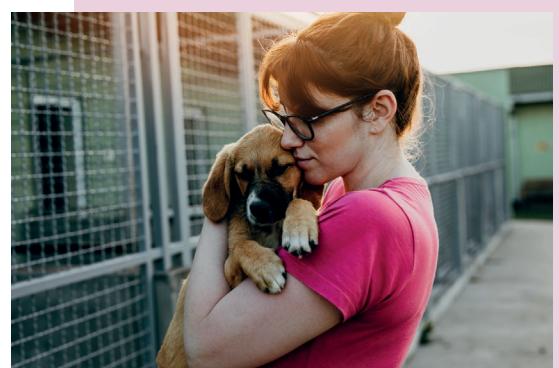
173 CHIENS sont entrés à la fourrière, contre 176 en 2023, soit une **diminution de 1,7 %**.

175 CHATS sont entrés à la fourrière, contre 230 en 2023, soit une **diminution de 23,9 %**.

37 NAC « autres » animaux, contre 47 en 2023, soit une **diminution de 21,3 %**.

LES FAITS MARQUANTS

- Réception des travaux de la zone “chiens malades”.
- Mise en place de la facturation hors régie avec rattrapage de 100 000 euros de recettes supplémentaires.
- Attribution du marché des espaces verts de la fourrière à la société BPJEV.



LES OBJECTIFS POUR 2025

- Lancement du nouveau marché enlèvement et transport des véhicules en usage.
- Lancement du groupement de commande pour la capture et le transport des animaux.
- Poursuite de la démarche qualité auprès des forces de l’ordre des communes membres.
- Poursuite de la recherche de nouveaux refuges partenaires pour le transfert des animaux.

LA SECTION « VIGNES »

L'année 2024 a été particulièrement remarquable sur le plan météorologique en Île-de-France. Selon les données de Météo France, notre région s'est distinguée comme une des plus arrosées du pays, enregistrant un **excédent de précipitations de plus de 36 %** par rapport à la moyenne climatologique. Pour compléter cette donnée, 2024 a été l'année la moins ensoleillée depuis 2008.

Comme prévu en 2023, en mars 2024 :

- **l'ensemble du palissage des vignes** (piquets et fils métalliques) **a été renouvelé** par des professionnels girondins.
- **250 nouveaux plants de vignes de pinot noir** ont été plantés par le personnel des espaces verts des deux communes, afin de remplacer les pieds morts.

Les pluies incessantes associées à des températures douces ont entretenu les conditions de **contamination par le mildiou**. Mi-juin, en tout début de floraison, la vigne du contrebas de la terrasse et d'autres zones à proximité ont connu des sorties de taches blanches, caractérisant une attaque de *mildiou*. En 24 heures, 100 % de la parcelle du contrebas de la terrasse a été touchée par le *mildiou* sur feuilles et 70 % sur les inflorescences. La parcelle du rond-point Charles de Gaulle a été aussi atteinte, mais plus faiblement.

Sur la base de l'expérience des années précédentes, qui, à travers le réchauffement climatique, avaient été chaudes à très chaudes avec une pluviosité espacée, il avait été décidé pour 2024 d'**éviter les traitements inutiles en début de végétation**. La vigne ayant été très peu traitée avant la floraison, l'attaque de *mildiou* sur les inflorescences a été sans recours... Les traitements standards faits en urgence n'ont fait que ralentir l'évolution des conséquences du *mildiou*. Mais aucune vendange n'a pu être faite pour la vigne des Grottes. Pour la vigne du rond-point, 67 kg de raisin avant tri ont pu être vendangés.

Au travers du prestataire du SIVOM, également Président de l'association de Seine et Oise Vignes, cette dernière a été sollicité par un croisiériste pour organiser **20 dégustations de vins locaux** à Auvers-sur-Oise, où un de leurs bateaux faisait escale. Le *Vin des Grottes* et le pétillant du rond-point appelé *Les Fougères* ont pu être appréciés par de nombreux touristes internationaux (américains, brésiliens, anglais, néo-zélandais, canadiens, suisse, belge, néerlandais, français, etc.).

LES FAITS MARQUANTS

Les vignes du rond-point Charles de Gaulle.

Après un tri minutieux, les 67 kg de raisins vendangés ont donné une petite quarantaine de litres de jus, mais avec un taux d'alcool très bas (8,5 %). Une chaptalisation a été faite pour obtenir un vin entre 10 et 11 % d'alcool. Le vin est à ce jour toujours en cuve, la décision de le mettre en



bouteilles ou de le transformer en pétillant reste à prendre car la qualité gustative est moyenne, en raison du faible ensoleillement de l'année 2024.

La **cuvée 2022**, toujours en transformation, sera en pétillant (90 bouteilles). Le vin en cuve, sous l'effet des basses températures d'hiver, fait cristalliser l'acide tartrique (dépôts de cristaux bien connus des amateurs de vin). Pour cette cuvée, l'hiver 2022-2023 ayant été doux, cette réaction n'a été que partielle. Il reste donc des cristaux en suspension, sans effet négatif sur le gustatif, mais sur le visuel si la bouteille est agitée. L'expert champenois qui accompagne la transformation en pétillant recherche une solution pour pallier ce problème.

La **cuvée 2023** (~ 120 litres) sera aussi en pétillant. La prise de mousse a eu lieu en Champagne début 2024, il faudra attendre au minimum 15 mois de repos sur latte avant de réaliser le dégorgement.

Les vignes des Grottes en contrebas de la terrasse du château.

La transformation du vin de la **cuvée 2023** en eau de vie n'a pas encore été exploitée. Il est prévu comme en Champagne de l'utiliser pour faire du Ratafia, un apéritif entre 15 et 22 % d'alcool, qui est un vin obtenu par mutage en ajoutant au jus de raisin non fermenté une eau de vie « champenoise » au goût neutre.

Enfin, la transformation d'une faible partie du vin de la **cuvée 2022** en vinaigre de vin avec une faible teneur en acide acétique (~ 6 %) est en bouteille de 50 cl. Une trentaine de bouteilles ont été réalisées. Elles seront dégustées prochainement, afin d'envisager ou non leur distribution.

LES OBJECTIFS POUR 2025

Concernant la gestion de l'herbe sous les rangs, le paillage n'a pas été suffisamment efficace en 2024. Pour éviter l'utilisation de désherbant, il sera expérimenté en 2025 la **mise en place de tronçons de fourreaux électriques en plastique noir autour des troncs de vigne**, pour les protéger des blessures du coupe fil. Ceci a été mis en place dans une autre vigne à proximité avec succès.

Une planification et une systématisation des opérations d'entretien de la vigne seront mises en place pour permettre aux deux communes une anticipation de la charge de travail, qui est parfois difficilement compatible avec la charge de travail induite par l'entretien des espaces verts des villes.



RÉCOLTES EN CHIFFRES

Vin des Grottes

2017	423 l.	2021	0 l.
2018	365 l.	2022	20 l.
2019	220 l.	2023	420 l.
2020	160 l.	2024	0 l.

Vin du rond-point Charles de Gaulle

2019	90 l.	2022	66 l.
2020	20 l.	2023	120 l.
2021	25 l.	2024	40 l.

LA SECTION « SDIS »

En 2024, le paiement des cotisations des communes membres de la section « SDIS » pour celui-ci se fait via le SIVOM. Le montant de ces **cotisations pour cette année s'élève à 39,69 €/habitant.**

Conformément aux termes des conventions de transfert avec le département, la charge financière du 13^{ème} mois des sapeurs-pompiers professionnels présents au moment du transfert reste à la charge des communes, tant qu'ils restent employés du SDIS des Yvelines. Cette charge diminue d'année en année, au fur et à mesure des départs à la retraite. Cependant, elle diminue moins vite que l'inflation sur les appels de fond du SDIS. En 2024, le coût du 13^{ème} mois pour le SIVOM a été de 55 762 €.

Le nombre d'intervention

Détail des interventions par commune et par nature (Secours aux Personnes/SAP, Divers/DIV, incendie/INC, Risques Technologiques/RT, Accidents de la voie publique/AVP) :

	AVP	DIV	INC	RT	SAP
Aigremont	16	5	6	1	38
Chambourcy	35	11	10	1	371
Le Pecq	26	48	34	23	654
Le Port-Marly	15	13	8	6	276
L'Étang-La-Ville	10	4	10	3	244
Mareil-Marly	3	22	8	0	159
Saint-Germain-en-Laye	148	157	114	28	2632
Communauté de communes Gally-Mauldre	52	54	46	5	652

5 948 interventions ont eu lieu sur les communes qui dépendent du SIVOM

LA SECTION « CSAPA »

Les données globales de fréquentation CSAPA :

File active totale CSAPA dont CJC	2023	2024
Patients	730	695
Entourage/ Parents	34	36
TOTAL	764	731

En 2024, la file active totale étant de **695 usagers**, l'activité est en **légère diminution, compte-tenu des difficultés de recrutement de personnels**.

La Consultation Jeunes Consommateurs (CJC)

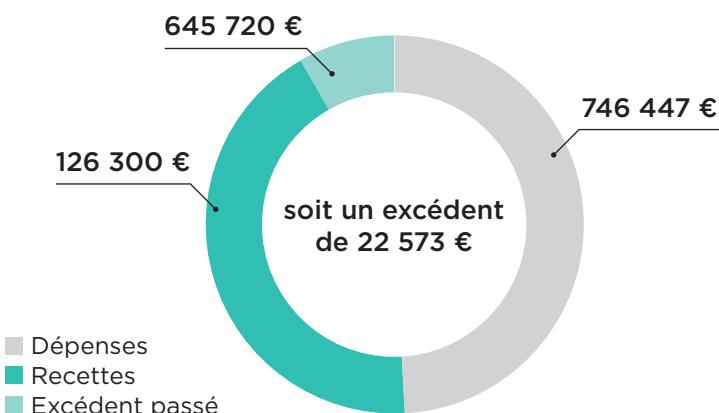
Le dispositif Consultation Jeunes Consommateurs s'est mis en place en 2003 sur Saint-Germain-en-Laye. Il a pour mission d'intervenir précocement dans le comportement addictif, auprès d'une tranche d'âge à risque (15/25 ans). Le dispositif au fil des années s'est adapté aux besoins de la clinique, en prenant en compte l'entourage des jeunes, en accueillant des jeunes ayant de multiples consommations (écran, jeux vidéo, etc.).

	2023	2024
Nombre de jeunes	59	54
Nombre d'entourage	4	2
TOTAL	63	56

Le nombre de jeunes accueillis en 2024 a diminué mais le CSAPA a multiplié des interventions en milieu scolaire, permettant un meilleur repérage et une orientation en consultation plus adaptée.

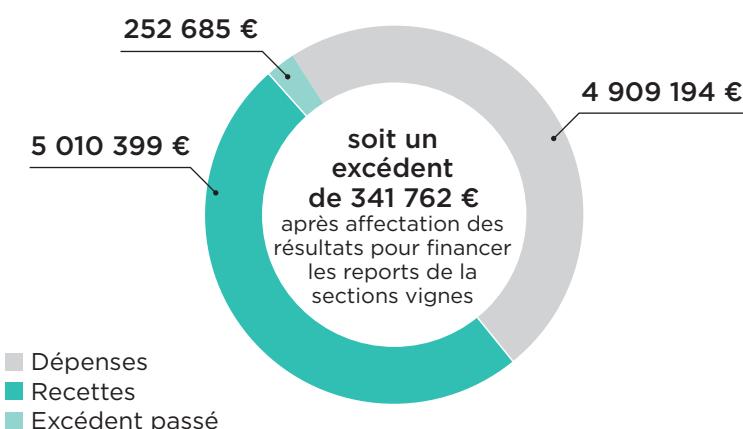
DONNÉES BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT



En **investissement**, une part importante des crédits ont été reversé à Poissy dans le cadre de la convention de financement de l'éco-fourrière : le FCTVA perçu par le SIVOM était en partie reversé à la ville (499 k€ en 2024). Les principales dépenses concernent l'achat d'un chariot élévateur (67 k€), et l'aménagement de boxes pour les chiens malades (60 k€).

FONCTIONNEMENT



En **fonctionnement**, le versement au SDIS pèse pour 73 % des crédits réalisés. La section fourrière a été marquée par une hausse importante des frais de remorquage à la suite d'un nouveau marché, mais dont l'efficacité du nouveau prestataire permet par ailleurs une meilleure entrée de recettes.

en 2024

PARTICIPATION DES COMMUNES SELON LES SECTIONS :

Section Fourrière : 0,74 € /habitant

Section Vignes : 21 650 € /commune

Section CSAPA : 0,25 € /habitant

Section Centre de Secours 39,69 € /habitant

DONNÉES ADMINISTRATIVES

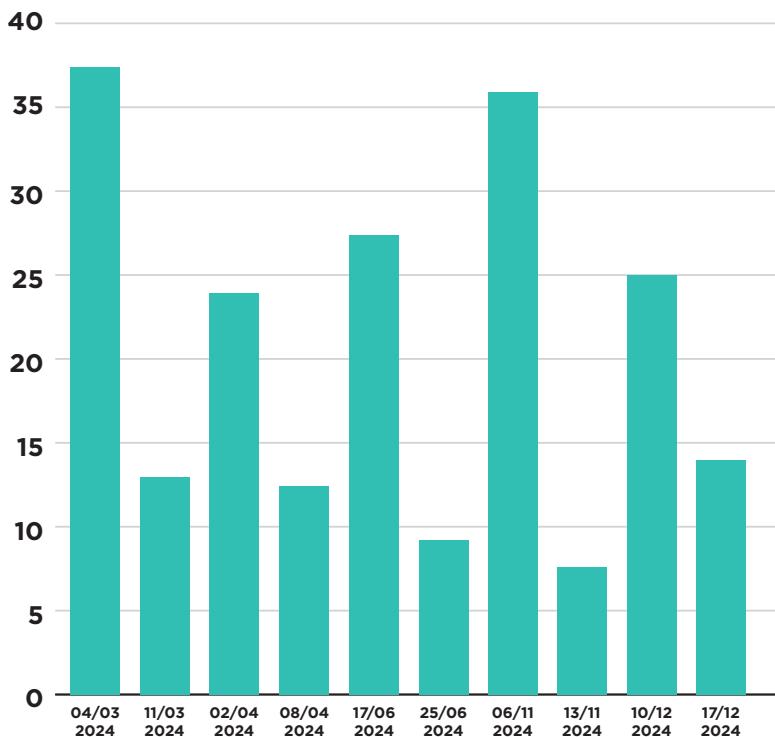
REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_052-DE

Nombre présents par comité SIVOM



en 2024

10 Comités
(dont 5 sans quorum)

28 Délibérations

12 Décisions

11 Arrêtés

DONNÉES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE



COMMANDÉE PUBLIQUE

- Nombre de procédures commande publique : **1**
- Nombre d'avenants marchés publics : **3**
- Nombre de nouvelles conventions : **5**



DOSSIERS MARQUANTS

- Renouvellement des marchés vétérinaire pour les animaux de la fourrière.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_052-DE

le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_052-DE

Service gestionnaire

Hôtel de ville

16 rue de Pontoise

78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

01 86 70 08 87

www.unilys.fr



SIVOM
Syndicat Intercommunal
à Vocations Multiples



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIVU DE LA PETITE ENFANCE

ANNEE 2024

1 - Présentation du SIVU de la petite enfance

Le SIVU de la petite enfance est composé de 4 communes : Les Alluets le Roi, Morainvilliers, Orgeval et Villennes sur Seine.

Ce syndicat a été créé le 6 janvier 2006 par arrêté Préfectoral pour une durée illimitée.

Le syndicat a pour objet la construction, l'entretien et l'exploitation des structures Multi - accueil destinées à accueillir des enfants âgés de 0 à 4 ans des familles des communes membres.

Le Comité Syndical élu le 22 juillet 2020 se compose comme suit :

- Président : M. Hervé Charnallet, Orgeval (élection du 11 juillet 2023)
- Vice-Présidente : Mme Eva Séguy, Villennes sur Seine
- Vice-Présidente : Mme Murielle Deloizy, Orgeval
- Délégués syndicaux : Mmes Gisèle Anjoran, Marie-Christine Apchin, Sylvia Weizmann, Sophie Bastide Ledu et M. Yves Beauvallet.

2 - Les multi-accueils

Le multi accueil La claire fontaine, situé sur la commune d'Orgeval, a une capacité de quatre-vingts places depuis le 7 septembre 2009 ; les 4 communes membres réservent les places disponibles aux familles domiciliées sur leur territoire, dans les conditions suivantes :

- Les Alluets le Roi : 4 berceaux
- Morainvilliers : 8 berceaux
- Orgeval : 54 berceaux
- Villennes-sur-Seine : 14 berceaux.

Le multi-accueil Les coccinelles, situé sur la commune de Villennes sur Seine, a une capacité de soixante places depuis le 13 février 2017 ; les 4 communes membres réservent les places disponibles aux familles domiciliées sur leur territoire, dans les conditions suivantes

- Les Alluets le Roi : 4 berceaux
- Morainvilliers : 5 berceaux
- Orgeval : 21 berceaux
- Villennes-sur-Seine : 30 berceaux.

3 - L'activité du Comité Syndical en 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_051-DE

En 2024, le comité s'est réuni 3 fois avec pour ordre du jour :

Comité du 12 mars 2024

- Compte-rendu de la séance du 4 décembre 2023
- Décisions du Président
- Rapport d'orientations budgétaires 2024
- Questions diverses

Comité du 5 avril 2024

- Compte-rendu de la séance du 12 mars 2024
- Indemnité au délégué RGPD
- Compte financier unique (CFU) 2023 (voir balance annexée)
- Affectation du résultat 2023
- Budget primitif 2024 (voir balance ci-annexée)
- Participation des communes 2024 : elles s'élèvent à :
 - o ORGEVAL 718 091,63 €
 - o VILLENNES 413 940,00 €
 - o MORAINVILLIERS 123 904,58 €
 - o LES ALLUETS 75 865,73 €
- Provision pour dépréciation de créances de plus de 2 ans
- Questions diverses

Comité du 4 novembre 2024

- Compte-rendu de la séance du 5 avril 2024
- Affectation du résultat 2023 (erreur de 30 centimes sur la délibération présentée le 5 avril 2024)
- Décision modificative n° 1 (affectation des 30 centimes)
- Convention de mise à disposition de moyens entre la Ville d'Orgeval et le SIVU
- Indemnité de l'agent en charge du site Internet du SIVU
- Arrêt de la construction du 3^{ème} multi-accueil
- Questions diverses

4 - Partie Financière

Le compte financier unique CFU 2024 voté le 8 avril 2025 se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	2 746 245,12 €
- Recettes de fonctionnement	3 952 874,00 €
- Dépenses d'investissement	432 518,73 €
- Recettes d'investissement	3 924 536,75 €

Et fait ressortir les résultats cumulés fin 2024 suivants :

- Résultat de fonctionnement	+ 1 206 628,88 €
------------------------------	------------------

- Résultat d'investissement	+ 3 492 018,02 €
- Excédent global de clôture	4 698 646,90 €

REÇU EN PREFECTURE
 le 12/12/2025
 Application agréée E-legalite.com
 21_RP-078-217806728-20251212-2025_051-DE

Les principales dépenses 2024 proviennent du contrat de gestion avec Babilou pour un montant de 2 534 012,80 € et pour ce qui est des recettes de fonctionnement, outre la participation des familles pour 776 803,09 € et celles des communes (fiscalisation pour Villennes/Seine) pour 1 331 740,94 €, la participation de la CAFY représente 1 205 991,65 €.

En ce qui concerne l'investissement, le remboursement en capital de l'emprunt (270 808,41 €), des acquisitions pour les multi-accueils A la claire fontaine (5 259,00 €) et les coccinelles (49 405,84 €), ainsi que le marché de travaux du multiaccueil d'Orgeval, rue de la gare (107 045,48 €), constituent les dépenses.

Les recettes proviennent essentiellement du FCTVA pour 9 955,30 €, et de l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) pour 594 878,34 €.

La dette à fin 2024 s'élève à 4 110 055,96 €.

5 - Autres données 2024

L'accueil des enfants à la claire fontaine

- Nombre de jours d'ouverture de la crèche : 232
- Nombre d'heures de présence : 148 914,50
- Nombre d'heures facturées : 173 290,50
- Taux d'occupation : 81,19 %
- Taux d'assiduité : 116,37 %

145 enfants ont été accueillis en 2024.

L'équipe est composée de 25 professionnels dirigés par une directrice infirmière puéricultrice. Une psychologue intervient à hauteur de 16 heures/mois au sein du multiaccueil.

L'enquête de satisfaction (proposée par Babilou, gestionnaire de la crèche)

Niveau de confiance : 8,5 / 10

97 % des parents ayant répondu seraient prêts à recommander la crèche A la claire fontaine.

L'accueil des enfants aux coccinelles

- Nombre de jours d'ouverture de la crèche : 232
- Nombre d'heures de présence : 116 88
- Nombre d'heures facturées : 135 841,50
- Taux d'occupation : 84,86 %
- Taux d'assiduité : 116,22 %

110 enfants ont été accueillis en 2024.

L'équipe est composée de 18 professionnels dirigés par une directrice infirmière puéricultrice.
Une psychologue intervient à hauteur de 16 heures/mois au sein du multiaccès.

L'enquête de satisfaction (proposée par Babilou, gestionnaire de la crèche)

Niveau de confiance : 9 / 10

97 % des parents ayant répondu seraient prêts à recommander la crèche Les coccinelles.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

I

B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 482 045,70	3 185 248,94	5 667 294,64
	Recettes réalisées (1)	B	618 898,78	3 327 650,21	3 946 548,99
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 787 683,67	3 810 472,73	9 598 156,40
	Dépenses réalisées (1)	E	432 518,73	2 746 245,12	3 178 763,85
	Restes à réaliser	F	51 775,21	0,00	51 775,21
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	186 380,05	581 405,09	767 785,14
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 305 637,97	625 223,79	3 930 861,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	3 492 018,02	1 206 628,88	4 698 646,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-51 775,21	0,00	-51 775,21
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 440 242,81	1 206 628,88	4 646 871,69

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

II – EXECUTION BUDGETAIRE**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****II****A2.1**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	2 575 509,00	2 339 618,56	215 290,20	2 554 908,76	99,20	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	35 414,00	29 503,60	0,00	29 503,60	83,31	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	16 202,00	15 832,64	0,00	15 832,64	97,72	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 627 125,00	2 384 954,80	215 290,20	2 600 245,00	98,98	0,00
66	Charges financières	131 935,67	117 979,51	13 955,47	131 934,98	100,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		2 760 260,67	2 502 934,31	229 245,67	2 732 179,98	98,98	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 020 120,06					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	30 092,00	14 065,14	0,00	14 065,14	46,74	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		1 050 212,06	14 065,14	0,00	14 065,14	1,34	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		3 810 472,73	2 516 999,45	229 245,67	2 746 245,12	72,07	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		3 810 472,73	2 516 999,45	229 245,67	2 746 245,12		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****II****A2.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	759 937,00	776 803,09	0,00	776 803,09	102,22	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	413 940,00	413 879,00	0,00	413 879,00	99,99	0,00
74	Dotations et participations	2 006 861,94	1 932 860,19	201 000,00	2 133 860,19	106,33	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 510,00	3 107,93	0,00	3 107,93	68,91	0,00
Total des recettes de gestion des services		3 185 248,94	3 126 650,21	201 000,00	3 327 650,21	104,47	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		3 185 248,94	3 126 650,21	201 000,00	3 327 650,21	104,47	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		3 185 248,94	3 126 650,21	201 000,00	3 327 650,21	104,47	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		625 223,79					
Total des recettes de la section de fonctionnement		3 810 472,73	3 126 650,21	201 000,00	3 327 650,21		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	0,00	0,00	10 626,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	489 169,61	54 664,84	11,18	41 149,21
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 001 714,06	107 045,48	2,14	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 515 883,67	161 710,32	2,93	51 775,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	271 800,00	270 808,41	99,64	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		271 800,00	270 808,41	99,64	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 787 683,67	432 518,73	7,47	51 775,21
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		5 787 683,67	432 518,73	7,47	51 775,21
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		5 787 683,67	432 518,73		51 775,21

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	826 600,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	604 833,64	604 833,64	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 431 833,64	604 833,64	42,24	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	1 020 120,06			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	30 092,00	14 065,14	46,74	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		1 050 212,06	14 065,14	1,34	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		2 482 045,70	618 898,78	24,94	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		3 305 637,97			
Total des recettes de la section d'investissement		5 787 683,67	618 898,78		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324



2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_054-DE



Fresque de l'artiste ESKAT à Limay dans le cadre de l'opération Un mur, une œuvre.

Édito



Voilà maintenant deux années que nous présentons le rapport annuel d'activité fusionné avec le rapport annuel de développement durable, au regard des enjeux multiples que ce dernier recouvre dans toutes nos politiques publiques. C'est une lecture plus cohérente de notre action. Si la volonté politique est là, nous avons aussi besoin de la mobilisation citoyenne pour avancer et c'est dans cet objectif qu'a été créée une nouvelle direction dédiée à la sensibilisation et l'accompagnement dans leurs usages des habitants sur la gestion des déchets, l'eau et l'énergie.

2025 marque la fin d'un mandat durant lequel la Communauté urbaine s'est dotée des moyens humains et financiers lui permettant de fonctionner, a relevé le défi de l'exercice des compétences de proximité et a regardé vers l'avenir à travers de grands projets attractifs pour le territoire. Les Maires ont été replacés au cœur des décisions et ont su se fédérer autour d'une vision commune. Cette longue construction arrivant à son terme, la communication a pu se déployer auprès des habitants (réseaux sociaux, applications, newsletter, magazine).

Dans un contexte budgétaire très tendu (baisse des financements de l'État et hausse des dépenses obligatoires), des efforts constants d'optimisation ont été réalisés pour maintenir un service de qualité et nos capacités d'investissement.

Près de 25 millions d'euros ont été investis pour l'achat et l'entretien des canalisations d'eau potable et d'assainissement, tandis que près de 44 millions ont permis des renouvellements et aménagements de voirie sur tout le territoire.

Trois équipements sportifs d'envergure sont entrés en phase travaux (le stade nautique de Mantes-la-Jolie, les piscines d'Andrésy et de Meulan-en-Yvelines) après l'achèvement de ceux de la Butte Verte.

Le soutien aux communes s'est poursuivi en 2025 avec le maintien du fonds de concours en direction de la ruralité, le lancement d'un portail des subventions, la réalisation d'œuvres de street art ou encore le développement d'une offre de services permettant de mutualiser les achats, d'accéder à une CVthèque ou de bénéficier de prêt de matériel.

Notre enjeu majeur demeure le développement économique. Notre territoire a subi de plein fouet la désindustrialisation et est le plus pauvre du département. Nous avons besoin de favoriser les implantations d'entreprises créatrices d'emploi. Grâce aux opportunités foncières ou à l'accompagnement sur des problématiques de recrutement ou de décarbonation que nous proposons, mais aussi à notre cadre de vie de qualité pour les salariés et leurs familles, nous créons des conditions propices à l'attractivité.

Je tiens à remercier une nouvelle fois l'ensemble des élus et agents communautaires pour leur engagement au service de notre territoire.

Cécile ZAMMIT-POPESCU
Présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise

Grille de lecture des actions de la Communauté urbaine

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le présent rapport dresse le bilan des actions menées par Grand Paris Seine & Oise au cours de l'année 2025, avec un focus particulier sur les projets qui concrétisent certains objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU qui ont été déclinés à l'échelle du territoire dans le Plan-Climat-Air-Énergie-Territorial (PCAET). Aux premiers rangs de ces actions figurent celles qui participent à :

- ▶ L'adaptation au changement climatique ;
- ▶ La préservation du capital naturel ;
- ▶ La cohésion sociale et la solidarité territoriale ;
- ▶ Le développement de modes de production et de consommation durables.

Afin de guider la lecture et la compréhension de ce bilan annuel, et de rappeler que les transitions écologiques et énergétiques irriguent nos politiques publiques, nous avons souhaité que les ODD – numérotés de 1 à 17 – constituent une grille de lecture en matière de développement durable pour l'ensemble de nos actions.

Aussi, vous retrouverez à la lecture de ces pages les différents pictogrammes promus par l'ONU pour signaler les chantiers et actions 2025 qui œuvrent en ce sens.



Les ODD, qu'est-ce que c'est ?

Les États membres de l'ONU ont adopté en septembre 2015 les principes de développement durable à mettre en œuvre d'ici 2030. Ce programme, envisagé comme universel – c'est-à-dire à appliquer à tous les pays du monde – dessine en 17 objectifs et 169 cibles une feuille de route détaillée qui couvre pratiquement toutes les questions de la société.

Ils intègrent les enjeux du développement dans tous les pays, tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore l'innovation industrielle...

Sommaire

Nos ambitions et moyens d'actions	7
INSTANCES COMMUNAUTAIRES	8
BUDGET	12
APPUI AUX COMMUNES, PROGRAMMES ET SUBVENTIONS	14
RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION	19
RELATION AUX USAGERS	23
Développer les services de proximité	27
MAÎTRISE DES DÉCHETS	28
CYCLE DE L'EAU	33
ESPACES PUBLICS ET VOIRIE	39
MOBILITÉS	42
Un cadre de vie agréable et attractif	49
DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	50
SPORT	56
CULTURE	62
TOURISME	67
Dessiner le territoire de demain	69
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	70
POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	74
HABITAT	77
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	78



|

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Directeur de la publication : Cécile Zammit-Popescu
Rédaction : Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
Crédits photos : GPS&O • Nicolas Dubois • Agence Fotilo • Shutterstock
Stefan Meyer • Romain Soudet • Design graphique : Nathalie Rastoul
Impression : Le Réveil de la Marne • ISSN 3038-5423



REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_054-DE

Fresque de Sitou Matthia à Vaux-sur-Seine dans le cadre de l'opération Un mur, une œuvre.



Nos ambitions et moyens d'action

INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire est l'exécutif de la Communauté urbaine. Il est composé de 24 élus : la Présidente, les Vice-présidents et les Conseillers délégués. Son rôle est d'examiner et de préparer les grandes décisions et de voter également un certain nombre de délibérations de gestion courante.



Cécile Zammit-Popescu
Présidente



Suzanne Jaunet
1^{re} Vice-présidente
déléguée aux espaces publics
et aux relations aux communes



Sandrine Dos Santos
2^e Vice-présidente
déléguée au tourisme



Franck Fontaine
3^e Vice-président
délégué au
développement durable



Sabine Olivier
4^e Vice-présidente
déléguée au sport



Laurent Brosse
5^e Vice-président
délégué à la culture



Fabienne Devèze
6^e Vice-présidente déléguée
à l'habitat et aux relations
avec le monde agricole



François Garay
7^e Vice-président
délégué aux politiques
contractuelles



Annette Peuvast-Bergeal
8^e Vice-présidente déléguée
à l'enseignement supérieur



Gilles Lécole
9^e Vice-président
délégué à l'eau et à
l'assainissement



Pierre-Yves Dumoulin
10^e Vice-président
délégué à l'aménagement
et au projet Eole



Pascal Poyer
11^e Vice-président
délégué aux finances



Stéphan Champagne
12^e Vice-président
délégué à la gestion
des déchets



Yann Perron
13^e Vice-président
délégué à l'axe
Seine et à l'énergie



Eddie Aït
14^e Vice-président
délégué aux
mobilités



Raphaël Cognet
15^e Vice-président
délégué au développement
économique



Maryse Di Bernardo
1^{re} Conseillère
déléguée à l'urbanisme



Michel Lebouc
2^e Conseiller
délégué aux achats et à la
commande publique



Catherine Arenou
3^e Conseillère déléguée
à la politique de la ville



Jean-Marie Ripart
4^e Conseiller délégué
aux ressources humaines



Evelyne Placet
5^e Conseillère déléguée
au foncier



Dominique Turpin
6^e Conseiller délégué
à l'éclairage public



Djamel Nedjar
7^e Conseiller délégué
au numérique



Jean-Claude Bréard
8^e Conseiller délégué
aux affaires générales

Le Bureau
communautaire
s'est réuni

8 fois

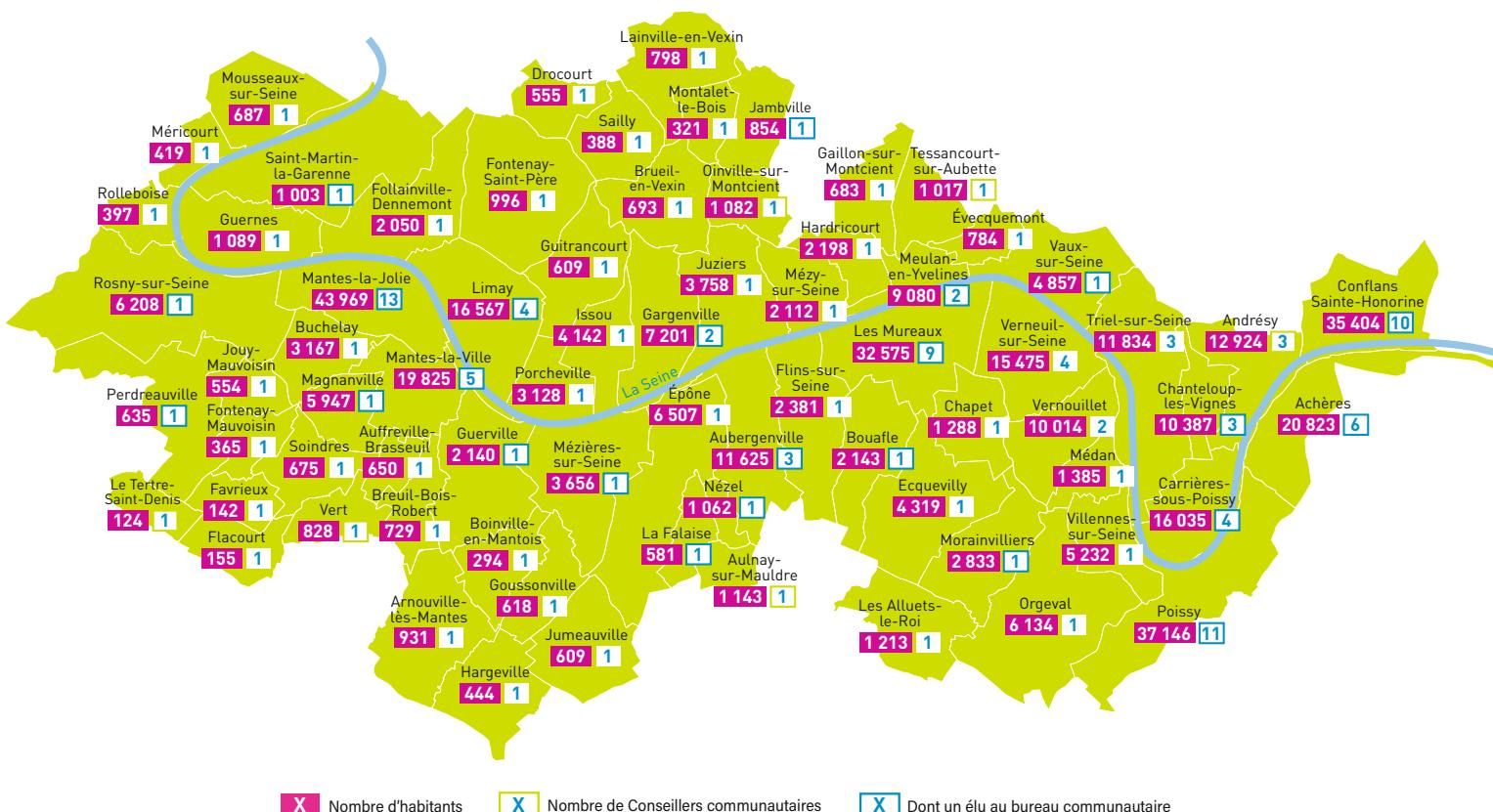
Nombre de
délibérations
votées en Bureau
communautaire

122

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire de GPS&O est composé de 141 Conseillers communautaires représentant les 73 communes du territoire. Organe décisionnel principal de la Communauté urbaine, son rôle est de fixer les grandes orientations stratégiques et les actions à mener. Il se réunit et prend toutes les décisions importantes pour le fonctionnement comme pour le développement du territoire sous forme de délibérations soumises au vote.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE MANDATURE 2020-2026



Composition du Conseil communautaire

141 élus

dont

70 maires

Moyenne d'âge

60 ans



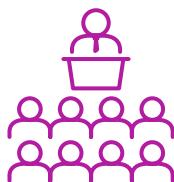
Hommes

64 %



Femmes

36 %



6 Conseils communautaires se sont tenus en 2025



139 délibérations votées (entre janvier et novembre)

10 exemples de délibérations du Conseil

- ▶ Conception, financement, réalisation et exploitation du réseau de chaleur urbain sur les communes de Carrières-sous-Poissy, Poissy et Chanteloup-les-Vignes : approbation du principe du recours à la gestion déléguée ;
- ▶ Acquisition de l'immeuble Autoneum, sis rue des Chevries à Aubergenville ;
- ▶ Transfert de la compétence traitement des déchets au syndicat Valoseine ;
- ▶ Exploitation du réseau de chaleur urbain du Mantois : choix du concessionnaire et approbation du contrat ;
- ▶ Engagement de la Communauté urbaine pour la disponibilité des agents sapeurs-pompiers volontaires sur leur temps de travail au profit du service départemental d'incendie et de secours des Yvelines (SDIS) ;
- ▶ Reconstruction et extension de la piscine de Bècheville aux Mureaux : approbation de programme et recours au concours restreint pour le choix du maître d'œuvre ;
- ▶ Construction d'un comptoir de réemploi aux Mureaux : approbation de programme et recours au concours restreint pour le choix du maître d'œuvre ;
- ▶ Deuxième programme local de l'habitat intercommunal (PLHI) 2025-2030 ;
- ▶ Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la Communauté urbaine pour la période 2025-2030 ;
- ▶ Règlement de voirie.



Les Commissions

Commission Affaires générales

Elle émet des avis sur les délibérations présentées en Conseil communautaire relatives aux finances, financement externe des projets, ressources humaines, affaires juridiques, commande publique, informatique et moyens généraux.

Commission Action culturelle, sport et tourisme

Elle émet des avis sur les délibérations présentées en Conseil communautaire relatives à l'action culturelle, sport et tourisme.

Commission Aménagement du territoire

Elle émet des avis sur les délibérations présentées en Conseil communautaire relatives à l'aménagement, mobilité, renouvellement urbain, développement économique, Eole, transition écologique, habitat et logement.

Commission Vie quotidienne

Elle émet des avis sur les délibérations présentées en Conseil communautaire relatives à la voirie, eau, assainissement, déchets, bâtiments et équipements communautaires.

Les 4 commissions se sont réunies 6 fois en 2025 (avant chaque Conseil communautaire).

La Conférence des Maires

La Conférence des Maires, présidée par la Présidente de la Communauté urbaine, est un espace de dialogue et de réflexion qui réunit les 73 maires des communes membres de GPS&O. Cette réunion à huis clos s'inscrit dans la proximité afin de concerter, discuter et débattre ensemble des projets structurants du territoire. Elle a vocation à partager les grands enjeux communs et à dessiner des solutions opérationnelles. Chaque maire peut s'y exprimer pleinement et librement.

En 2025, les Maires se sont réunis à 6 reprises pour débattre de sujets structurants pour le territoire, comme la restructuration du réseau bus, dans la perspective de l'arrivée d'Eole ; la feuille de route de la transition énergétique ; le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) ; le catalogue de l'offre de services aux communes ; ou encore l'état des lieux et plan d'actions pour le développement des sports de pleine nature.

Le Conseil de Développement (CoDev)

Composé de vingt membres bénévoles (femmes, hommes, actifs ou retraités, qualifiés ou simples usagers du territoire), cette instance citoyenne constitue un "think tank" de la société civile qui participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de territoire.

En 2025, le CoDev s'est réuni une quarantaine de fois en distanciel et huit fois en présentiel. Il a été saisi deux fois par la Présidente de la Communauté urbaine. Ses membres ont ainsi pu apporter aux élus un éclairage et une expertise sur les orientations majeures de GPS&O pour le Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2 et pour la préservation de la ressource en eau.

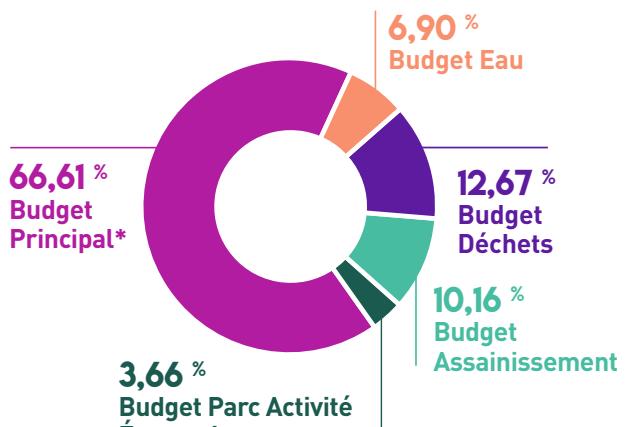
BUDGET

Le budget 2025 de GPS&O

Les élus ont adopté à la majorité le budget primitif de la Communauté urbaine pour l'année 2025 lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2024. Son montant consolidé s'élève à 670 M€. Un budget ambitieux et raisonnable, marqué par de nombreuses contraintes locales et nationales voté, pour la première fois, dès le mois de décembre afin de respecter pleinement le principe d'annualité budgétaire (améliorant ainsi la transparence) et de permettre une meilleure visibilité financière dès janvier. Avec ce budget primitif 2025, la Communauté urbaine confirme sa dynamique d'investissement en faveur du territoire et concrétise ses projets de proximité.



RÉPARTITION DU BUDGET 2025



Un budget construit sur le Projet de loi de finances (PLF) 2025 et ses impacts prévisionnels

Le PLF 2025 induisait près de 12 millions de pertes pour GPS&O : réduction de la fraction de TVA-TH (-2,7 M€), de la fraction de TVA-CVAE (-0,3 M€), du FCTVA (-2,2 M€), des fonds de réserve (-4,1 M€), de la dotation de compensation (-1,2 M€) ainsi que de la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (-0,9 M€).

À cela s'ajoute une hausse annuelle de 4 points du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), soit une dépense supplémentaire de 0,62 M€.

Des recettes de fonctionnement en perte de vitesse

Pour la première fois, les recettes fiscales diminuent dans leur globalité et subissent le ralentissement de l'inflation ainsi que les mesures d'austérité des finances publiques.

En parallèle, GPS&O connaît, comme les autres collectivités, une baisse continue des dotations et participations de l'État : -4,8% de dotation de compensation pour 2025 et une dotation d'intercommunalité maintenue à l'identique à hauteur de 16,2 M€.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Au chapitre des dépenses, les charges à caractère général n'augmentent que de +1,9 M€ en 2025 (contre +4,9 M€ en 2024) et s'établissent à 69 M€. L'augmentation réelle (différence entre le nominal et l'inflation) n'est en fait que de 0,9% et réside essentiellement dans le coût des fluides, des fournitures et des prestations diverses (principe de révision des prix) qui restent élevés et progressent de 16,5%. Côté Ressources humaines, la Communauté urbaine

poursuit une politique de progression raisonnable de ses effectifs destinée à doter son territoire des moyens nécessaires à ses investissements. L'objectif est de compter 1160 agents (ce qui reste très en deçà des EPCI de même strate). À ce titre, 1,9 M€ sont destinés au recrutement pour 2025. À cela s'ajoutent la progression annuelle du glissement-vieillesse-technicité (GVT) (+ 1,5 M€), la politique d'apprentissage (+ 0,2 M€) ou encore l'augmentation contrainte de la CNRACL (+ 0,62 M€).

Enfin, en ce qui concerne les autres dépenses telles que les atténuations de produits dont attributions de compensation (82 M€) ou les subventions aux associations (4 M€), celles-ci restent stables.

Les investissements et la proximité comme lignes conductrices

Si les recettes restent stables (53,3 M€ en 2025 contre 53,2 M€ en 2024), l'accent est mis sur la poursuite des réalisations concrètes en dépenses d'investissement.

Les dépenses prévues au budget 2025 s'élèvent à 161,9 M€ et comprennent 144,32 M€ en dépenses d'équipement, 10,1 M€ de remboursement du capital de la dette, 3,5 M€ au titre du remboursement de la taxe d'aménagement et 3,9 M€ d'autres dépenses d'investissement (immobilisations financières et titres de participations). Ainsi, les dépenses d'investissement progressent de 28,44 M€ par rapport à 2024, essentiellement sur la voirie, les rénovations bâti mentaires ou les aménagements liés à la mobilité.

LES BUDGETS ANNEXES

Les déchets

Côté recettes, le budget est essentiellement alimenté par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères évaluée pour 2025 à + 2,5 %. Cette faible augmentation est directement liée à la progression des valeurs locatives sur lesquelles la taxe est indexée. Figurent également parmi les recettes les "autres produits de gestion courante" principalement ceux de la revente des déchets d'emballages, papier ou verre (+ 2,8 %).

Ce budget annexe continue de bénéficier d'un financement d'équilibre via le budget principal à hauteur de 8 M€.

Côté dépenses, il est à noter que l'organisation optimisée des collectes sur 2025 permet une diminution de - 1,5 M€ de leur coût.

de la dette (66,4 %). L'encours global (tous les budgets) s'élève à 136,68 M€ au 28 octobre 2024.

Les parcs d'activités économiques

Ce budget de 24,5 M€ couvre les opérations d'acquisitions foncières, de viabilisation des parcelles et de ventes de celle-ci sur les parcs d'activités communautaires. L'enjeu : améliorer l'attractivité du territoire, répondre aux besoins immédiats d'investissement des entreprises et contribuer à la création d'emplois.

Création d'un nouveau budget annexe pour la gestion du crématorium

Le transfert de compétence de la création, gestion et extension des crématoriums à la Communauté urbaine, en lieu et place de ses communes, à compter du 1^{er} janvier 2025, implique la création d'un budget annexe dédié à la gestion du crématorium des Mureaux. Au regard des modalités de transfert de cette compétence, la continuité du service ne peut être garantie que par la participation du budget principal à ce budget annexe qui ne dispose pas d'encaissement sur la première année d'exercice. Le montant de cette subvention d'équilibre est fixé à 50 075 € pour l'exercice 2025.

L'assainissement

Le budget annexe assainissement est proposé à hauteur de 51,8 M€ en 2025 contre 48,4 M€ en 2024, soit une hausse de + 3,4 M€ essentiellement due aux prévisions de travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux.

L'eau potable

Ce budget s'établit en 2025 à 37,5 M€ pour ses dépenses d'exploitation et d'investissement, lesquelles prévoient notamment la rénovation de réservoirs et de châteaux d'eau ainsi que les travaux préparatoires au TRAM 13. Enfin, côté dette, le budget principal supporte l'essentiel



"La Communauté urbaine assume pleinement certaines compétences de proximité autrefois exercées par les communes. Elle leur permet ainsi, alors qu'elles sont, depuis plusieurs années, injustement soumises à de très fortes contraintes budgétaires pour résorber le déficit public de l'État, de déployer leur politique d'investissements communaux."

Pascal Poyer

Vice-président délégué aux finances



APPUI AUX COMMUNES, PROGRAMMES ET SUBVENTIONS

Les fonds de concours 2025

Un levier essentiel pour les projets communaux

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise renforce sa politique de solidarité territoriale en attribuant des fonds de concours aux communes. Ces financements, qui favorisent la mise en œuvre de projets municipaux, s'adressent aux communes de moins de 5 000 habitants.

Mobilisation du fonds de concours tout au long de l'année

Pour fluidifier la mise en œuvre de ce soutien financier, GPS&O a décidé d'en simplifier l'utilisation : à partir de 2025, le fonds de concours pourra ainsi être utilisé tout au long de l'année. Le nouveau règlement adopté par le Conseil communautaire du 19 décembre 2024 a **simplifié depuis cette année la mobilisation du fonds de concours**.

Il suffit désormais aux communes de moins de 5 000 habitants de déposer leur demande de fonds de concours deux mois avant chaque Conseil communautaire.

Le nouveau règlement introduit par ailleurs la possibilité de mettre en place des avenants en cas de désistement d'un co-financeur **et, désormais, en cas d'aléas concernant les travaux**.

Ainsi, une demande expresse auprès du Président de la Communauté urbaine ouvre la possibilité d'une **prolongation supplémentaire** de la validité du fonds sur une opération en cours.



Visite de plusieurs équipements rénovés à Bouafle le 5 avril 2025.

Une dynamique territoriale renforcée

Le fonds de concours s'inscrit dans une logique de **co-construction avec les communes**, en réponse aux enjeux locaux : sobriété énergétique, attractivité, qualité de vie. Il permet de concrétiser des projets souvent inaccessibles sans soutien communautaire.

En 2025, le **fonds de concours** a ainsi confirmé son rôle stratégique dans l'accompagnement des communes du territoire. Ce dispositif a permis de soutenir financièrement 40 projets locaux porteurs d'améliorations concrètes pour les habitants.

RÉPARTITION DES FONDS DE CONCOURS 2025





Plus de 1,6 M€
mobilisés en 2025 au titre
du fonds de concours



40 projets
locaux financés
en 2025



Focus territorial

Quelques réalisations emblématiques



À Oinville-sur-Montcient, le Fonds de concours a permis la rénovation de la salle des fêtes, la mise aux normes du groupe scolaire et l'installation d'un portail automatique au local technique.



Inauguration de la nouvelle maison médicale
à Mézières-sur-Seine le 2 juillet 2025.



Inauguré le 4 octobre 2025, le nouveau terrain de football synthétique de **Buchelay** situé dans le centre sportif "la Plaine des Sports Grigore Obreja", a bénéficié d'une aide de 125 000 € de la part de GPS&O dans le cadre du fonds de concours.

- ▶ À **Bouafle**, le complexe "Les Tilleuls" a bénéficié de **52 520 €** pour des travaux d'amélioration énergétique.
- ▶ **Jambville** a inauguré une **boucle d'énergie solaire en autoconsommation collective**, couplée à la rénovation d'une aire de jeux. Grâce à un soutien de **72 000 €**, la commune a pu équiper trois bâtiments municipaux de 420 m² de panneaux photovoltaïques, générant **85 324 kWh/an**.
- ▶ À **Mézières-sur-Seine** le fonds de concours a financé les acquisitions du bâtiment pour la réalisation de la maison médicale pour un montant de **350 000 €**.

D'autres communes ont également été accompagnées :

- ▶ **Évecquemont** : création d'une aire de jeux (**15 876 €**) ;
- ▶ **Issou** : rénovation de l'éclairage intérieur (**23 193 €**) ;
- ▶ **Médan** : rénovation énergétique et travaux divers (**126 040 €**) ;
- ▶ **Rolleboise** : rénovation de la salle des fêtes (**40 853 €**) ;
- ▶ **Vaux-sur-Seine** : aménagement d'une cour oasis (**54 605 €**).



Perspective du projet de rénovation du Centre nautique Aquabelle à Meulan.

Financements externes

Une mobilisation stratégique pour les projets du territoire

La Communauté urbaine GPS&O poursuit une politique ambitieuse de recherche de financements externes pour soutenir ses projets structurants. Au 30 juillet 2025, 27 M€ de subventions ont été sollicités auprès de divers financeurs publics. À cela s'ajoute une demande exceptionnelle de 47 M€ déposée par Dalkia auprès de l'ADEME pour l'extension du réseau de chaleur du Mantois.

Des résultats déjà concrets

À ce stade, **8,6 M€** ont été acquis, et **16,5 M€** ont été perçus ou font l'objet de versements en cours. Les décisions concernant les autres dossiers sont attendues d'ici fin 2025 ou début 2026.

PARMI LES PROJETS EMBLÉMATIQUES SOUTENUS :

- ▶ **Passerelle Poissy-Carrières-sous-Poissy** : 960 000 € du Fonds vert (dispositif d'État) pour les aménagements cyclables et 1,5 M€ de la Région Île-de-France pour la ligne V5 du réseau Vélo Île-de-France.
- ▶ **Piscines à Meulan et à Andrésy et stade nautique à Mantes** : des demandes sont en cours auprès de la Région Île-de-France et de l'Agence nationale du sport.
- ▶ **Théâtre de La Nacelle (Aubergenville)** : rénovation avec le soutien de la Région (demande en cours) qui viendra compléter le Fonds vert déjà obtenu.

Un Fonds vert renforcé pour les EPCI

Nouvelle avancée en 2025 : l'État accorde une enveloppe dédiée aux intercommunalités pour la mise en œuvre de leur PCAET, via le Fonds vert.

GPS&O a obtenu **1,2 M€** pour des actions en faveur des biodéchets, de la désimperméabilisation et renaturation des parkings de ses équipements, du développement de la filière d'électricité verte et des mobilités douces.



8,6 M€

de financements acquis

16,5 M€

en cours de versement
ou perçus

L'Europe au service du territoire

Le programme européen **Investissement Territorial Intégré (ITI)**, doté de **6,5 M€** pour 2022-2027, a permis de financer :

- ▶ des **outils numériques** pour la gestion des déchets et la relation usagers (104 000 €);
- ▶ une **stratégie open data** (120 000 €);
- ▶ la **rénovation énergétique** de logements sociaux à Limay et Mantes-la-Jolie (plus de 2 M€ au total).

Enfin, le programme **LEADER**, porté par l'ADADSA, accompagne le développement rural avec **1,4 M€** sur 2023-2027. Déjà **12 projets** ont été soutenus autour de l'agriculture, de la transition énergétique et du lien entre ville et campagne.

Le portail des subventions

Faciliter l'accès des communes aux financements

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



En 2025, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a franchi une nouvelle étape dans l'accompagnement des communes et de ses services internes en lançant un portail dédié aux subventions et financements externes. Pensé comme un outil collaboratif, il vise à simplifier l'accès aux financements et à renforcer la performance des projets locaux.

Accessible aux **73 communes du territoire**, ce portail propose :

- ▶ Une **veille actualisée** sur les appels à projets et événements en lien avec les financeurs (État, Région Île-de-France, Département des Yvelines etc.)
- ▶ Un **moteur de recherche thématique** et une présentation détaillée des financeurs
- ▶ Une **projethèque** recensant les projets communaux et communautaires avec leur plan de financement
- ▶ Une **boîte à outils** pour accompagner les démarches administratives
- ▶ Des **ressources d'ingénierie** pour aider à la construction des dossiers

Ce portail est à la fois un **outil de connaissance**, un **appui méthodologique** et un **levier de mobilisation collective** autour des subventions. Il incarne la volonté de GPS&O de faire des financements l'affaire de tous.



Présenté le 3 décembre 2024 lors des Trophées des héros territoriaux organisés par Idéal Co au Conseil économique social et environnemental (CESE), le portail a été salué pour son innovation, terminant 4^e dans la catégorie "Ressources"



"Ce portail marque une avancée majeure dans notre volonté de soutenir les communes du territoire. En facilitant l'accès aux financements et en mutualisant les ressources, nous renforçons la capacité de chacun des Maires à concrétiser ses projets. C'est un outil de solidarité territoriale, pensé pour et avec les acteurs locaux."

François Garay

Vice-président délégué aux politiques contractuelles



Une offre de services aux communes en pleine expansion

En 2025, l'offre de services aux communes a franchi une nouvelle étape dans son développement, pour accompagner les collectivités dans l'exercice de leurs compétences. Pensée dans un esprit de coopération et de mutualisation, cette offre vise à optimiser les ressources locales tout en renforçant les synergies territoriales.

Après son approbation par le Conseil communautaire en novembre 2024, l'offre de service aux communes s'est déployée tout au long de l'année et enrichie de nouveaux services, désormais intégrés dans le catalogue 2025-2026 qui propose :

- ▶ **28 services gratuits** (niveau 1),
- ▶ **9 services avec participation financière** (niveau 2),
- ▶ et **le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.**

Des résultats concrets et une dynamique collective

Depuis le lancement, **54 communes ont déjà approuvé la convention cadre**, témoignant de l'intérêt croissant pour cette démarche collaborative. Les retombées sont tangibles :

- ▶ **Renforcement des coopérations territoriales** : 53 communes et 182 agents participent activement aux réseaux professionnels.
- ▶ **Achats mutualisés** : 49 communes et 3 CCAS ont rejoint le groupement de commande permanent, avec 2 marchés déjà notifiés et plusieurs en préparation.
- ▶ **Déploiement de services numériques** : un exemple, le système d'information des bibliothèques, qui per-

mettra, à court terme, aux habitants de réserver un ouvrage dans n'importe quelle médiathèque membre du réseau.

- ▶ **Accès facilité à plus de 40 expositions** (citoyenneté, culture scientifique, musique, danse).
- ▶ **Prêt de matériel communautaire** simplifié pour les communes.
- ▶ **Ouverture de la CVthèque** de la Communauté urbaine pour soutenir les recrutements locaux.

Une offre évolutive, à l'écoute des besoins des communes

L'enrichissement de l'offre de service repose sur une démarche participative, en réponse directe aux besoins exprimés par les communes. Parmi les nouveaux services proposés :

- ▶ prêt de matériel entre communes,
- ▶ appui à l'élaboration ou à la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde,
- ▶ soutien dans la gestion de l'habitat indigne,
- ▶ accompagnement à l'action environnementale,
- ▶ coopérations RH renforcées via la mutualisation des formations et la mise en place d'un **mentorat inter-communal** pour les prises de poste.

DOMAINES DE COMPÉTENCE ET D'ACTION DE L'OFFRE DE SERVICES AUX COMMUNES



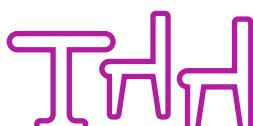
Information et mise en réseau



Logiciels et services numériques



Mutualisation des achats



Prêt de matériel



Ressources humaines



Urbanisme



Expertises spécifiques

RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION

Des moyens humains pour agir

L'année 2025 confirme la dynamique engagée depuis 2022 en matière de ressources humaines. La Communauté urbaine poursuit sa stratégie de renforcement et de diversification des compétences pour répondre aux enjeux du territoire et améliorer la qualité de service auprès des communes et des habitants.

Une croissance continue des effectifs

Les effectifs permanents ont connu **une progression régulière** pour répondre aux besoins :

- ▶ **965 agents** au 31/12/2022
- ▶ **1 009 agents** au 31/12/2023
- ▶ **1 081 agents** au 31/12/2024
- ▶ **1 140 agents** au 31/12/2025

Cette évolution témoigne d'une politique RH active et structurée, portée par une marque employeur qui s'affirme.

Des profils diversifiés et engagés

Au 30 juin 2025, les agents permanents sur postes permanents présentent une moyenne d'âge de 45,3 ans.

La parité progresse :

- ▶ 58 % d'hommes / 42 % de femmes
 - ▶ 58 % des postes de catégorie A sont occupés par des femmes
 - ▶ 50 % des postes de direction sont tenus par des femmes
- La répartition par catégorie montre une forte présence des agents de catégorie C (51 %), suivis des catégories A (28 %) et B (21 %).

Côté filières, la dominante technique (52 %) est complétée par les filières administrative (36 %), culturelle (9 %), sportive (2 %) et animation (1,4 %).



"Derrière chaque service rendu aux communes et aux habitants, il y a des femmes et des hommes engagés. La diversification des profils affirme la volonté de la Communauté urbaine de bâtir une administration moderne, inclusive et à l'écoute des enjeux du territoire."

Jean-Marie Ripart
Conseiller délégué aux ressources humaines



GPS&O souhaite la bienvenue à bord à ses nouveaux agents !



Des matinées d'accueil des nouveaux arrivants sont organisées plusieurs fois par an afin de leur présenter la structure.

Recrutement et attractivité

Au premier semestre 2025, on compte 125 nouveaux arrivants, dont :

- ▶ 98 contractuels et 27 fonctionnaires
- ▶ 74 hommes et 51 femmes

La politique de recrutement s'est intensifiée avec :

- ▶ 9 salons/forum réalisés, dont celui de Rouen pour renforcer l'ouverture à l'ouest du territoire
- ▶ 3 job dating organisés en partenariat avec La Mission Locale, France Travail et Activity, ciblant les métiers des CTC
- ▶ 6 PMSMP (périodes de mise en situation en milieu professionnel) et 3 PPR (préparation au reclassement) dans les communes de Mantes-la-Ville, Épône et Guerville
- ▶ 21 stagiaires de seconde accueillis sur deux semaines

Focus sur l'apprentissage et l'inclusion

À la rentrée 2024-2025, 20 nouveaux apprentis ont été recrutés. À l'issue de leur contrat, 4 ont été embauchés et 1 est en cours de recrutement.

L'inclusion progresse également avec le lancement d'un partenariat avec l'ESP078 (groupe UGECAM) à Poissy, visant à accompagner les personnes en situation de handicap (RQTH) dans leur reconversion. Des actions concrètes ont été menées : présentation de GPS&O, quiz, opportunités professionnelles et accueil de stagiaires.

Création de nouveaux périmètres d'action



En 2025, la Communauté urbaine a souhaité se doter d'une fonction transversale d'animation et de sensibilisation en appui à l'action des directions porteuses des politiques publiques de transition : la gestion des déchets, le cycle de l'eau et l'énergie.

L'enjeu principal de cette nouvelle entité est d'informer et de sensibiliser les habitants pour atteindre les objectifs définis dans les documents cadres tels que le PCAET, le PLPDMA et le SDME. Il s'agit d'accompagner les changements de comportement, de promouvoir l'éco-exemplarité et l'innovation, tout en assurant une coordination efficace avec les directions métiers, les structures communales et la vie associative.

Au cours de l'année, la Direction de l'Appui à l'action environnementale (DAAE) a poursuivi une dynamique ambitieuse en faveur de la transition écologique sur le territoire de GPS&O. L'année a été marquée par une intensification des animations et des actions de sensibilisation, avec plus de 185 animations opérationnelles programmées, touchant tous les publics : scolaires, familles, associations, bailleurs et agents communaux.

La lutte contre les déchets et la promotion du compostage restent au cœur des priorités : près de 150 interventions

ont été réalisées autour du tri, du compostage individuel et collectif, du gaspillage alimentaire et du jardinage naturel. Les distributions de composteurs, formations et ateliers pratiques ont permis d'accompagner de nombreuses communes, avec une attention particulière portée aux quartiers prioritaires et aux établissements scolaires.

La DAAE a également innové avec des formats variés : webinaires, ateliers "zéro déchet", animations vélo-smoothie, ressourceries éphémères, et journées thématiques comme la Semaine du Développement Durable ou la Fête de la Nature. Les agents ont été mobilisés sur le terrain, favorisant la proximité et l'accompagnement personnalisé des habitants.

Enfin, la transversalité des actions s'est traduite par des partenariats renforcés avec les associations locales, les bailleurs sociaux et les services municipaux, consolidant ainsi l'impact des politiques environnementales sur l'ensemble du territoire.



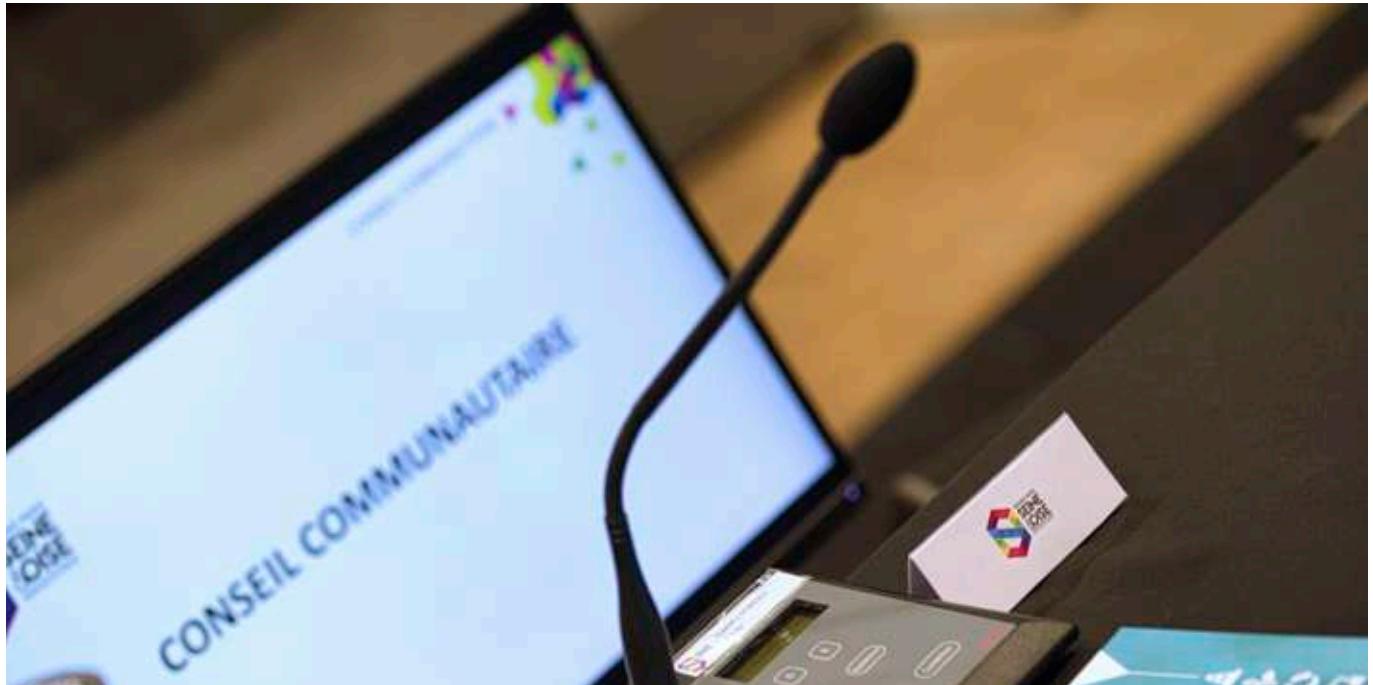
"La direction de l'appui à l'action environnementale poursuit une dynamique ambitieuse en faveur de la transition écologique du territoire en multipliant les actions auprès des habitants pour les sensibiliser à une meilleure gestion des déchets, de l'énergie et de leur consommation en eau."

Franck Fontaine

Vice-président délégué au développement durable



Développement des outils numériques



Modernisation du vote au Conseil communautaire

Depuis février 2025, les 141 élus de GPS&O disposent d'un nouvel outil de vote, plus moderne et ergonomique. Plus intuitif, il facilite les prises de parole et fluidifie les séances du Conseil communautaire. Cette solution, pensée pour améliorer l'expérience utilisateur, intègre également la gestion des prises de parole.

Acculturation à l'intelligence artificielle

En 2025, GPS&O a engagé une démarche ambitieuse d'acculturation à l'intelligence artificielle. Séminaires, ateliers, coachings : 170 agents ont déjà été formés à l'usage de Copilot. Objectifs : gagner en efficience, moderniser les pratiques, et renforcer la qualité du service public

en recentrant les agents sur les missions à forte valeur humaine et proposer des services plus personnalisés et réactifs. Une feuille de route 2026 est en cours pour intégrer l'IA dans les directions métiers.

Un badge, plusieurs usages

La Communauté urbaine déploie progressivement un système de contrôle d'accès homogène sur son patrimoine immobilier. Le badge professionnel devient un véritable passeport numérique. Déployé sur l'ensemble des sites communautaires, il sécurise les accès aux bâtiments, tout en ouvrant la voie à de nouveaux usages : impression sécurisée, autopartage, identification simplifiée. Ce projet incarne une vision : celle d'un numérique au service de la simplicité, de la sécurité et de la mobilité.



"L'acculturation à l'IA (intelligence artificielle) a été lancée cette année car le numérique est un levier essentiel pour transformer nos services publics. Avec le déploiement de Copilot, la modernisation du vote au Conseil et la généralisation des badges multi-usages, GPS&O affirme sa volonté d'être une collectivité agile, connectée et tournée vers les usages de notre époque."

Djamel Nedjar
Conseiller délégué au numérique





Bâtiment Autoneum à Aubergenville où se situent une partie des bureaux de GPS&O

GRAND PROJET

Optimisation du patrimoine immobilier

Une stratégie durable au service de l'efficacité

La Communauté urbaine GPS&O gère un patrimoine immobilier diversifié, composé de bâtiments en propriété et en location, répartis sur l'ensemble du territoire. Ce patrimoine accueille à la fois des services administratifs et techniques, avec notamment des sites loués comme l'immeuble Autoneum à Aubergenville, ou mis à disposition par les communes sous convention.

Aujourd'hui, la configuration actuelle des locaux engendre des coûts de fonctionnement élevés – 2,52 M€ TTC par an – liés aux loyers, aux fluides et aux taxes. À cela s'ajoutent des contraintes organisationnelles : la dispersion géographique des sites multiplie les déplacements et certains bâtiments souffrent d'une inadéquation aux besoins des services.

Par ailleurs, des obligations réglementaires imposent des travaux de mise en conformité énergétique d'ici 2030, renforçant la nécessité d'une réflexion globale sur l'optimisation du patrimoine immobilier.

Vers une rationalisation et une valorisation durable du patrimoine immobilier

Dans ce contexte, la fin prochaine de plusieurs baux – notamment ceux d'Autoneum, des bâtiments "Gaïa" en décembre 2025, et "Quartz" en mai 2026, situés à Aubergenville – représente une opportunité stratégique. La Communauté urbaine a ainsi engagé une démarche ambitieuse visant à rationaliser l'occupation de ses locaux, améliorer les conditions de travail des agents et réduire durablement ses charges.

L'acquisition du site **Autoneum** s'inscrit pleinement dans cette dynamique. La promesse de vente a été signée cet été pour un montant de 14,5 M€ TTC. Ce projet ambitieux marque une étape décisive dans la volonté de regrouper certains services communautaires, d'optimiser les espaces de travail et de renforcer l'efficacité collective. L'ensemble de l'exécutif, sensibilisé à l'amélioration de la cohésion et de la transversalité des services, a été favorable à ce projet, validé par le Conseil communautaire du 10 avril 2025 à l'unanimité.

Ce regroupement vise à :

- ▶ Réduire les coûts de fonctionnement (de 2,5 M€ à moins d'1 M€/an),
- ▶ Offrir des conditions de travail modernisées et adaptées aux nouveaux usages (espaces collaboratifs, etc.)
- ▶ Favoriser le travail en transversalité,
- ▶ Valoriser notre patrimoine immobilier.

Avec une superficie de 11 400 m² sur un terrain de plus de 37 000 m², ce bâtiment offrira un cadre de travail adapté et évolutif. Dès novembre 2025, les équipes du bâtiment "Gaïa", dont le Centre technique communautaire (CTC) d'Aubergenville, y seront relocalisées. Le projet se déployera en plusieurs phases, avec une attention particulière portée à la concertation et à l'accompagnement des agents.

À terme, cette acquisition permettra de réduire les charges de fonctionnement à moins d'un million d'euros par an, libérant ainsi des marges de manœuvre pour l'investissement. Elle s'inscrit dans une stratégie plus large de gestion durable et efficiente du patrimoine immobilier, déjà mise en œuvre dans les précédentes acquisitions de centres techniques communautaires.



"En repensant notre patrimoine immobilier, nous faisons bien plus qu'optimiser des mètres carrés : nous investissons dans un cadre de travail durable, fonctionnel et fédérateur. Ce projet incarne notre ambition de concilier performance économique, qualité de vie au travail et cohésion territoriale."

Jean-Claude Bréard
Conseiller délégué aux affaires générales



RELATION AUX USAGERS

Mieux informer pour améliorer la relation aux usagers

Pour que l'actualité du territoire et les services proposés par la Communauté urbaine soient mieux connus des habitants, GPS&O déploie un dispositif complet de communication à destination du grand public.

Portail web et newsletter numérique : l'information en temps réel

Antibénéficié d'une refonte éditoriale et graphique en 2024, le portail web gpseo.fr confirme son rôle de vaisseau amiral de la communication à destination du grand public. Avec près de **400 000 visiteurs** cette année, et plus **1,2 M de pages vues**, il constitue un rendez-vous incontournable pour l'usager qui cherche à s'informer sur les services de GPS&O et sur ce qui se passe près de chez lui. Prolongement direct du portail web gpseo.fr, une lettre

d'information numérique mensuelle est proposée aux abonnés. Intitulée "**L'Essentiel de l'info**", cette newsletter offre un condensé des actualités du mois. Elle met en lumière l'agenda culturel et sportif de nos équipements. Elle propose également des décryptages pour une meilleure compréhension du périmètre d'action de GPS&O et des opérations menées dans les communes au titre de ses compétences.

Infos Déchets GPSEO : une appli qui a trouvé sa place dans le quotidien des habitants

Lancée en septembre 2024, l'application mobile Infos Déchets GPSEO fête sa première année d'existence avec des résultats remarquables. Pensée comme un canal unique d'information sur la gestion des déchets, elle s'est imposée comme un outil incontournable pour les habitants du territoire.

En un an, l'application a été **téléchargée plus de 36 000 fois** :

- ▶ **16 068 téléchargements** sur Android,
- ▶ **20 237** sur iPhone.

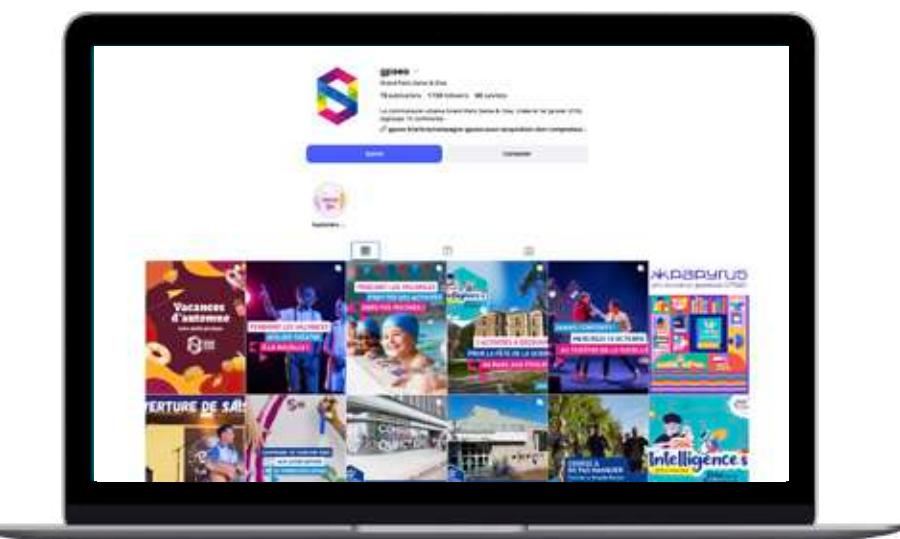
Mais au-delà des chiffres de téléchargement, c'est **l'usage réel** de l'application qui témoigne de son succès : en 2025, elle a été **consultée plus d'un million de fois** ! Alertes, notifications, recherches de jours de collecte, géolocalisation des bornes... L'usager peut également télécharger le calendrier des collectes personnalisé à son adresse. Un ensemble de fonctionnalités qui sont pleinement utilisées, preuve de son intégration dans les habitudes des usagers.

Ce succès repose sur une stratégie claire et assumée : **centraliser l'information dans un seul canal**, accessible à tous, mis à jour en temps réel, et adapté aux besoins du territoire. Une stratégie que GPS&O défend et consolide, avec pour objectif de simplifier la vie des habitants tout en renforçant l'efficacité du service public.

Réseaux sociaux : une stratégie sociale en pleine expansion

GPS&O renforce sa présence digitale avec 5 plateformes sociales actives. En 2025, le lancement du compte Instagram marque une volonté d'élargir les audiences, avec des publications qui ont déjà touché plus de 130 000 personnes cette année. L'année a aussi vu le déploiement d'une identité graphique dédiée et d'une ligne éditoriale enrichie de productions aux formats populaires sur les réseaux sociaux (carrousels, vidéos...).

Les usagers plébiscitent particulièrement Facebook et LinkedIn, qui dépassent chacun les 10 000 abonnés et enregistrent des millions d'impressions.



GPS&O Le Mag : le rendez-vous semestriel des habitants

La Communauté urbaine produit un magazine semestriel, distribué dans tous les foyers du territoire. À travers ses 32 pages, chaque numéro de GPS&O Le Mag invite les habitants à découvrir les projets, les services et les ambitions de GPS&O pour améliorer leur quotidien et préparer l'avenir. Les 2 numéros parus en 2025 ont été distribués à 200 000 adresses du territoire. Disponibles dans les accueils des 73 mairies du territoire, le magazine est également consultable en ligne sur le site gpseo.fr.



Campagnes d'affichages et kits de communication à destination des communes

Pour une information au plus près des citoyens et usagers, la Communauté urbaine diffuse tout au long de l'année des supports d'information clé en main aux communes du territoire. En 2025, une trentaine de kits de communication (affiches, communiqués de presse, articles, flyers, visuels...) ont été fournis aux communes pour un

décryptage et une promotion des politiques publiques communautaires et de la programmation d'actions dans nos équipements. Plus de 30 "Lettres info travaux" ont par ailleurs été spécialement conçues pour un suivi en temps réel des chantiers entrepris par GPS&O dans les communes du territoire.

Parcours usagers et accueil du public

La Communauté urbaine cherche à faciliter le parcours de l'usager en offrant des réponses rapides et pertinentes, quelle que soit la porte d'entrée : physique, téléphonique, papier ou numérique. Pour fluidifier les circuits de réponses, les communes et la Communauté urbaine engagent un travail partenarial qui s'appuie sur une démarche d'information et de formation, et sur l'élaboration d'outils et de référentiels, partagés avec les agents d'accueil des communes du territoire.

Bilan de l'accueil du public en 2025

L'accueil téléphonique a été le service le plus sollicité par les habitants et les professionnels du territoire avec plus de **14 000 appels** traités entre janvier et septembre 2025. Les appels concernant la gestion des déchets représentent une part très importante du flux annuel (70% des appels gérés). On peut aussi noter une forte augmentation des accueils physiques : **+ de 750 personnes accueillies**.

On note également que 20% des demandes traitées par les agents d'accueil sont adressées par des entreprises ou des associations du territoire.

En parallèle de ces réponses au public, la Communauté urbaine développe des démarches en ligne pour répondre aux besoins des habitants. Ces téléservices ou formulaires sont rendus accessibles 24h/24 et 7/7 sur tous les supports numériques. **Quelques nouveaux formulaires** ont été créés en 2025. Déchets, assainissement, culture, sport... Ces formulaires sont gérés directement par les agents au sein des directions concernées pour une fluidité maximale.



**+ de 5 600
démarches en ligne
transmises**
(entre janvier et septembre 2025)
soit une augmentation
de 45 %
par rapport à 2024

Aub

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_054-DE



Fresque du collectif Ma touche perso à Aubergenville dans le cadre de l'opération Un mur, une œuvre.



Développer les services de proximité



MAÎTRISE DES DÉCHETS



GRAND PROJET

Réduire nos déchets, un défi collectif pour 2030



À la suite d'une large consultation publique menée au printemps, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a adopté en septembre 2025 son nouveau Plan de Réduction des Déchets ménagers et assimilés 2025-2030 (PLPDMA).

Un outil structurant pour une gestion durable des déchets

Ce document stratégique fixe le cap pour les six prochaines années afin de renforcer les actions de prévention et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un objectif commun : produire moins de déchets pour préserver l'environnement et maîtriser les coûts du service public. Obligatoire pour les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets, le PLPDMA constitue un levier essentiel pour **réduire la production de déchets à la source**, en agissant sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Il s'appuie sur un suivi annuel des performances

et une implication active des partenaires locaux, des habitants aux acteurs économiques.

Un premier plan aux résultats encourageants

Adopté en 2019, le premier PLPDMA a permis **une réduction de 13 %** des déchets ménagers et assimilés, soit **62 kg/habitant** en moins, dépassant largement l'objectif initial de - 37,7 kg/hab. Grâce aux campagnes de sensibilisation, à la distribution de composteurs, aux opérations de broyage et à la modernisation des déchèteries, plus de **300 k€** ont été économisés chaque année.

Un nouveau cap pour 2025-2030

Malgré ces avancées, les coûts de traitement et de collecte continuent d'augmenter (+ 8 % entre 2023 et 2024), tout comme la taxe générale sur les activités polluantes (TAGP). Le nouveau plan vise donc une **réduction supplémentaire de 42 kg/hab.** d'ici 2030, soit -9,9 %. Il s'articule autour de trois grands axes d'action, symbolisés par la démarche des **3R : Retour à la terre, Réemploi et réparation, Recyclage.**

- ▶ **Retour à la terre** : valorisation des biodéchets par le développement du compostage individuel, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets végétaux via le broyage de proximité et la promotion de pratiques alternatives.
- ▶ **Réemploi et réparation** : développement d'infrastructures dédiées (ressourceries, zones de réemploi en déchèterie), promotion du vrac et de la consigne, mobilisation des agents de GPS&O dans une démarche d'éco-exemplarité.
- ▶ **Recyclage** : relance du tri sélectif par des animations scolaires, la mise à disposition de pôles de tri lors d'événements, l'amélioration du tri dans l'habitat collectif et l'adaptation des modalités de collecte.



- 13%

de déchets ménagers
et assimilés, soit

- 62 kg par habitant

pour un objectif initial de - 37,7 kg/hab.



300 k€
économisés

Une démarche participative

Une consultation publique, ouverte jusqu'au 30 juin 2025, a permis aux habitants et partenaires locaux de contribuer à l'élaboration du plan. Le document final, enrichi de leurs contributions, a été adopté par le Conseil communautaire du 25 septembre 2025.

Des actions concrètes pour tous les publics

Parmi les mesures phares du plan figurent :

- ▶ **60 opérations de broyage par an** ;
- ▶ **Expérimentation de la gestion des biodéchets** dans plusieurs quartiers de communes candidates volontaires dès l'automne 2025 ;
- ▶ **Création d'un premier comptoir du réemploi** aux Mureaux et généralisation des zones de réemploi dans toutes les déchèteries communautaires ;
- ▶ **Déploiement de bornes textiles** en partenariat avec les communes ;
- ▶ **Sensibilisation ciblée** dans les écoles et les habitats collectifs ;
- ▶ **Formation des agents** à la gestion différenciée des espaces verts et au tri hors foyer.



Le compostage contribue à la baisse significative de la production d'ordures ménagères - moins 100 kg par habitant par an.



"Dans la lignée des résultats obtenus depuis 2019, GPS&O a adopté son Programme Local des Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en septembre dernier. Ce programme nous permet d'accélérer la réduction des déchets en mobilisant les acteurs du territoire autour de projets environnementaux ambitieux, partagés."

Stephan Champagne

Vice-président délégué à la gestion des déchets

De nouvelles adaptations des modalités de collecte



Installation de points d'apport volontaire (PAV)

Dans le contexte actuel, la hausse du coût du transport des déchets est un enjeu majeur. La mise à disposition d'un Point d'apport volontaire (PAV) est un mode de collecte qui permet une meilleure maîtrise des flux et des coûts. En effet, la collecte en porte-à-porte coûte 2 fois plus que la collecte en borne d'apport volontaire.

Aussi, la Communauté urbaine veille à ce que le mailage de zones d'apport volontaire soit suffisant pour couvrir les besoins des habitants et qu'il réponde aux spécificités locales, afin de limiter les dépôts sauvages et les risques sanitaires.

Distribution de composteurs individuels

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage, la Communauté urbaine poursuit sa mobilisation pour le tri des biodéchets. Tout au long de l'année 2025, elle a proposé aux habitants de logements individuels un composteur en bois de 400 litres à tarif préférentiel (20 €, contre 85 € en prix réel). Le kit inclut également un bio-seau, un brass'compost et un guide pratique. Une formation gratuite est assurée en ligne ou sur place pour accompagner les usagers dans leurs premiers pas.



+ de 1 000
composteurs individuels
mis à disposition en 2025 dans une
quinzaine de communes.

Expérimentation de la collecte des déchets alimentaires en PAV

Dans le cadre de sa politique de gestion durable des déchets, GPS&O a lancé à l'automne 2025 une expérimentation de collecte des déchets alimentaires en Points d'apport volontaire (PAV). Cette initiative s'inscrit dans les objectifs de réduction des déchets résiduels et

de valorisation des biodéchets, conformément aux évolutions réglementaires attendues d'ici 2028. Menée en partenariat avec les communes d'Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie et Vernouillet, cette phase

pilote concerne des quartiers ciblés, représentant plusieurs centaines de foyers. Deux dispositifs distincts ont été installés : des abris-bacs et des composteurs avec bac à broyat, permettant aux habitants de déposer leurs déchets alimentaires en vrac, à leur rythme, sans contrainte horaire.

Une démarche écologique, pratique et évolutive

Les biodéchets représentent près d'un tiers du contenu des poubelles grises et 60 % du budget de la Communauté urbaine pour la collecte et le traitement. Lorsqu'ils sont incinérés, ils génèrent des gaz à effet de serre et gaspillent une ressource valorisable. Triés, ils peuvent être transformés en compost pour enrichir les sols ou en biogaz pour produire de l'énergie.

L'expérimentation vise à :

- ▶ **Réduire les émissions de CO₂** liées au traitement des déchets,
- ▶ **Tester des solutions de proximité** adaptées aux usages des habitants,
- ▶ **Préparer un déploiement progressif** à l'échelle du territoire à l'horizon 2028.

Un accompagnement de proximité

Des bio-seaux ont été distribués aux habitants des quartiers concernés, accompagnés de supports pédagogiques et de demi-journées d'information. Les bornes de collecte sont géolocalisées via l'application *Infos déchets GPS&O* et accessibles sur le site gpseo.fr.

Les déchets collectés seront valorisés localement, notamment dans les espaces verts ou via des filières de méthanisation. Un bilan de l'expérimentation sera réalisé pour mesurer les impacts environnementaux et sociaux (quantités triées, CO₂ évité, taux d'adhésion...).



BILAN DES INSTALLATIONS DE PAV EN 2025

98 bornes aériennes

- 4 bornes pour les ordures ménagères**
- 5 bornes pour le carton**
- 1 borne pour les emballages**
- 88 bornes pour le verre**

23 bornes enterrées

- 20 bornes pour les ordures ménagères**
- 1 borne pour les emballages**
- 2 bornes pour le verre**

Broyage des végétaux : un service de proximité pour valoriser les déchets verts

Entre le 1^{er} janvier et le 30 août 2025, **27 opérations de broyage** ont été organisées sur le territoire, en partenariat avec **les communes volontaires**. Ces interventions ont permis de produire **85 m³ de copeaux**, dont **54 m³ ont été directement récupérés par les usagers** pour un usage domestique : paillage des massifs, compostage, ou encore aménagements de jardin.

Ce service de proximité, gratuit et accessible, répond à un double objectif :

- ▶ **Réduire les apports en déchèterie,**
- ▶ **Favoriser le retour au sol des matières organiques sous forme de paillage ou de compost.**

En complément, ces opérations permettent de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques de gestion des déchets verts et de promouvoir des alternatives au brûlage, interdit sur l'ensemble du territoire.



Modernisation des déchèteries

GPS&O accélère sa transition vers un service public plus performant

Face à l'augmentation des tonnages collectés et aux exigences croissantes en matière de tri et de valorisation, GPS&O a engagé une série de travaux ambitieux sur cinq équipements du territoire, avec pour objectif d'améliorer l'accueil des usagers, renforcer la sécurité, optimiser les flux et favoriser l'économie circulaire.

Orgeval : un chantier structurant pour un équipement stratégique

Fermée pendant six mois, la déchèterie d'Orgeval a rouvert ses portes le 1^{er} avril 2025 après d'importants travaux de mise en conformité et de modernisation. Le site bénéficie désormais :

- ▶ d'un réseau d'assainissement rénové pour le traitement des eaux usées,
- ▶ de quais électrifiés accueillant deux bennes compactrices (cartons et métaux),
- ▶ d'un conteneur réemploi pour déposer ou récupérer des objets en bon état,
- ▶ d'un accès automatisé par lecture de plaques minéralogiques,
- ▶ d'une voie de sortie élargie pour séparer les flux entre prestataires et particuliers.

Ces aménagements, pour un montant total de 692 000 € TTC, permettent une meilleure sécurisation du site, une fluidification des dépôts et une adaptation aux évolutions réglementaires. Le conteneur réemploi, déjà présent à Aubergenville, Gargenville et Triel-sur-Seine, marque un pas de plus vers l'économie circulaire.

Quatre autres déchèteries en rénovation à l'automne

À l'automne 2025, GPS&O a poursuivi son plan de modernisation avec des travaux ciblés sur quatre autres équipements :

- ▶ **Épône** : réhabilitation du local agents et installation du système d'accès automatique (mise en service prévue en janvier 2026). Travaux sans impact pour les usagers. Coût : 108 700 € TTC.
- ▶ **Gargenville** : création de réseaux pour l'installation de bennes compactrices. Fermeture temporaire du site du 27 octobre au 2 novembre. Coût : 46 000 € TTC.
- ▶ **Mantes-la-Jolie (Closeaux)** : préparation du futur accès automatisé. Fermeture du 3 au 9 novembre. Coût : 19 500 € TTC.
- ▶ **Les Mureaux** : installation d'un conteneur pour les déchets ménagers spéciaux et création d'un chemin de roulement. Fermeture du 17 novembre au 14 décembre. Coût : 93 000 € TTC.

Des solutions de repli ont été proposées aux usagers pendant les périodes de fermeture, avec des horaires élargis dans les déchèteries voisines et un maintien des procédures de dépôt exceptionnel via le site gpseo.fr.

Un accès simplifié pour tous

Le système de lecture de plaques minéralogiques, déployé progressivement, permet aux usagers d'accéder aux déchèteries sans badge ni justificatif, après une inscription unique en ligne ou via formulaire papier. Ce dispositif renforce l'efficacité du service tout en facilitant l'expérience utilisateur.

En 2026, la déchèterie de Conflans-Sainte-Honorine sera à son tour rénovée, poursuivant la dynamique enclenchée.



Les bennes compactrices facilitent le dépôt et le traitement des cartons et métaux.



L'accès aux déchèteries rénovées en 2025 se fait par un système de lecture de plaque minéralogique.

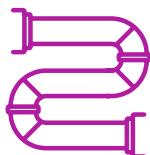
CYCLE DE L'EAU

GPS&O renforce son autonomie en matière de gestion de l'eau



En 2025, GPS&O affirme sa souveraineté sur l'eau potable. En rachetant à Veolia une canalisation stratégique de 600 mm de diamètre entre Guitrancourt et Tessancourt-sur-Aubette, la Communauté urbaine franchit une étape décisive vers une gestion pleinement publique et maîtrisée de ses infrastructures.

Ce tronçon de 14,2 km, acquis pour 9,5 M€ TTC, assure l'alimentation en eau de plusieurs communes clés du territoire. Il devient un **levier essentiel pour sécuriser l'approvisionnement et renforcer l'autonomie hydraulique** de GPS&O. Avant 2017 ce réseau participait à l'alimentation de 7 maîtres d'ouvrages différents.



4,2 km
de tronçon acquis
entre Guitrancourt
et Tessancourt-sur-Aubette

Cette canalisation, longue de 14,2 km, joue un rôle essentiel dans l'alimentation en eau potable de plusieurs communes du territoire, notamment Les Mureaux, Juziers, Mézy-sur-Seine, Hardricourt, Meulan-en-Yvelines, Tessancourt-sur-Aubette, Évecquemont et Vaux-sur-Seine. Depuis la suspension en 2020 de l'unité de production de Meulan par décision de l'Agence régionale de santé (ARS), elle constitue un **axe structurant pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau**.



9,5 M€

Montant de l'acquisition
auprès de la SFDE
(filiale de Veolia)

Cette acquisition s'inscrit dans une stratégie globale d'autonomisation du territoire et poursuit un objectif de sécurisation de l'ensemble du réseau structurant de la rive droite du territoire ainsi que l'alimentation des Mureaux.

En reprenant la pleine maîtrise de ses infrastructures, GPS&O renforce sa capacité à planifier, entretenir et renouveler ses équipements en cohérence avec les besoins locaux et les enjeux environnementaux. Elle met ainsi fin à une dépendance historique vis-à-vis d'opérateurs privés, amorcée dès 1993 avec le contrat d'affermage du District Urbain de Mantes, repris ensuite par la CAMY, puis par GPS&O en 2016.

Ce rachat permet à la Communauté urbaine de disposer d'un réseau unifié, optimisé et résilient, au service d'une gestion publique de l'eau plus transparente, durable et adaptée aux défis du territoire.



8 communes desservies

**Les Mureaux, Juziers, Mézy-sur-Seine, Hardricourt, Meulan-en-Yvelines,
Tessancourt-sur-Aubette, Évecquemont, Vaux-sur-Seine**



"L'acquisition de la canalisation a été menée dans un objectif de sécuriser notre réseau structurant de la rive droite d'Issou à Vaux-sur-Seine ainsi que l'alimentation des Mureaux en supprimant notre dépendance à un réseau historique privé. Désormais, la Communauté urbaine dispose de la pleine maîtrise dans la gestion de ses réseaux interconnectés, y compris en cas de scénario de crise. Nous sommes à présent totalement indépendant et cela nous permet même d'alimenter le Val d'Oise par une partie de notre production d'eau."

Gilles Lécole
Vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement



Modernisation des châteaux d'eau

GPS&O sécurise ses réserves



Depuis 2017, GPS&O mène un vaste programme de rénovation de ses ouvrages de stockage d'eau potable. Sur les 63 réservoirs et châteaux d'eau du territoire, une dizaine nécessite des travaux. En 2025, quatre chantiers ont été menés à Boinville-en-Mantois, Fontenay-Saint-Père, Gargenville et Rosny-sur-Seine, avec un objectif clair : sécuriser la distribution et préserver la qualité de l'eau. Ces travaux, réalisés principalement à l'intérieur des structures (étanchéité, canalisations), représentent un

investissement de **1,32 M€** pour **2 770 m³** de stockage rénovés – soit l'équivalent de la consommation annuelle de 70 foyers. Ils se sont achevés cet été avec une fresque en trompe-l'œil sur le château d'eau de Boinville, dans le cadre de l'opération “Un mur, une œuvre”.

Dès la fin des premiers chantiers, cinq nouveaux sont déjà planifiés. En parallèle, GPS&O poursuit le renouvellement de ses réseaux enterrés, un enjeu écologique et sanitaire majeur, auquel elle consacre **20 % de son budget d'investissement**. Grâce à ces efforts, le territoire atteint un **taux de rendement de 90 %** (contre 80 % au plan national).



Château d'eau de Boinville-en-Mantois



63 réservoirs et châteaux d'eau sur le territoire

4 chantiers menés en 2025, soit



1,32 M€ d'investissements

Extension du réseau d'eau adoucie

Vers une eau de meilleure qualité



En 2024, 68 % des Français exprimaient leur insatisfaction face à la présence de calcaire dans l'eau du robinet, bien avant les questions de goût ou d'odeur. Face à ce constat, la Communauté urbaine poursuit son engagement pour une eau plus douce, plus saine et plus respectueuse des installations domestiques.

Une politique volontariste pour une eau adoucie

D'ici 2028, près de 363 000 habitants, soit 83 % de la population du territoire, bénéficieront d'une eau adoucie grâce à un programme ambitieux d'investissement. Après la

mise en service de quatre premières unités de décarbonatation, GPS&O prévoit la construction de **quatre nouveaux équipements dans les trois prochaines années**.

LA DÉCARBONATATION :

L'ADOUCISSEMENT DE L'EAU POTABLE

COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE



73
communes

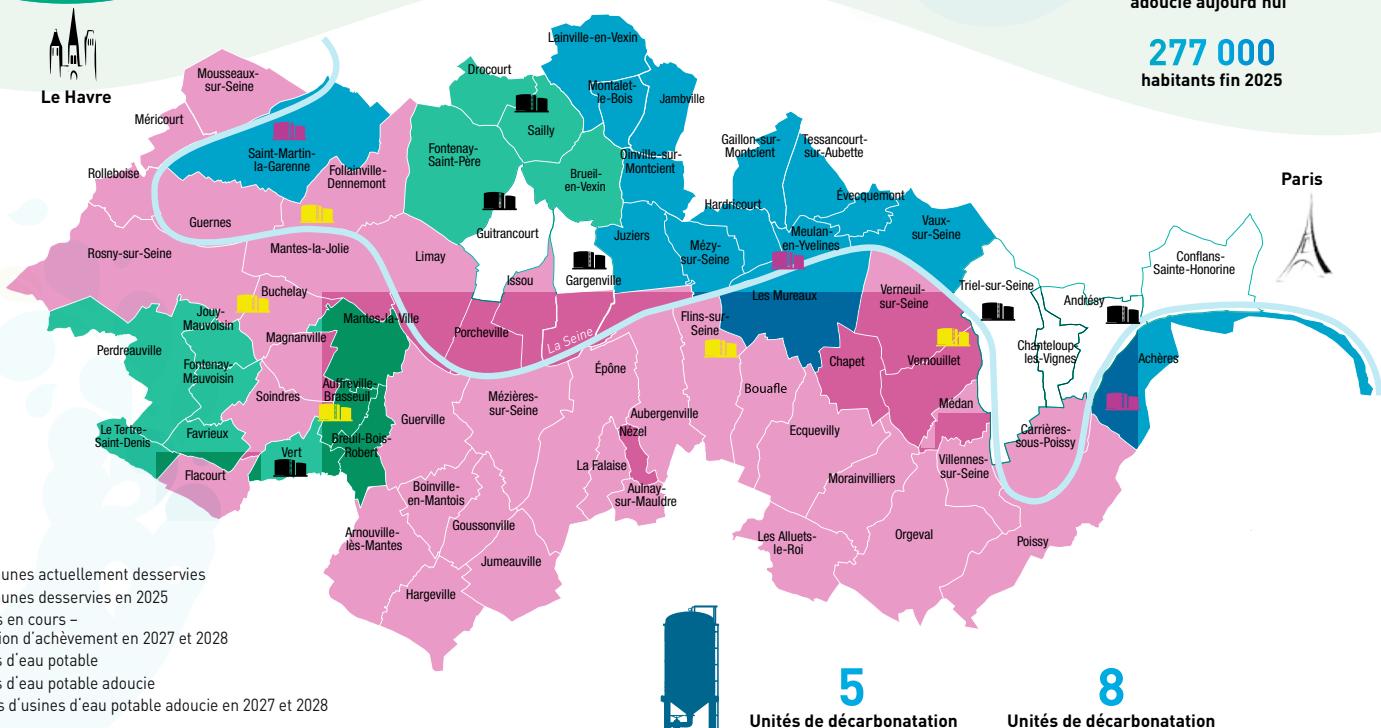


437 430
habitants



248 000
habitants bénéficient d'une eau
adoucie aujourd'hui

277 000
habitants fin 2025



5
Unités de décarbonatation
sur le territoire fin 2025



8
Unités de décarbonatation
en 2028

Une réponse aux enjeux sanitaires et économiques

Les analyses menées par l'Agence régionale de santé (ARS) ont révélé des dépassements ponctuels des seuils autorisés pour certains pesticides dans les captages historiques, notamment celui de Sailly. GPS&O met donc tout en œuvre pour garantir une eau **plus sûre, mieux équilibrée** (non corrosive et suffisamment minéralisée), **traitée contre les pesticides et plus agréable à boire**.

Le procédé de décarbonatation permet également de **réduire les dépenses liées au calcaire** : pour un foyer de quatre personnes consommant 120 m³ par an, le coût de la décarbonatation est estimé à **48 € par an**, contre **100 € de dépenses annuelles liées au calcaire**. Les économies réalisées (usure réduite des appareils, moins de produits anticalcaires) sont évaluées à **52 € par an**.

Vers une eau adoucie pour tous

Avec ce programme progressif, GPS&O agit concrètement pour améliorer le confort quotidien des habitants, tout en répondant à des enjeux de **santé publique**, de **durabilité et de responsabilité** environnementale. L'adoucissement collectif de l'eau rend désormais **l'usage d'un adoucisseur individuel facultatif**, avec un niveau d'adoucissement équivalent à celui obtenu par les équipements domestiques.

Étapes clés en 2025

- ▶ Depuis juillet : les communes de **Fontenay-Saint-Père, Brueil-en-Vexin, Sailly** et bientôt **Drocourt** sont alimentées par une eau adoucie produite par l'unité de traitement de **Follainville-Dennemont**, rendue accessible via une nouvelle interconnexion entre les réservoirs de Limay et Fontenay-Saint-Père.
- ▶ Depuis septembre, l'unité de traitement de **Buchelay** dessert en parallèle cinq autres communes : **Favrieux, Fontenay-Mauvoisin, Jouy-Mauvoisin, Le Tertre-Saint-Denis et Perdreauville**, représentant **2 012 habitants**.
- ▶ Depuis l'automne : une nouvelle unité de décarbonatation à **Auffreville-Brasseuil** permet d'alimenter **24 373 habitants** répartis sur quatre communes : **Auffreville-Brasseuil, Breuil-Bois-Robert, Mantes-la-Ville et Vert**.



Renouvellement et sécurisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement



Le renouvellement et la sécurisation des réseaux de la Communauté urbaine représentent un enjeu écologique, mais aussi de santé publique.

C'est pourquoi la gestion de l'eau et de l'assainissement représente l'un des postes financiers les plus importants de la Communauté urbaine.

Pour planifier les **chantiers de réhabilitation des réseaux dégradés**, la Communauté urbaine s'appuie sur une programmation pluriannuelle d'investissements (PPI). Le budget annexe assainissement est proposé à hauteur de 51,8 M€ en 2025 contre 48,4 M€ en 2024, soit une hausse de +3,4 M€ essentiellement due aux prévisions de travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux.

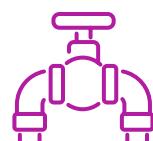


Focus chantiers

Renouvellement du réseau d'eau de la route de Verneuil aux Mureaux

1665 mètres linéaires de réseau ont été renouvelés pour un coût total de 1,65 M€ TTC.

Ce chantier a permis de remplacer un réseau en fonte grise datant de 1940 et de sécuriser notamment l'alimentation en eau de sites industriels. Les travaux ont été menés en deux phases ; ils ont démarré en octobre 2024 et se sont achevés fin octobre 2025.



≈ 15 km de renouvellement de réseaux d'eau dans une trentaine de communes en 2025



Investissements
10 M€ TTC

≈ 10 km de réhabilitation de réseaux d'assainissement dans 15 communes en 2025



Investissements
4,1 M€ TTC

T13 phase 2

GPS&O adapte ses réseaux pour accompagner le tram



Dans le cadre du prolongement du tram T13 jusqu'à Achères, Grand Paris Seine & Oise mène un vaste chantier de dévoiement des réseaux humides (eau potable, assainissement, eaux pluviales) sur le secteur de Poissy. Objectif : adapter les infrastructures existantes pour permettre le passage du tram sans conflit technique, tout en améliorant la performance du réseau.

En septembre 2025, **80 % des travaux** sont réalisés. Le reste dépend du phasage complexe avec les autres concessionnaires, notamment Île-de-France Mobilités (IDFM), dont les interventions doivent précéder celles de GPS&O. Les travaux se poursuivront jusqu'à l'été 2026.

Le projet intègre également la création d'un **réseau pluvial mutualisé** sous la RD190, en partenariat avec IDFM. Ce nouvel équipement permettra de **déconnecter les eaux pluviales du réseau unitaire de Poissy**, réduisant ainsi les volumes d'eaux parasites acheminés vers l'unité de dépollution du SIAAP à Triel-sur-Seine.

Un chantier structurant

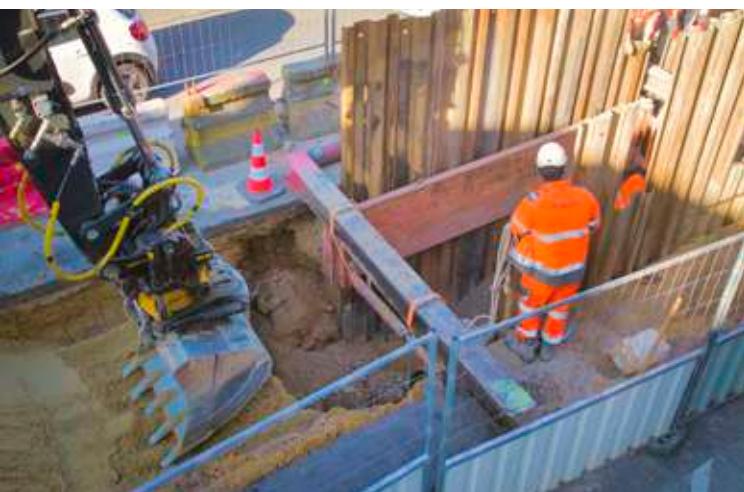
- ▶ **1 077 m** de canalisation d'eau potable dévoyée
- ▶ **1 249 m** de canalisation d'assainissement dévoyée
- ▶ **410 m** de conduite d'eaux pluviales dévoyée
- ▶ **817 m** de canalisation vétuste renouvelée
- ▶ **304 m** de conduite d'assainissement réhabilitée

Financement

- ▶ **Coût total de l'opération** : 15,5 M€ TTC
- ▶ **Participation GPS&O au réseau pluvial mutualisé** : 1,56 M€ TTC

Subventions attendues :

- ▶ **Agence de l'Eau Seine-Normandie** : 1,3 M€
- ▶ **Département des Yvelines (CYT)** : 3,5 M€ (dont 1,75 M€ versé en 2025)



CALENDRIER

2024-2025

**Travaux de préparation du terrain
(débroussaillage, démolition
des infrastructures existantes,
aplanissement de terrains...)**

Janvier 2024

Publication du marché de travaux

Mai 2024

Recrutement des entreprises de travaux

3 juin 2024

Démarrage de la phase préparatoire

9 septembre 2024

Démarrage des travaux pour le lot 1

30 septembre 2024

Démarrage des travaux pour les lots 2 et 3

Septembre 2025 à 2026

**Fin des travaux de dévoiement sous maîtrise
d'ouvrage Communauté urbaine
GPS&O – cycle de l'eau**

2025-2027

**Réalisation des infrastructures pour la mise
en circulation du tramway (la plateforme,
les voies, les quais, les stations...)**

Fin 2025

**Démarrage des travaux d'infrastructure
du prolongement du tram T13 entre
Saint-Germain-en-Laye et Achères**

2026 à 2028

Travaux de construction du tram T13

2028

**Essais et marche à blanc
avant la mise en service**

Accompagnement à la mise en conformité des branchements d'assainissement

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



14 VIE AQUATIQUE



15 VIE TERRESTRE



Dans son 12^e programme (2025-2030), l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) poursuit son engagement vis-à-vis de la mise en conformité des branchements privés. Dans la continuité des actions engagées depuis 2020, GPS&O a également souhaité poursuivre son accompagnement et a donc signé, au 1^{er} trimestre 2025, une

nouvelle convention de mandat avec l'AESN permettant aux riverains engagés dans des travaux de mise en conformité de leurs raccordements privés de bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 5 000 €. Aujourd'hui, GPS&O dispose d'une enveloppe de l'ordre de 2,5 M€ pour subventionner la mise en conformité des branchements d'assainissement.

Dans le cadre de la première convention de mandat, signée en 2020 et qui s'est terminée en 2024, environ 180 propriétaires ont été accompagnés financièrement lors de la mise en conformité de leurs branchements, pour une subvention totale de l'ordre de 900 k€.

Renforcement de l'assainissement sous le pont de Poissy

Un investissement pour l'environnement



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



14 VIE AQUATIQUE



15 VIE TERRESTRE



Pour répondre aux enjeux de préservation de la Seine et d'amélioration du cadre de vie, la Communauté urbaine a lancé, en juin 2025, un chantier majeur sous le pont de Poissy : l'installation d'une seconde canalisation de refoulement des eaux usées entre Poissy et Carrières-sous-Poissy. Ce projet, mené par SUEZ, s'inscrit dans un schéma directeur ambitieux visant à moderniser et sécuriser les infrastructures d'assainissement du territoire. L'objectif est double : limiter les rejets d'eaux usées dans la Seine, notamment lors de fortes pluies, et garantir la conformité aux normes environnementales. Trois tronçons

structurent ce chantier : le doublement de la canalisation entre l'Usine à Gaz et le pont, la traversée du pont avec une canalisation en acier sous le tablier, puis la pose d'une nouvelle conduite jusqu'au poste station. Ces travaux, d'un montant de 3,42 M€ TTC, sont financés par GPS&O avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Au-delà de la réduction significative des déversements dans le fleuve, ce projet contribue à la protection de la faune et de la flore aquatiques, tout en renforçant la résilience du territoire face aux épisodes climatiques extrêmes.

ESPACES PUBLICS ET VOIRIE

Voirie

Une année d'investissements et de chantiers au service du territoire

En 2025, la Communauté urbaine a poursuivi une politique ambitieuse d'entretien, de modernisation et de sécurisation de la voirie, mobilisant l'ensemble des Centres Techniques Communautaires (CTC). Cette action s'est traduite par la réalisation de 107 opérations de gros entretien pour un budget de 20 M€, auxquels s'ajoutent les investissements sur les ouvrages d'art (4,5 M€) et une vingtaine de projets d'investissements structurants pour le territoire (23,6 M€).

Une diversité d'activités au quotidien

La Communauté urbaine œuvre chaque jour à l'amélioration des espaces publics, en lien étroit avec les communes. Que ce soit pour requalifier des rues, sécuriser et faciliter les déplacements, végétaliser les quartiers, GPS&O intervient sur l'ensemble du territoire, de part et d'autre de la Seine et de l'Oise.

► **Réfection et requalification de voirie :** création de voies partagées, aménagements pour les modes de déplacement doux, enfouissement de réseaux, réfection de chaussées, création de stationnements, sécurisation de carrefours et traversées piétonnes.

Focus territorial : À Saint-Martin-la-Garenne, GPS&O a engagé un projet de renouvellement du revêtement complet de la route de Sandrancourt, incluant la réfection de la chaussée, le renforcement ponctuel des rives ainsi que l'amélioration du marquage au sol, pour un budget de 1,25 M€ TTC.

► **Gestion des ouvrages d'art :** réfection de ponts, passerelles, murs de soutènement, comblement de carrières, études et travaux de sécurisation.

Focus territorial : La réfection de la passerelle d'Andrésy a permis la sécurisation des marches et des bétons et le prolongement du garde-corps, pour un montant de 65,8 k€.

► **Entretien des fossés :** curage, débroussaillage, remise en forme, enlèvement des dépôts sauvages, pour garantir l'écoulement des eaux pluviales, prévenir les inondations et préserver la biodiversité.

Focus territorial : À Gargenville, l'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement a été permise par une réfection de chaussée rue Fanny Halworth, pour un montant de 222 k€.

► **Signalisation horizontale et verticale :** plus de 250 interventions de marquage au sol et 850 interventions sur la signalisation verticale (panneaux).



► **Gestion du mobilier urbain :** installation, maintenance préventive et corrective, remplacement des équipements (barrières, bancs, corbeilles, arceaux vélos...)

► **Gestion des arbres d'alignement :** élagage raisonné, remplacement des sujets malades, ramassage des feuilles, entretien pour la sécurité et la qualité paysagère.

► **Lutte contre les dépôts sauvages :** nettoyage rapide des sites touchés, campagnes de sensibilisation auprès des habitants. Plus de 440 tonnes de dépôt sauvage ont été collectées au 1^{er} trimestre 2025. En parallèle, les communes participent à la verbalisation des contrevenants dans un objectif partagé de protection de l'environnement et de préservation du cadre de vie.



107 opérations de gros entretien



20 M€ de budget



Focus chantiers

Conflans-Sainte-Honorine

Rue Maurice Berteaux : un centre-ville modernisé et plus agréable à vivre

À travers un vaste chantier d'aménagement, la rue Maurice Berteaux se transforme pour offrir un espace de circulation fonctionnel. Enfouissement des réseaux, trottoirs élargis, arrêts de bus accessibles, stationnements vélo, végétalisation... Tout est pensé pour faciliter les mobilités, dynamiser le commerce local et valoriser l'espace public. Un investissement de 2,9 M€ TTC porté par GPS&O pour un centre-ville plus attractif et durable.



Favrieux

Grande rue : un espace public plus sûr et plus harmonieux

Des travaux d'enfouissement des réseaux sont en cours Grande Rue à Favrieux, accompagnés d'une réflexion sur la création de places de stationnement en concertation avec la commune. Ce chantier, financé à hauteur de 564 k€ TTC par GPS&O, a débuté en août 2025 et s'étalera sur 6 mois. L'objectif : sécuriser l'espace public tout en améliorant l'esthétique et le confort du cadre de vie pour les habitants.

Fontenay-Saint-Père

Une rue de la Grange Dime plus fonctionnelle, plus verte et plus accessible

GPS&O a engagé des travaux de requalification de la voirie et de création de 16 nouvelles places de stationnement qui ont été livrées en avril 2025. Ce projet, financé à hauteur de 375 k€ TTC par la Communauté urbaine, a permis de végétaliser l'espace public, de sécuriser les déplacements piétons et de mettre aux normes les arrêts de bus et les trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Les Mureaux

Rue des Perrons : un réaménagement moderne et arboré

À l'issue d'une première phase d'enfouissement des réseaux aériens et de câblage de la fibre optique, la rue des Perrons a bénéficié d'un réaménagement complet de la voirie, livré en décembre. Les travaux ont permis la réfection des trottoirs, l'aménagement du rond-point à l'intersection des rues des Coquetiers et de la Croix Verte, ainsi que la plantation d'arbres et de végétaux pour renforcer la qualité paysagère du quartier. Ce projet représente un investissement de 1,6 M€ TTC par GPS&O, au service du confort et de la sécurité des habitants.

Au total, 20 projets

finalisés ou livrés en 2025,

dont 3 en maîtrise d'ouvrage déléguée,
pour un total de

23,6 M€ investis

Mantes-la-Jolie

Renforcer l'attractivité commerciale et touristique des Places du Coeur

La requalification des espaces publics des Places du Cœur a débuté en octobre 2025 pour une durée de 18 mois. Ce projet ambitieux, porté par GPS&O avec un investissement de 7,4 M€, vise à piétonniser le centre-ville historique dans une logique de continuité. Il prévoit également une végétalisation accrue, la désimperméabilisation des sols et une diversification des plantations, pour offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable, durable et résilient.

Médan

Requalification du bord de Seine

Ce projet vise à favoriser la réappropriation des berges par les habitants et à sécuriser leurs déplacements en période de crue grâce à la création d'une voie de bouclage et à la réfection de la rue Émile Zola. GPS&O a financé ce chantier, à hauteur de 622 k€, pour offrir aux habitants un espace renaturé et sécurisé.

Verneuil-sur-Seine

Requalification du carrefour Jules Ferry en giratoire

La création de ce rond-point a permis d'ouvrir un accès plus direct et qualitatif au quartier Gare des Clairières. La différenciation des flux piétons et cycles, ainsi que la rénovation des éclairages permet de sécuriser leur déambulation et un meilleur équilibre des usages. Ce chantier, financé à hauteur de 616 k€ par GPS&O, a également permis l'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens, la végétalisation du carrefour et l'amélioration du cadre de vie.



"Le renforcement de nos moyens humains et financiers a permis la réalisation de tous nos projets prévus en 2025. La programmation de nos investissements sur les années à venir, en collaboration avec les communes, nous donne la possibilité de ne pas ralentir notre dynamique de rénovation des espaces publics. Les travaux projetés, les études engagées nous permettent d'envisager l'avenir de notre voirie GPS&O avec confiance."

Suzanne Jaunet

Vice-présidente déléguée aux espaces publics et aux relations aux communes



Un éclairage public plus sobre et plus intelligent

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Avec 54 680 points lumineux, l'éclairage public représente plus de 80 % de la facture énergétique de la Communauté urbaine. Face à cet enjeu, un vaste plan de modernisation a été engagé : le relamping LED de l'ensemble du parc, pour un montant global de 42 M€, déployé sur plusieurs années et sur tout le territoire.

Le marché global de performance énergétique (MGPe), lancé en 2020, prévoit à l'horizon 2028 le remplacement total d'environ 70 % des lanternes à ampoules classiques par des lanternes LED (32 000 points lumineux concernés). À terme, l'objectif vise une réduction des consommations énergétiques de 9 millions de KWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de plus de 4 000 habitants.

Des résultats déjà tangibles en 2025

En 2025, la Communauté urbaine a déjà rempli 68 % de son objectif de passage total à la LED d'ici 2028.

Des solutions innovantes pour aller plus loin

L'abaissement de la luminosité est également prévu dans le MGPe. Dès lors que les LED sont installées et opérationnelles, la puissance de l'éclairage nocturne baisse entre 50 % et 80 % en fonction des communes entre 23 h et 5 h du matin. Une fonctionnalité qui combine les économies d'énergie avec la lutte contre la pollution lumineuse et la préservation de la faune nocturne.

La mise aux normes ou le remplacement des armoires électriques est également un chantier qui avance bien. Elle permet d'installer dans les communes un système de télégestion qui agit sur la consommation d'énergie et permet la détection des pannes.

Parallèlement, pour faire face à la flambée des prix de l'énergie, la Communauté urbaine a mis en place, dans les communes volontaires, la limitation ou l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit. Actuellement, 27 communes pratiquent l'extinction sur le territoire, avec à la clé environ 20 % de réduction de la facture énergétique.

Concernant la signalisation lumineuse tricolore, la Communauté urbaine s'est engagée dans la mise aux normes des contrôleurs en 2025.



22 000 lanternes
déjà remplacées



3 050 lanternes
programmées en 2025

Baisse de 40 % de la
consommation d'énergie

16 millions de KW/h
économisés depuis 2021



850 armoires ont déjà
été mises aux normes
sur les 950 à traiter, dont
50 en 2025



“La Communauté urbaine a fait le choix d'un éclairage public plus sobre, plus intelligent et plus respectueux de l'environnement. Ce chantier ambitieux qui s'achèvera en 2028, illustre notre engagement concret pour la transition énergétique, la lutte contre la pollution lumineuse et la maîtrise des dépenses publiques.”

Dominique Turpin
Conseiller délégué à l'éclairage public



MOBILITÉS

Encourager les mobilités décarbonées



Nouveaux aménagements cyclables et stationnements vélo

Encourager toutes les pratiques du vélo est la priorité de la Communauté urbaine sur le front du développement des mobilités actives. C'est l'objectif affiché de son Plan Vélo 2, adopté en 2021, qui vise d'ici fin 2026 à améliorer le réseau cyclable actuel selon trois priorités : l'aménagement d'itinéraires cyclables et l'entretien de l'existant, la résorption des discontinuités et l'installation d'espaces de stationnement dédiés aux cycles.

Pour favoriser la pratique du vélo sur le territoire, le développement des aménagements cyclables du quotidien se poursuit et s'intensifie avec l'aménagement d'environ 70 km d'itinéraires d'ici 2026, dont 42 km réalisés en 2025-2026.

Les études d'aménagements cyclables du Plan vélo 2 se sont également poursuivies en 2024 et 2025 et un premier groupe de liaisons cyclables est rentré en phase opérationnelle travaux en fin d'année 2025. Cela représente environ 12 km sur 32 km du plan vélo 2.



Le quartier de gare de Villennes-sur-Seine présente une offre de transport multimodale complète.



850 km d'aménagements cyclables sur le territoire

(dont 132 km de zone 30 apaisée pour les cyclistes)

40 km de nouveaux aménagements en 2025

Trajectoire ► + 40 km/an



5 544 places de stationnement cyclable sur le territoire

(dont 4 214 créées par GPS&O)

Trajectoire ► + 600 places/an

INVESTISSEMENT TOTAL CONSACRÉ AUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES EN 2025

400 k€
sur des aménagements du quotidien

100 k€
sur le volet étude

2 M€
de travaux pour le Plan Vélo 2 (dont 50 % financés par la Région et l'État).



Focus chantiers vélo

Conflans-Sainte-Honorine, rue de Cergy

Création d'une piste cyclable bidirectionnelle pour créer des continuités cyclables en centre-ville.

Budget : 200 k€

Mantes-la-Jolie, rue Franklin Roosevelt

Optimisation et sécurisation de la desserte pour les cyclistes entre la gare et le centre-ville sur 400 m.

Budget : 40 k€

Poissy

7 km de voies cyclables réalisés ou rénovés (sur les 17 km qui sillonnent la ville), avec sécurisation des carrefours (tourne à droite, sas vélo).

Budget : 200 k€

Déploiement des bornes de recharge électrique

Selon les estimations du schéma directeur départemental, le nombre de véhicules électriques circulant sur le territoire devrait doubler d'ici trois ans. Ainsi, en complément du parc privé de bornes de recharge pour véhicules électriques (centres commerciaux, lieux de travail, lieux d'habitation...), le réseau public de GPS&O se renforce depuis 2023 pour accompagner l'électrification massive des voitures sur son territoire.

En 2025, **35 nouvelles bornes** ont été mises en service soit un réseau de plus de 210 bornes de recharge en service en fin d'année. Pour compléter le réseau existant, 134 nouvelles bornes devraient être déployées par GPS&O d'ici 2026, permettant à terme d'équiper chacune des 73 communes du territoire.

La fourniture, l'installation, la maintenance, la supervision et l'exploitation de ces installations sont assurées depuis 2019 par Bouygues Energies & Services, sous la marque Alizé. Les bornes installées sont de puissance dite "normale" (22 kW), ayant pour vocation une recharge d'appoint en journée ou complète la nuit. Elles viennent en complément des bornes de puissance "lente", "normale" et "rapide" situées sur les espaces privés.

Pour financer ces installations, la Communauté urbaine a engagé un investissement de **3,20 M€ sur 4 ans, soit 800 k€/an**. Cette décision confirme la volonté de GPS&O d'accélérer les transitions énergétique et écologique en accompagnant le développement des mobilités moins polluantes sur son territoire.



58 000 connexions
aux bornes par des utilisateurs
(entre janvier et septembre
2025)



"Parce que le développement des mobilités électriques est un enjeu de la transition écologique, nous ne pouvons que nous féliciter du déploiement, équitable entre les zones urbaines et rurales, de bornes de recharge. Avec une offre complémentaire à celle du parc privé et qui respecte les équilibres territoriaux, la Communauté urbaine joue ainsi pleinement son rôle de service public en proposant des tarifs accessibles et participant aux objectifs de réduction de gaz à effet de serre."

Eddie Aït

Vice-président délégué aux mobilités



Impulser un usage plus collectif et raisonné de la voiture



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Expérimentation d'un service d'autopartage

Depuis mars 2025, GPS&O expérimente un service de location de voiture en autopartage sur 15 communes du territoire : un service développé par Getaround, pour des usages ponctuels, depuis une même station de départ/arrivée, en complément des autres modes de transport.

Retenu au terme d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI), l'opérateur Getaround, leader sur le secteur, a signé avec GPS&O une convention d'occupation temporaire du domaine public communautaire lui permettant de mettre à disposition des habitants **une flotte de 17 véhicules de location** à utiliser exclusivement pour des déplacements occasionnels, de courte et moyenne durée.

Different de la location traditionnelle, ce service permet de se libérer des contraintes liées à la possession d'un véhicule personnel (coûts d'achat ou de location, coûts d'entretien, gestion du stationnement...) en proposant des véhicules :

- ▶ en libre-service et disponibles 24 h/24 et 7 jours/7,
- ▶ pour des trajets d'une heure à quelques jours,
- ▶ sans remise des clés en main propre,
- ▶ avec une restitution à la station de départ.

Il est destiné aussi bien aux particuliers (non-motorisés ou qui cherchent à réduire l'utilisation de leur voiture personnelle), qu'aux entreprises et aux administrations (en remplacement partiel ou total de leur flotte de véhicules).

15 communes volontaires sont concernées : Achères, Andrésy, Aubergenville, Carrières-sous-Poissy, Conflans-

Sainte-Honorine, Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Ville, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Orgeval, Poissy, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Vernouillet.

Les bénéfices du déploiement de ce nouveau genre de mobilité sont nombreux :

- ▶ Une consommation d'énergie et des émissions de polluants réduites
- ▶ Moins de places de stationnement occupées
- ▶ Un trafic routier moins dense (1 voiture en autopartage libère le trafic de 5 à 8 voitures particulières).

Par cette expérimentation, la Communauté urbaine contribue à réduire la dépendance à la voiture et favorise le report vers d'autres modes de mobilité.



+ 420 utilisateurs et 1800 km parcourus sur les 6 premiers mois d'activité.

Parking : encourager les trajets plurimodaux

Les travaux du pôle d'échanges multimodaux de la gare des Clairières de Verneuil qui sera desservie par le RER E, permettent aux usagers de la gare d'accéder, depuis juin 2025, à un parking entièrement réhabilité de 87 places, avec 4 places équipées de borne de recharge électrique, 2 places PMR, 4 places motos et 2 places de covoitage. Grâce à la labellisation Île de France Mobilités, les places de stationnement sont accessibles à un tarif mensuel attractif négocié pour les abonnés Navigo, pouvant même aller jusqu'à un "tarif à zéro euro" dans certains parkings, sous conditions et dans la limite des places disponibles.

Des tarifs qui privilégient la multimodalité

Cette formule est réservée aux usagers ayant un forfait annuel éligible chargé sur leur Pass Navigo et utilisant régulièrement le Parking Relais (minimum 9 stationnements de rabattement par mois) et dans la limite des places disponibles avec cet avantage tarifaire.

Pour les autres, le parking de la gare de Vernouillet-Verneuil et le parc relais de la gare des Clairières de Verneuil alignent leurs tarifs avec les autres parkings de gare du territoire de GPS&O.

Renforcer l'offre de transport en commun

Une nouvelle numérotation pour un réseau de bus plus lisible et plus cohérent

Depuis le 25 août 2025, les lignes de bus du territoire Poissy – Les Mureaux et du Mantois ont adopté une nouvelle numérotation régionale, dans le cadre du projet de simplification du réseau francilien porté par Île-de-France Mobilités.

Pourquoi cette renumérotation ?

Le réseau francilien compte près de 1 900 lignes, dont certaines partageaient le même numéro, rendant la recherche d'itinéraires complexe pour les usagers. Cette réforme vise à éliminer les doublons, faciliter l'usage des outils numériques et améliorer la lisibilité du réseau.

Une logique territoriale

Chaque secteur de la région se voit attribuer un préfixe unique :

► Poissy – Les Mureaux : préfixe 65

► Mantois : préfixe 54

Les lignes conservent, lorsque c'est possible, leur ancien numéro en suffixe. Quant aux lignes Express, elles sont identifiées par le numéro du département. Ainsi l'ancienne ligne A14 Mantes est désormais identifiée par le numéro 7820.



Des lignes restructurées pour mieux desservir le territoire

La renumérotation s'accompagne d'une restructuration de l'offre afin de permettre une meilleure desserte des centres-villes, pôles commerciaux et établissements scolaires. La fréquence des passages a été renforcée en soirée et le week-end et certains tracés revus pour des trajets plus directs.

Grâce à cette réforme, chaque ligne dispose désormais

d'un identifiant unique en Île-de-France. Les usagers peuvent retrouver facilement les horaires et itinéraires via l'application ou le site iledefrance-mobilites.fr.

Cette évolution s'inscrit dans une volonté commune de GPS&O et Île-de-France Mobilités de proposer un réseau de transport plus lisible, plus cohérent et mieux adapté aux besoins du territoire.

Le TàD Mantois : un service de mobilité locale en pleine évolution



Depuis le 1^{er} septembre 2025, le service de Transport à la Demande (TàD) Mantois a connu une transformation significative pour mieux répondre aux besoins de mobilité des habitants du territoire. Ce dispositif, qui permet de se déplacer sur réservation entre un arrêt de proximité et l'un des 50 points d'intérêt du secteur (gares, centres commerciaux, établissements publics...), couvre désormais 255 points d'arrêt répartis sur l'ensemble du Mantois.

Parmi les évolutions majeures :

- ▶ Le territoire est désormais divisé en trois zones, chacune avec ses propres points d'intérêt, tout en conservant des points communs accessibles à tous.
- ▶ Le service est renforcé par l'ajout de quatre véhicules de 9 places, permettant des trajets plus directs et plus fréquents.

GPS&O intensifie le passage aux bus verts

Les deux Centres opérationnels bus (COB) à Mantes-la-Jolie et Epône ont été adaptés au bioGNV par Île-de-France Mobilités afin de mieux desservir le territoire.

La conversion au bioGNV permet la mise en service de véhicules plus confortables, plus fiables et moins polluants, participant à améliorer le confort des voyageurs et la qualité de l'air.

À ce jour, **près de 20 % de la flotte des bus desservant le territoire circulent au bioGNV**. D'ici 2026, ce taux atteindra environ un tiers. L'objectif d'IDFM est d'atteindre 100 % en 2030 par une livraison progressive de véhicules bioGNV. GPS&O a largement contribué au succès de cette opération notamment par un apport et une réorganisation du foncier permettant la réalisation des deux projets.



Faciliter la circulation d'une rive à l'autre

Mantes-Limay : une passerelle pour relier les rives et les époques

Le projet de passerelle entre Limay et l'Île aux Dames à Mantes-la-Jolie franchit une étape décisive. **En 2026, une nouvelle structure viendra prolonger le parcours initié en 2019, redonnant vie au Vieux Pont de Limay, classé aux Monuments historiques.** Ce chantier, porté avec détermination par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, incarne une vision ambitieuse : reconnecter les territoires par des mobilités douces tout en valorisant un patrimoine exceptionnel.

Construit au XI^e siècle, le Vieux Pont est l'un des plus anciens ponts de France encore debout. Il a traversé les siècles, mais aussi les épreuves, notamment la Seconde Guerre mondiale, qui a détruit ses deux arches centrales. En 2024, GPS&O a piloté une opération de restauration majeure, avec le remplacement de plus de 15 m³ de pierres immergées manquantes. Ce travail minutieux a permis de stabiliser l'ouvrage et de préparer son intégration dans un nouvel aménagement.



Des travaux subaquatiques sur les parties immergées du Vieux Pont ont permis le nettoyage, le remplacement des pierres abîmées ou manquantes et leur rejoindre. La désinstallation des échafaudages, côté rive droite, au cours du 2^e trimestre 2025, a ouvert la voie à la pose de la passerelle au cours du dernier trimestre.

Cette future passerelle, longue de 120 mètres, reliera l'Île aux Dames à la Maison du Passeur à Limay. Elle s'appuiera sur le pont médiéval, enjambant le vide laissé par les arches disparues grâce à une structure contemporaine, légère et discrète. Ce nouvel équipement offrira aux piétons et cyclistes une traversée fluide, sécurisée et esthétique, tout en respectant l'environnement fluvial.

Au-delà de l'aspect architectural, ce projet reflète **l'engagement de GPS&O pour une mobilité durable et inclusive**. En investissant à hauteur de 16% sur les 5,64 M€ TTC nécessaires à la réalisation de la passerelle et à la restauration du pont, la Communauté urbaine affirme son rôle moteur dans la transformation du territoire. Elle a également coordonné les études techniques, les relevés patrimoniaux et les démarches réglementaires, en lien avec les partenaires institutionnels et les architectes.

La passerelle Mantes-Limay deviendra un maillon essentiel du réseau de liaisons douces de GPS&O, tout en redonnant au Vieux Pont sa fonction de lien entre les rives. Ce projet illustre parfaitement la capacité du territoire à conjuguer mémoire et modernité, au service des habitants.

LA PASSERELLE EN CHIFFRES

XI^e siècle

Époque de construction du Vieux Pont de Limay, l'un des plus anciens ponts de France encore debout

120 mètres

Longueur totale de la passerelle reliant l'Île aux Dames à la Maison du Passeur à Limay

21 mètres

de portion suspendue en belvédère, à l'emplacement des deux arches détruites du Vieux Pont

+ de 15 m³

de pierres immergées manquantes remplacées en 2024 dans le cadre de la restauration

5,64 M€

Montant total de l'investissement pour la restauration du pont et la création de la passerelle

16 %

Part du financement assurée par la Communauté urbaine GPS&O

Une nouvelle passerelle entre Poissy et Carrières-sous-Poissy

À l'horizon 2027, une passerelle cyclo-piétonne de 305 mètres reliera Poissy à Carrières-sous-Poissy, franchissant la Seine à 12 mètres de hauteur.

Confier à l'agence Ney & Partners, cette infrastructure contemporaine s'appuiera sur les vestiges d'un ancien pont médiéval, détruit en partie durant la Seconde Guerre mondiale. Pensée pour favoriser la mobilité douce, elle offrira une liaison directe avec la gare de Poissy (ligne J,

RER A et bientôt RER E), tout en valorisant le patrimoine fluvial.

Après une optimisation technique en 2024, les marchés ont été attribués début 2025. **Le chantier, financé à hauteur de 32,3 M€ dont 9 M€ par GPS&O, a débuté fin 2025 pour deux ans.** Ce projet structurant incarne l'ambition du territoire : relier les communes de manière durable, fonctionnelle et respectueuse de leur histoire.

le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_054-DE



Fresque du duo d'artistes Mojito Fraise à Villennes-sur-Seine dans le cadre de l'opération Un mur, une œuvre.



Un cadre de vie
agréable et attractif

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les temps forts du développement économique

Lancement du chantier du Port Seine Métropole Ouest (PSMO)

Nouvelle étape franchie pour l'axe Seine : le chantier du PSMO a été lancé fin septembre sur les communes d'Andrésy, Achères et Conflans-Sainte-Honorine. Porté par HAROPA PORT, ce projet ambitieux de plateforme multimodale de 100 ha dédiée au BTP incarne une nouvelle dynamique économique et écologique pour le territoire.

Pensé depuis 2013, le projet vise à renforcer le transport fluvial et ferroviaire en Île-de-France, tout en accompagnant les chantiers du Grand Paris. Il s'inscrit dans une logique de logistique durable, avec près de 30 % d'espaces verts, une charte chantier vert et une certification ISO 14001 renouvelée.

Ce nouveau port entrera en activité dès 2027 à l'issue d'une première phase de travaux. À terme, il accueillera plus de 750 emplois pérennes et une capacité de 4 barges et 2 trains par jour.



Ce projet, qui représentera au total un investissement de 150 M€, est soutenu par l'État, la Région Île-de-France, l'Union européenne, et les communes d'Andrésy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine. La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise apporte 911 k€ de participation à l'aménagement des voiries.



Inauguration de la nouvelle plateforme logistique France Boissons à Buchelay

Le 26 mars 2025, France Boissons (groupe Heineken) a installé sa nouvelle plateforme de 19 000 m², regroupant les sites de Rosny-sur-Seine et Gennevilliers. Ce projet, porté par Diderot Real Estate et Weinberg Capital Partners, génère 150 emplois et 200 k€ de recettes fiscales annuelles pour la Communauté urbaine. Le bâtiment, certifié BREEAM niveau excellent, incarne sobriété foncière, performance énergétique et intégration paysagère.



GPS&O à la rencontre des futurs entrepreneurs

Le Bus de la création d'entreprise a sillonné le territoire du 15 au 26 septembre pour sensibiliser à l'entrepreneuriat. Conseils, financement, réseau : deux semaines d'animations et de rencontres pour accompagner les porteurs de projet, avec un temps fort autour des Villages Entrepreneuriaux. Cette nouvelle formule 2025, proposée dans une quinzaine de communes, a permis d'enclencher un premier contact avec 250 personnes (soit 100 de plus qu'en 2024) qui bénéficieront de conseils de nos services communautaires ou un de nos partenaires selon le besoin.

Pose de la première pierre du futur centre IKEA à Limay-Porcheville

Le 26 avril 2025, IKEA a lancé les travaux de son futur centre de distribution clients sur la zone portuaire de Limay-Porcheville. Ce projet de 120 M€, implanté sur 160 000 m², incarne l'ambition de logistique durable portée par GPS&O. Grâce à ses infrastructures multimodales, le site permettra des livraisons fluviales depuis Limay, complétées par des véhicules électriques. Le chantier, exemplaire sur le plan environnemental, pré-



voit 22 000 m² de panneaux solaires et 33 000 m² d'espaces verts. L'activité débutera fin 2026, avec à la clé 350 emplois directs et indirects.



"L'implantation d'Ikea dans la zone portuaire de Limay, grâce à son interface multimodale, est une localisation stratégique unique qui exploitera le trafic fluvial à son maximum, évitant toute saturation du réseau routier déjà existant. Il s'agit d'une étape majeure pour le développement durable de notre territoire."

Yann Perron

Vice-président délégué à l'axe Seine et à l'énergie



Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI)

Comme chaque année, GPS&O était au rendez-vous de ce salon qui s'est tenu au Palais des Congrès de Paris du 9 au 11 décembre 2025. Pour cette édition, la Communauté urbaine était présente sur le stand de l'Entente Axe Seine pour faire connaître les disponibilités immobilières et foncières du territoire et pour accompagner les entreprises dans leurs projets d'implantation et d'investissement, aux côtés de sept partenaires stratégiques :

- ▶ La Ville de Paris avec la Sem Paris Seine et Paris & Métropole Aménagement
- ▶ La Métropole Rouen Normandie et la Communauté d'Agglomération Seine Eure
- ▶ La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
- ▶ La Métropole du Grand Paris
- ▶ La Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo
- ▶ L'EPAMSA
- ▶ HAROPA PORT



Convention d'affaires GPS&O : une journée pour réseauter et entreprendre

Le 25 novembre, GPS&O a réuni plus de 250 entreprises au forum Armand Peugeot pour sa 7^e Convention d'affaires. Une journée dédiée au networking et aux opportunités business, avec des rendez-vous qualifiés, des partenaires mobilisés et des solutions concrètes pour booster le développement économique local.



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSEMENT
ÉCONOMIQUE



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



GRAND PROJET

Renouveau industriel Seine Aval accélère sa transformation

Le territoire de Seine Aval entre dans une nouvelle ère industrielle. Avec le lancement du Temps II du programme Territoires d'industrie, GPS&O, en partenariat avec trois intercommunalités voisines, affirme sa volonté de faire de la vallée de la Seine un bassin industriel de référence en Île-de-France, en répondant aux enjeux de décarbonation, d'innovation, de logistique et d'emploi.

Co-piloté avec ArianeGroup jusqu'en 2027, ce programme fédère les acteurs publics et privés autour d'une ambition commune : **réindustrialiser durablement**, en misant sur l'innovation, la transition écologique, la logistique fluviale et l'emploi local.

Le Cluster industriel : un réseau d'entreprises engagées

Créé en mai 2023, le **Cluster industriel GPS&O** regroupe aujourd'hui **42 entreprises** représentant plus de **12 000 emplois**, soit plus de la moitié des emplois industriels du territoire. Ce collectif permet aux acteurs de toutes tailles et filières de partager leurs problématiques et de co-construire des solutions autour de thématiques clés : transition énergétique, attractivité RH, logistique fluviale, réutilisation des ressources.

La Communauté urbaine entretient ce dynamisme par l'organisation régulière de rencontres et de visites d'entreprises. Plus de **30 rencontres** ont déjà été organisées pour renforcer les synergies locales.

En 2025, on peut citer notamment la visite du site de NextPharma - Limay qui a ouvert ses portes, fin septembre, à 25 industriels du cluster... L'occasion de partager les récentes réussites de l'entreprise, de renforcer les synergies et d'échanger sur des enjeux clés comme l'emploi et la décarbonation.

Autre temps fort de l'année : l'atelier "Logistique décarbonée" animé par EDF courant octobre, où ont été pré-

sentées les modalités d'électrification des flottes poids lourds, les aides économiques disponibles, les accompagnements pour la pose de bornes de recharge et les modalités d'amortissement des flottes.

Le Comité des financeurs : faciliter l'accès aux aides publiques

Lancé en janvier 2025, le **Comité des financeurs** est une plateforme de centralisation des projets industriels, permettant leur orientation vers les dispositifs de financement adaptés. En six mois, **53 M€ d'investissements** ont été recensés pour **19 projets portés par 7 entreprises**. Ce dispositif, soutenu par les Sous-préfectures de Mantes-la-Jolie et Saint-Germain-en-Laye, renforce l'attractivité du territoire pour les porteurs de projets industriels.

Le programme Rebond GPS&O : 2 M€ pour l'écologie industrielle

Doté d'une enveloppe de **2 M€**, le **programme Rebond GPS&O pour l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)** soutient les TPE/PME dans leurs investissements liés à la réutilisation des flux et ressources. Les dépenses éligibles incluent l'achat de machines, logiciels, aménagements, études de faisabilité et même le soutien à l'emploi. Ce programme incarne l'engagement de GPS&O pour une industrie circulaire et durable.



L'Axe Seine

Moteur du renouveau industriel et logistique

2025 est également l'année du renforcement de l'engagement de GPS&O en faveur du développement économique et durable. Pour cela, la Communauté urbaine s'appuie sur un atout stratégique : l'Axe Seine. Véritable colonne vertébrale du territoire, le fleuve structure les dynamiques industrielles, logistiques et environnementales de Seine Aval.

Une ambition partagée à l'échelle régionale

GPS&O a rejoint l'Entente Axe Seine, aux côtés de grandes métropoles comme Paris, Rouen et Le Havre, pour porter une vision commune : faire de la Seine un corridor logistique décarboné et un levier de développement économique. Cette coopération vise à **valoriser les 55 km de berges traversant le territoire**, en lien avec les ports, les entreprises fluviales et les projets d'aménagement.

Un levier pour la transition industrielle

Dans le cadre du programme Territoires d'industrie Seine Aval, l'Axe Seine est au cœur des réflexions sur la logistique fluviale, la décarbonation et la réindustrialisation. Le cluster industriel GPS&O, qui regroupe 42 entreprises, intègre pleinement cette dimension avec des **projets de report modal, des études de faisabilité et des ateliers thématiques menés** en lien avec EDF et Voies Navigables de France (VNF).



Des projets concrets en cours

L'année 2025 a également vu l'émergence de projets structurants : développement de boucles locales d'énergie, soutien à l'écologie industrielle et accompagnement de l'implantation d'acteurs majeurs comme IKEA à Limay-Porcheville, avec à la clé la **création de 500 emplois**. Ces initiatives illustrent la capacité du territoire à conjuguer attractivité économique et transition écologique.

GPS&O, lauréat de l'AMI "APPEL D'AIR"

GPS&O a par ailleurs été le seul lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt "APPEL D'AIR" sur l'Axe Seine, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPIER). Ce programme vise à reporter les marchandises de la route vers le fleuve ou le rail, afin de réduire l'empreinte carbone des entreprises. Il offre aux industriels du territoire :

- ▶ Un accès gratuit à la plateforme "Cumulus" pour la gestion logistique,
 - ▶ Un accompagnement personnalisé par un bureau d'études, mobilisé pour 20 entreprises.
- Les bénéfices attendus sont multiples : réduction des coûts d'entretien des voiries, amélioration de la qualité de l'air et soutien au développement industriel dans une logique de durabilité.



Focus sur l'offre foncière

Mantes-Buchelay : un parc d'activités en plein essor

Avec 107 hectares, 270 établissements et plus de 3 150 salariés, le parc d'activités économiques de Mantes-Buchelay s'impose comme l'un des pôles majeurs du territoire de GPS&O. En 2025, la Communauté urbaine a lancé un appel à projets pour la cession de deux terrains (1 ha pour un pôle de loisirs, 2 ha pour des activités économiques), renforçant l'attractivité du site.

Desservi par l'A13, la D113 et les transports en com-

mun, ce parc accueille une diversité d'activités : industrie, artisanat, commerce, tertiaire et logistique. L'implantation de France Boissons en juin 2025 illustre cette dynamique : une plateforme de 18 000 m² sur plus de 5 ha, regroupant 150 collaborateurs, dont 120 nouveaux emplois, avec une forte ambition environnementale.



“Ce développement s'inscrit dans la stratégie de la Communauté urbaine visant à valoriser son réseau de 56 parcs d'activités. 6 de ces parcs disposent encore d'une offre foncière disponible. La Communauté urbaine soutient et privilégie l'implantation de nouvelles entreprises et accompagne ainsi la croissance des acteurs locaux.”

Evelyne Placet

Conseillère déléguée au foncier



Le 12 juin 2025, la Communauté urbaine GPS&O, le Conseil de développement (CoDev) et CY Cergy Paris Université ont signé une nouvelle convention de coopération. Objectif : faire du territoire un espace d'innovation, de formation et d'engagement pour la jeunesse. Ce partenariat vise à renforcer les liens entre monde académique, citoyens et acteurs locaux autour de projets concrets dans les domaines de la recherche, de la pédagogie, de l'aménagement ou encore de la transition écologique. CY, qui accueille le plus grand nombre d'étudiants issus du territoire, s'engage à favoriser leur accueil en stage ou apprentissage au sein de la Communauté urbaine, tandis que le CoDev contribuera à orienter les



thématisques de recherche en lien avec les besoins du territoire. Une démarche qui illustre la volonté de GPS&O de devenir un territoire apprenant et inclusif.



“Les partenariats avec les Universités et les instituts de formation doivent se développer car ils incarnent notre ambition de faire de GPS&O un territoire apprenant, où les étudiants trouvent des opportunités concrètes pour s'engager, innover et construire l'avenir aux côtés des acteurs locaux.”

Annette Peulvast

Vice-présidente déléguée à l'enseignement supérieur

Prix de l'Entrepreneur GPS&O 2025

5 lauréats pour incarner l'audace et l'innovation locale



Le 18 mars 2025, le Forum Armand Peugeot à Poissy a accueilli la cérémonie de remise du Prix de l'Entrepreneur GPS&O, un événement devenu incontournable pour valoriser la créativité, l'engagement et l'innovation des entrepreneurs du territoire. Pour cette 5^e édition, 81 entreprises candidates, 14 finalistes et 5 lauréats ont marqué une soirée placée sous le signe du dynamisme économique local.

Un concours révélateur de talents

Organisé par la Communauté urbaine, ce prix distingue chaque année des projets porteurs de sens et d'avenir. Après un processus rigoureux de sélection par un comité d'experts et un Grand Jury, cinq prix ont été décernés, pour un montant total de **47 000 €**.

Les lauréats 2025

► Prix de l'Entrepreneur GPS&O 2025 (15 000 €)

ORNATUS 3D, fondé par Balla Ndiaye, conçoit des objets de décoration écoresponsables grâce à l'impression 3D. Un projet alliant design, durabilité et technologie.

► Prix du Créeateur (10 000 €)

Farmiswipe, porté par Kenzo Ihamouine et Camille Huan, propose une interface intuitive pour consommer local, frais et de saison. Une solution numérique au service de l'agriculture de proximité.

► Prix de l'Innovation (10 000 €)

L'Extratypik, salon de coiffure itinérant fondé par Siham Yara, offre des prestations adaptées aux personnes en situation de handicap. Une innovation sociale saluée pour son impact concret.

► Prix de l'Économie circulaire (10 000 €)

Modul'o Yvelines (Tryon), projet de Jimmy Colomies, valorise les biodéchets par méthanisation et production de fertilisants. Une réponse locale aux enjeux environnementaux.

► Prix du Public (2 000 €)

Cœur Léger, dispositif imaginé par Sujeevan Muruganandam pour prévenir et apaiser les crises d'autisme, a été largement plébiscité par le grand public qui a participé à l'élection. Une innovation humaine et inclusive.



Une soirée fédératrice

Près de **300 participants** – entrepreneurs, élus, partenaires économiques – ont assisté à cette soirée animée par des prises de parole variées du secteur industriel. Placée sous le haut parrainage de **Marc Benayoun**, Directeur exécutif du groupe EDF, la cérémonie a également permis à des entreprises majeures comme **IKEA France** ou **ArianeGroup** de présenter leurs projets structurants sur le territoire.

Un accompagnement au-delà du prix

Au-delà des dotations, les lauréats bénéficient d'un **accompagnement personnalisé** par les services de développement économique de GPS&O pour consolider leur implantation et favoriser leur croissance. Le Prix de l'Entrepreneur s'inscrit ainsi dans une stratégie globale de soutien à l'entrepreneuriat local.



“Contribuer à la vitalité économique de notre territoire est l'une des priorités de la Communauté urbaine. Encourager l'innovation et stimuler la fibre entrepreneuriale en est une composante essentielle.”

Raphaël Cognet

Vice-président délégué au développement économique



SPORT

Les temps forts des équipements sportifs communautaires



Prévention noyade avril 2025

Animation "secourisme et sauvetage aquatique" à destination du public pour les enfants à partir de 10 ans et dans le cadre des séances de la natation scolaire encadrée par les maîtres-nageurs et/ou par les pompiers des Yvelines. Avec des exercices de sauvetage, expositions, quizz, sensibilisations aux numéros d'appels d'urgences...



**210 enfants et + 40 classes
sur les animations à destination
du public et des activités**



Aquatique's Tour 2 avril 2025

Recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs au Centre aquatique Aquasport.

GPS&O a organisé un forum emploi pour présenter le métier de maître-nageur sauveteur, les formations et financements, mais aussi les postes à pourvoir dans les piscines du territoire. L'objectif ? Susciter des vocations et aider les piscines à recruter dans un secteur en tension, au niveau local comme national.



Aquasplash 30 mai 2025

L'opération Aquasplash a permis à près de **580 nageurs** de tous niveaux de s'amuser sur des parcours aquatiques ludiques préparés par les éducateurs sportifs de cinq piscines du territoire*. Et parce qu'Aquasplash se veut avant tout un événement accessible au plus grand nombre, l'entrée et l'accès aux animations était à 1 € pour tous dans les piscines participantes !

*Les piscines : piscine Sébastien Rouault (Andrésy) ; piscine Migneaux et piscine Saint-Exupéry (Poissy), piscine de Verneuil-sur-Seine, piscine de Porcheville, piscine de Bècheville (Les Mureaux).

Fête des piscines 7 au 20 juin 2025

Un large choix d'activités et d'animations étaient à découvrir gratuitement dans 4 piscines du territoire* : swimrun, structures gonflables, aquabiking, baptême de plongée, animations triathlon, initiation au secourisme et bien d'autres.

*Piscines communautaires concernées : la piscine de Béchelle aux Mureaux, la piscine à Porcheville, La piscine à Verneuil-sur-Seine, la piscine Migneaux à Poissy.



800 visiteurs



Olympiades scolaires 2024 16 au 20 juin 2025

Lancée à l'occasion des Jeux olympiques de Paris 2024, la formule des Olympiades séduit toujours et cette année encore le public était au rendez-vous. L'objectif de cette compétition interclasses est de développer les valeurs de camaraderie, d'entraide et de respect des règles du jeu. Quelque **1 600 élèves de CM2, 70 classes et 41 établissements scolaires** se sont affrontés en équipes dans des épreuves sportives aquatiques, terrestres et même sur glace, durant des sessions d'une demi-journée.

Inscription aux activités aquatiques septembre 2025

Comme chaque année, les inscriptions en ligne à la quinzaine de cours et d'activités aquatiques proposée à la rentrée 2025-2026 ont eu lieu dès le 1^{er} septembre dans les piscines communautaires.

Hors année olympique, les créneaux sont déjà pris d'assaut à chaque rentrée scolaire. Les onze piscines gérées par la Communauté urbaine ont connu un raz-de-marée sur les inscriptions dans leurs équipements. En quelques jours, les cours de natation enfants et ados (1 850 places disponibles) de l'ensemble des piscines concernées* affichaient complets.

(* Piscines : Migneaux et Saint-Exupéry à Poissy, à Porcheville et à Verneuil-sur-Seine, Les Bains Seine Mauldre- Aubergenville, Aqualude à Mantes-la-Jolie, Aquasport à Mantes-la-Ville et à Conflans-Sainte-Honorine.

Savoir nager : toujours plus de moyens mis en œuvre

Permettre aux enfants d'évoluer dans l'eau en toute sécurité, lutter contre les noyades : tels sont les objectifs du programme "Savoir nager", déployé dans les écoles élémentaires du territoire. En 2025, 32 000 élèves de CP, CE2 et CM2 ont bénéficié de séances gratuites dans les piscines communautaires, mobilisant 75 maîtres-nageurs. Pour garantir l'égalité d'accès, la gratuité a été étendue à toutes les piscines communautaires depuis la rentrée 2024-2025, représentant un effort financier annuel de 554 k€. Grâce à une gestion solidaire des équipements, les rénovations sont coordonnées pour maintenir l'accueil des scolaires et soutenir les clubs sportifs du territoire.

Sport adapté et parasport

GPS&O s'engage pour une pratique inclusive

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



10 INÉGALITÉS REDUITES



Dans la dynamique des Jeux de Paris 2024, GPS&O affirme son ambition de faire du sport un levier d'inclusion. Le Projet Sportif de Territoire 2024-2026 identifie clairement le développement du parasport et du sport adapté comme une priorité, face à une offre encore trop limitée.



38 600 €
en soutien
aux associations
de pratique
para-sportive

Trois actions structurantes ont marqué l'année 2025. D'abord, la mise en place d'une session de **formation "Club inclusif"**, en partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français, qui a vocation à être proposé à un duo dirigeant/coach sportif d'une douzaine d'associations (soit 25 personnes) pour se former à l'accueil des publics en situation de handicap. L'appui du paracoach de l'Institut Parasport-Santé pourra être sollicité pour approcher les associations pré-repérées. Objectif : faire émerger une offre locale de qualité, visible et labellisée.

Ensuite, GPS&O a lancé un projet pilote "**Savoir Nager Sport Adapté**" à destination des jeunes des IME du territoire. Huit établissements sont concernés, soit près de 500 jeunes. Une séquence annuelle gratuite de 10 séances est proposée, avec un objectif de formation de 12 maîtres-nageurs supplémentaires.

Enfin, un nouvel **appel à projet portant sur le soutien de la pratique para-sportive** pour 2025 a permis d'accompagner 10 associations dans des projets concrets : formations, achat de matériel, création de sections dédiées... pour un montant total de 38 600 €. Le dispositif sera reconduit en 2026, pour inciter les associations à candidater aux différents labels que propose la FFH.



Ces actions traduisent une volonté forte :
faire du sport un droit pour tous, et un vecteur de cohésion territoriale.



Activités de pleine nature

Un levier structurant pour le territoire

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



En 2025, GPS&O affirme son ambition de faire des activités de pleine nature un moteur d'attractivité et de qualité de vie. Avec 2/3 d'espaces naturels, 450 km d'itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), 3 GR, 2 véloroutes et un tissu associatif dynamique, GPS&O dispose d'atouts majeurs.

Issu d'un diagnostic mené en 2024 et partagé avec les communes, associations et partenaires institutionnels, un **schéma de développement des activités de pleine nature** (APN) 2025-2028 a été adopté, structuré autour de 6 axes : enrichir l'offre (trail, VTT...), renforcer le balisage, valoriser par le numérique, soutenir les acteurs locaux et développer l'événementiel.

Ce projet, inscrit dans le **Projet Sportif de Territoire 2024-2026**, vise à structurer une offre cohérente et attractive, au service des habitants et du rayonnement du territoire. Un investissement de 240 k€ est prévu pour concrétiser cette ambition.

Ce plan d'action 2025-2028, au croisement des politiques sportives, touristiques et environnementales, vient répondre à une demande croissante des Français dont près de 50 % pratiquent une activité de nature.

LES ATOUTS DU TERRITOIRE



66 %
d'espaces naturels



450 km d'itinéraires
inscrits au PDIPR



3 chemins de grande randonnée
2 véloroutes

La rénovation des équipements communautaires



Focus chantiers

Complexe sportif de la Butte Verte Un investissement structurant pour le sport et les loisirs



Implanté sur 72 hectares à Mantes-la-Jolie, Rosny-sur-Seine et Buchelay, le complexe de la Butte Verte est un site emblématique du territoire, dédié à la pratique sportive, aux loisirs et à la nature. En 2025, GPS&O a finalisé un vaste programme de rénovation engagé depuis 2022, pour un **montant total de 1,18 M€ TTC**, dont 70 000 € cofinancés par la Région Île-de-France pour les terrains de football.

Ce chantier a permis :

- ▶ La réfection des terrains de football synthétiques, désormais labellisés T6 par la FFF, adaptés à la pratique loisir et compétition (2 700 licenciés).
- ▶ La création de vestiaires accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux arbitres.
- ▶ Le remplacement de l'éclairage par des LED, plus performantes et économes en énergie.
- ▶ L'installation d'un éclairage pour le parking visiteurs.
- ▶ La rénovation de la piste de karting, labellisée École Française de Karting depuis 2014.
- ▶ La modernisation des aires de jeux, avec notamment le remplacement du toboggan.



- ▶ L'amélioration des terrains de baseball et de cricket, avec ajout de clôtures et réfection des surfaces.

Un projet de mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap et de sensibilisation à la biodiversité est également en cours d'étude.

Ce programme de rénovation s'inscrit dans le Projet Sportif de Territoire adopté en 2024 qui vise à **renforcer l'attractivité des équipements communautaires, soutenir les clubs et favoriser l'inclusion par le sport**. Le complexe, qui accueille chaque année des milliers de scolaires, familles et licenciés, offre désormais un cadre modernisé, sécurisé et adapté à tous les publics.



Stade Nautique International : La première pierre posée

Le 21 juin 2025, GPS&O a célébré la pose de la **première pierre du futur Stade Nautique International à Mantes-la-Jolie**. Ce projet structurant, soutenu par le Département des Yvelines, l'Agence Seine Normandie et la Région, incarne l'héritage des JOP24. Avec **près de 13 M€ investis**, il vise à moderniser un site d'exception au cœur de la réserve Natura 2000. Trois phases de travaux permettront d'accueillir des compétitions internationales, tout en renforçant l'accès au sport pour tous.

Piscine d'Andrésy Une réfection pour le confort des usagers

Issue du plan "1000 piscines" mené dans les années 70 par les pouvoirs publics, la piscine d'Andrésy fait l'objet d'une rénovation permettant de répondre plus qualitativement aux besoins du territoire, d'améliorer de façon importante sa performance énergétique et le confort des usagers. Lancés dès la mi-mars 2025, **les travaux de rénovation du bâtiment devraient durer 16 mois**.

Ils englobent :

- ▶ La rénovation énergétique du bâtiment : isolation thermique par l'extérieur et rénovation du chauffage ;
- ▶ La création d'une extension administrative ;
- ▶ L'agrandissement de l'entrée ;
- ▶ La réfection du bassin sportif et de la pataugeoire.



Coût de l'opération :
6,24 M€



"La modernisation du Stade Nautique International s'inscrit dans la dynamique des Jeux Olympiques de Paris 2024. Il incarne un héritage durable pour les habitants, les athlètes et le territoire, en conciliant haute performance sportive, accessibilité et excellence environnementale."

Sabine Olivier
Vice-présidente déléguée au sport

Centre aquatique Aquabelle Un chantier exemplaire au service du sport et de la transition énergétique

Fermé en 2022, le centre aquatique Aquabelle à Meulan-en-Yvelines fait l'objet d'une rénovation ambitieuse portée par GPS&O.

Le chantier, d'un **montant de 8,6 M€**, illustre la stratégie communautaire en matière d'équipements sportifs durables. Une visite de chantier, organisée le 28 juin 2025, a permis aux habitants et élus de découvrir les avancées concrètes d'un projet structurant pour le territoire.



OBJECTIF



- 42 % de consommation énergétique**
- 30 % d'eau**
- 200 tonnes de CO₂ par an**



CULTURE

"Le Grand Printemps" de GPS&O

Pleins phares sur la programmation culturelle et loisirs du territoire

Du 21 mars au 21 juin, la Communauté urbaine GPS&O a célébré le retour des beaux jours avec "Le Grand Printemps", un coup de projecteur sur le dynamisme du territoire, avec plus de 100 événements répartis sur 35 communes.



Culture, sport, nature, patrimoine : tous les univers étaient représentés pour offrir aux habitants des weekends riches en découvertes et en convivialité.

Parmi les rendez-vous phares, on retrouve les incontournables **Fête de l'air et de l'espace**, **Mai à Vélo**, **Tracteur Blues** ou encore la **Fête des piscines**. Mais Le Grand Printemps a également permis de mettre en lumière des initiatives plus confidentielles comme "**Tous au compost**",

qui sensibilise à l'art du compostage, ou les **croisières commentées** valorisant le rôle du fleuve dans l'histoire du territoire.

Cette saison éclectique a été conçue en partenariat avec de nombreuses **associations locales**, mobilisées pour proposer concerts, spectacles, randonnées, ateliers, balades botaniques, visites agricoles et bien plus encore.



"La Communauté urbaine est un espace à vivre pleinement et qui gagne à être connu sous toutes ses formes. Le Grand Printemps, c'est tout simplement la démonstration de l'offre, à la fois riche et originale, disponible sur le territoire pour se cultiver et se divertir tout en le découvrant."

Laurent Brosse

Vice-président délégué à la culture





Le spectacle Coquilles a été présenté par la Compagnie Amala Dianor dans le cadre de la biennale de la danse de GPS&O.

La biennale de la danse "Sur quel pied danser ?" #5

Un territoire en mouvement



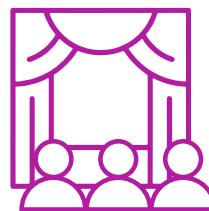
Du 13 novembre au 20 décembre 2025, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) a vibré au rythme de la danse à l'occasion de la 5^e édition de la biennale "Sur quel pied danser ?", initiée par le Centre de la danse Pierre Doussaint.

Pendant plus d'un mois, le territoire s'est transformé en scène chorégraphique à ciel ouvert, accueillant **21 spectacles**, portés par **plus d'une vingtaine de partenaires engagés**.

Conçue de manière collaborative avec les acteurs culturels locaux, la biennale a proposé une programmation riche, inclusive et plurielle, mêlant divers esthétiques, disciplines et publics.

Cette édition a mis à l'honneur des figures emblématiques de la scène chorégraphique contemporaine :

- ▶ **Mourad Merzouki** (Compagnie Käfig), pionnier du hip-hop français, reconnu pour ses univers visuels innovants ;
- ▶ **Josépha Madoki** (Compagnie Josépha Madoki), ambassadrice du waacking, danse expressive et engagée ;
- ▶ **Amala Dianor**, chorégraphe explorant les croisements entre hip-hop, danse contemporaine et cultures africaines ;
- ▶ **Antoinette Gomis**, artiste inspirée par les racines africaines et afro-américaines, mêlant force et poésie.



21 spectacles
24 représentations
11 actions culturelles
3 expositions

Spectacles, ateliers, master-classes, projections et expositions : la biennale a également valorisé les pratiques amateurs et professionnelles accessibles à tous les publics. Du hip-hop à la danse contemporaine, du classique au modern-jazz, en passant par les danses latines, du monde ou afro, toutes les formes de danse ont trouvé leur place dans cette célébration du mouvement.

Depuis sa création en 2017, "Sur quel pied danser ?" repose sur les principes de **participation, de collaboration et d'inclusion**, incarnant une identité culturelle partagée. Artistes, pédagogues, compagnies, écoles, associations et collectivités font vivre ce rendez-vous devenu incontournable, orchestré avec passion par le Centre de la danse Pierre Doussaint.



Médiathèque Paul Valéry à Gargenville.

Biblio GPS&O

Un nouveau chapitre pour la lecture publique



Avec le lancement en mai du portail Biblio GPS&O, la Communauté urbaine engage une transformation ambitieuse de son réseau de lecture publique. Plus qu'un site web, ce portail marque la première étape d'un projet global de démocratisation culturelle et de mutualisation des ressources entre bibliothèques.

Déjà 11 équipements sont connectés – de Carrières-sous-Poissy à Mantes-la-Jolie – et 10 autres les rejoindront d'ici début 2026. Objectif : offrir aux 385 000 habitants des 30 villes un accès unifié à plus de 363 000 documents et à une programmation culturelle commune.

Ce nouveau portail vient remplacer les sites web des bibliothèques concernées et le portail *Guillemette* qui regroupait les ressources numériques proposées aux habitants du territoire. Il permettra notamment de consulter un catalogue des collections plus intuitif et ergonomique, de gérer ses comptes plus facilement et d'avoir un accès rapide et gratuit aux abonnements et aux services numériques (apprentissage des langues, auto-formation, streaming, presse en ligne...). Parmi les fonctionnalités clés du réseau : la consultation de la disponibilité des ouvrages, la réservation (pour les livres, jeux ou films), les recommandations personnalisées et l'inscription à des événements.

D'ici deux ans, un système de navette permettra de faire livrer un document repéré dans une bibliothèque du réseau directement dans celle de son quartier. Pour les communes sans bibliothèque, GPS&O prépare l'implantation de **kiosques de livres en libre-service, appelés "Livres&O"** et connectés au portail, qui proposeront d'emprunter des ouvrages en accès libre ou de retirer des livres réservés. Une dizaine de communes seront équipées.



+ de 363 000 documents disponibles



800 k€ de financement par GPS&O et la DRAC



Ces projets structurants, cofinancés à hauteur de 800 000 € par GPS&O et la DRAC, témoignent d'un engagement fort en faveur de l'accès à la culture pour tous.

Découvrez le portail sur www.biblio-gpseo.fr

Un nouveau site web pour le Parc aux Étoiles

Cap sur l'innovation et l'accessibilité scientifique

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



En cette fin d'année 2025, le Parc aux Étoiles de Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) franchit une nouvelle étape dans sa mission de diffusion de la culture scientifique, avec le lancement de son tout nouveau site internet. Pensé comme une véritable porte d'entrée vers l'univers des astro-sciences, ce site modernisé répond à plusieurs ambitions fortes : offrir une expérience utilisateur repensée, valoriser la richesse des activités proposées et renforcer l'ancre territorial de l'établissement.

Un site repensé pour tous les publics

La refonte du site s'appuie sur une mise à jour complète du système de gestion des contenus et l'adoption d'une nouvelle charte graphique, incarnée par un logo inédit, symbole du dynamisme et de l'ouverture du Parc aux Étoiles. L'ergonomie a été entièrement revue pour proposer un parcours utilisateur personnalisé, organisé par profils : familles et curieux, scolaires, groupes, étudiants et stagiaires, partenaires. Chacun y trouvera une navigation adaptée à ses besoins, facilitant l'accès à l'information et à la réservation des activités.

Mettre en lumière la programmation et l'actualité scientifique

Le nouveau site fait la part belle à la programmation événementielle et aux ateliers scientifiques, cœur de l'offre du Parc aux Étoiles. Visites guidées immersives, ateliers de robotique, stages d'initiation à l'astronomie, soirées d'observation, expositions temporaires... L'agenda en ligne permet de découvrir en un clin d'œil toutes les animations à venir et de réserver sa place facilement. L'actualité de l'établissement et des astro-sciences est également valorisée, pour permettre à chacun de rester connecté aux grandes découvertes et aux temps forts du secteur.

Valoriser l'expertise et la médiation scientifique

Le site met en avant l'école d'astronomie, labellisée par l'Association Française d'Astronomie, et les formations proposées par l'équipe de médiateurs scientifiques. Que



l'on soit débutant ou passionné, enfant ou adulte, chacun peut s'initier à l'observation du ciel, comprendre les phénomènes astronomiques et acquérir de nouvelles compétences, guidé par des experts engagés et pédagogues.

Un rayonnement sur tout le territoire grâce à la station mobile Léonard

Parce que la science doit aller à la rencontre de tous, le site valorise également les actions hors les murs du Parc aux Étoiles. La station mobile Léonard sillonne les communes de GPS&O tout au long de l'année, transformant places, écoles et médiathèques en véritables laboratoires éphémères. Les campagnes d'expositions itinérantes, elles aussi mises en avant, permettent aux habitants du territoire de bénéficier de l'expertise des équipes du Parc, au plus près de chez eux.

Un outil au service de la démocratisation scientifique

Avec ce nouveau site, le Parc aux Étoiles confirme sa vocation de centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) de référence en Île-de-France. Plus accessible, plus interactif, plus inclusif, il s'adresse à tous les publics et invite chacun à vivre une aventure scientifique unique, sur place ou en ligne.



“Un mur, une œuvre” édition 2025

12 nouvelles fresques

Pour sa 5^e édition, l’ambition de la Communauté urbaine est grande puisque pas moins de 12 communes ont été sélectionnées pour accueillir de nouveaux graffs au cours de l’année 2025 :

- ▶ Aubergenville ;
- ▶ Jouy-Mauvoisin ;
- ▶ Boinville-en-Mantois ;
- ▶ Limay ;
- ▶ Carrières-sous-Poissy ;
- ▶ Poissy ;
- ▶ Epône ;
- ▶ Soindres ;
- ▶ Follainville-Dennemont ;
- ▶ Vaux-sur-Seine ;
- ▶ Issou ;
- ▶ Villennes-sur-Seine.

Cela porte à 35 le nombre de communes qui bénéficient d’une œuvre réalisée par un artiste sur les murs de leurs bâtiments communaux depuis le lancement de l’opération en 2019. L’objectif de cette opération au succès non démenti : faire rayonner l’art dans l’espace public pour le rendre accessible à tous.



Une fresque douce et délicatement colorée réalisée par le collectif Ma touche perso, sur les murs de l’école des Tournesols à Soindres.



Fresque réalisée par le collectif Ma touche perso sur le mur extérieur du Centre culturel à Epône.



Fresque réalisée par RIO FLUO sur le mur du stade Mazières à Carrières-sous-Poissy.

L’affiche de cette saison réunit Ma touche perso, Frédéric Gracia, Eskat ou encore les collectifs 4FAM, Mojito Fraise et TSFCrew : des artistes reconnus sur la scène nationale et internationale. Foisonnement des styles, des inspirations et des techniques, leurs créations et leurs talents sont emblématiques de la vitalité du renouveau du courant muraliste. Une effervescence qui place aujourd’hui le street art au premier rang des mouvements artistiques contemporains.



TOURISME

Terres de Seine

Une dynamique touristique au service du territoire



En 2025, l'office de tourisme intercommunal (OTI) Terres de Seine renforce son rayonnement avec le succès de la Mad Jacques Vélo (300 participants, 123 km à travers 39 communes).

Une web-application touristique pour connecter habitants, visiteurs et territoire

Depuis le printemps 2025, Terres de Seine propose un nouvel outil numérique à la fois pratique et innovant : une web-app touristique accessible à tous, gratuitement, depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur via l'adresse www.maps.terres-de-seine.fr ou un QR code.

Pensée comme un véritable compagnon de poche, cette application offre une cartographie interactive pour découvrir facilement les activités, balades, restaurants, hébergements ou événements près de chez soi. Son connecteur mobilité permet de planifier ses trajets vers les points d'intérêt, et son service de billetterie intégré facilite les réservations (musées, croisières, et bientôt transports). L'outil fonctionne même hors connexion.

Plus qu'une simple innovation touristique, cette web-app est un levier structurant pour le territoire. Elle valorise l'offre locale, simplifie l'accès à l'information, soutient les acteurs économiques et améliore l'expérience de vie et de visite. Habitants comme visiteurs disposent désormais d'une porte d'entrée unique vers toutes les richesses de Terres de Seine.

Développée avec Wemap, soutenue par la Région Île-de-France et labellisée par Atout France, l'application s'accompagne d'une campagne de communication locale : affiches, stickers, magnets et relais dans les mairies et commerces partenaires. Une démarche collective pour un territoire plus visible, plus connecté, plus vivant.



Lors du **Comité Destination Tourisme 2025** en mai, le projet a été récompensé par la Région Île-de-France pour son initiative structurante répondant aux enjeux du secteur, notamment la digitalisation de l'offre touristique, moteur d'innovation et de transformation au service des habitants, des professionnels et des visiteurs.



“En 2025, nous avons voulu aller plus loin : accélérer la transition digitale, mieux valoriser notre offre, multiplier les temps forts sur le territoire et renforcer l'implication de tous nos partenaires pour faire rayonner Terres de Seine.”

Sandrine Berno Dos Santos
Vice-présidente en charge du tourisme



le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_054-DE



Fresque de l'artiste ESKAT à Follainville-Dennemont dans le cadre de l'opération Un mur, une œuvre.



Dessiner le territoire de demain



DE
WA
IN



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La gestion du PLUi

Au service des projets de développement du territoire



En 2025, de nombreux projets structurants ont vu le jour sur le territoire de la Communauté urbaine GPS&O, notamment en lien avec l'arrivée prochaine du RER E, le renouvellement urbain et le développement économique. Pour accompagner ces dynamiques, le PLUi a été mis à contribution et son cadre réglementaire a pu évoluer, afin de faciliter la réalisation des projets par la conduite de différentes procédures.

C'est notamment le cas pour le quartier Beauregard à Poissy afin de permettre la poursuite de sa rénovation ; à Arnouville-lès-Mantes pour la réalisation d'un programme immobilier ; autour du quartier de gare d'Epône-Mézières pour réaménager et dynamiser le secteur qui accueillera le RER E.

Par ailleurs, plusieurs documents stratégiques à l'échelle régionale, tels que le SDRIF-E (Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental), ont été adoptés. Les élus de la Communauté urbaine y ont pris toute leur part en formulant des avis argumentés, dans l'objectif de garantir une cohérence avec les ambitions locales de développement.



"Nous avons initié cette année une réflexion de planification globale garantissant l'harmonie entre le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), le PCAET (Plan climat air énergie territorial) et le PPBE (Plan de prévention du bruit dans l'environnement). Pour répondre au changement climatique, la coordination de ces plans s'avère nécessaire."

Maryse Di Bernardo
Conseillère déléguée à l'urbanisme



EOLE : 9 gares en mutation

Pour une mobilité durable sur le territoire GPS&O

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Depuis 2016, la Communauté urbaine GPS&O transforme en profondeur les abords de ses gares pour accueillir l'arrivée du RER E (EOLE), prévue à l'horizon 2027. Ce projet d'envergure concerne 9 gares du territoire, dont 8 font l'objet d'aménagements coordonnés entre Île-de-France Mobilité (IDFM), la SNCF (gares et voies ferrées), le Département des Yvelines et GPS&O (quartiers et voiries attenants).

Ces pôles d'échanges multimodaux visent à faciliter les mobilités du quotidien, améliorer le confort des usagers et renforcer l'attractivité des quartiers de gare.



Poissy : un pôle d'échange structurant pour 7 800 voyageurs aux heures de pointe

Avec une fréquentation estimée à 7 800 voyageurs aux heures de pointe à l'arrivée du RER E (+ 34 % par rapport à aujourd'hui), la gare de Poissy est un nœud stratégique du réseau. Les travaux du futur pôle d'échange, approuvés en Conseil communautaire fin 2025, débuteront fin 2026 et offriront :

- ▶ **Un nouveau parvis sud** végétalisé et ombragé,
- ▶ **600 places vélo**, dont 290 en consigne,

- ▶ Des **liaisons piétonnes et cyclables** renforcées,
- ▶ Une **réorganisation complète des trois gares** routières,
- ▶ Une **circulation apaisée** et sécurisée.

Le pôle accueillera à terme le RER E, le RER A et la station du tramway T13, ainsi que 39 lignes de bus. Le projet, estimé à **36 M€**, est cofinancé par l'État, la Région Île-de-France, le Département des Yvelines, GPS&O et Île-de-France Mobilités (IDFM).

Les Mureaux : un quartier de gare repensé pour 3 000 voyageurs aux heures de pointe

Aux Mureaux, la fréquentation prévue atteindra 3 000 voyageurs aux heures de pointe avec l'arrivée du RER E (+ 25 %). Les travaux préparatoires ont permis l'ouverture en juillet 2025 d'un nouveau bâtiment voyageurs côté sud, accessible aux personnes à mobilité réduite. Le projet prévoit :

- ▶ Une **écostation bus** sur une friche industrielle,
- ▶ Un **parvis nord apaisé** et végétalisé,
- ▶ La **requalification** de plusieurs rues et places,
- ▶ **340 places vélo**, dont 120 en consigne sécurisée.

Le pôle accueillera le RER E et sera desservi par 34 lignes de bus. Les travaux d'espaces publics débuteront fin 2026, après des opérations de démolition et de dépollution prévues dès fin 2025.

Le budget total alloué au projet est de **26 M€**, dont 760 k€ investis par GPS&O en 2025 pour les études et la démolition de divers bâtiments en vue de l'aménagement de la future gare routière et de la reprise des réseaux humides du futur parvis.



Les Clairières de Verneuil : un pôle exemplaire déjà en service

Entièrement réaménagé en 2024-2025, le pôle des Clairières de Verneuil verra une hausse de fréquentation de + 25 %, atteignant 500 voyageurs aux heures de pointe avec l'arrivée du RER E. Il offre désormais :

- ▶ Un **mail piéton arboré et fleuri**,
- ▶ Deux **quais bus accessibles PMR**,
- ▶ Une **voie sécurisée** pour les piétons et cyclistes,



- ▶ Un **parc relais de 87 places**, végétalisé et perméable,
- ▶ **60 places vélo**, dont 40 en consigne sécurisée.

Le pôle accueillera le RER E et sera desservi par 2 lignes de bus. Ces aménagements favorisent les mobilités douces et l'intermodalité, tout en améliorant le cadre de vie des riverains.



INVESTISSEMENTS

3,6 M€

(Phase d'études et de travaux incluse)

1,5 M€

de subvention d'Île-de-France Mobilités

0,2 M€

de subvention du Département des Yvelines

1,9 M€

de financement de GPS&O



"L'arrivée du RER E sur notre territoire est bien plus qu'un projet ferroviaire : c'est une transformation profonde de nos quartiers de gare, pensée pour les mobilités de demain. Grâce à une coordination exemplaire entre la SNCF, le Département des Yvelines et GPS&O, nous faisons émerger des pôles d'échanges modernes, accessibles et durables, au service des habitants et de l'attractivité locale."

Pierre-Yves Dumoulin

Vice-président délégué à l'aménagement et au projet EOLE

Un parking qui filtre l'eau et rafraîchit la ville



Le parc relais des Clairières de Verneuil est un modèle d'aménagement durable. Grâce à ses revêtements drainants, ses nubes végétalisées et son système multicouche d'infiltration, il permet une gestion naturelle des eaux pluviales. Les polluants sont filtrés par la terre et les racines des plantes via la phytore-médiation. En été, les plantations et les matériaux clairs réduisent significativement la température au sol. Une solution concrète pour conjuguer mobilité et transition écologique.

Dématérialisation des demandes d'urbanisme

Le système commun d'instruction plébiscité

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



La Communauté urbaine accompagne ses communes membres dans la dématérialisation des demandes d'urbanisme en continuant de développer le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) mutualisé.



Quartier d'habitation à Chanteloup-les-Vignes

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2022, le GNAU a su convaincre de nombreux utilisateurs et s'inscrit désormais dans une dynamique durable d'amélioration des relations entre le public et l'administration.

En 2025, **68 communes du territoire bénéficient de ce guichet**, avec près de 10 000 demandes déposées depuis le début de l'année. Parmi elles, 79 % ont été transmises par voie numérique, contre 21 % en format papier, témoignant de l'adhésion croissante au dispositif.

La dématérialisation de l'ensemble de la chaîne d'instruction se poursuit. La Communauté urbaine collabore étroitement avec l'éditeur du logiciel pour faire évoluer les outils métiers et garantir aux communes des solutions performantes. De nouveaux chantiers sont en cours, notamment le développement d'un parapheur électronique pour les autorisations d'urbanisme et la mise en œuvre d'une nouvelle version du GNAU.

GPS&O propose un **service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme**, permettant aux communes de bénéficier d'un service exclusivement dédié à la gestion de ces demandes en application du PLUi.

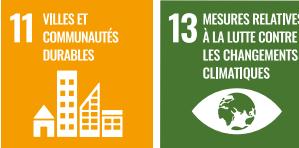
À ce jour, 63 communes ont adhéré au service commun et environ 5 500 autorisations ont été instruites depuis le début de l'année.



63 communes adhérentes au service commun

5 500 autorisations instruites

POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN



Renouvellement urbain

Des projets structurants pour le territoire

Le 10 juillet 2025, la Communauté urbaine GPS&O a organisé la 4^e édition de la revue des projets ANRU au Pôle Léo Lagrange des Mureaux. Ce rendez-vous annuel a permis de faire le point sur l'avancement des quatre projets de renouvellement urbain soutenus par l'Agence nationale du renouvellement urbain (ANRU) : le Val Fourré à Mantes-la-Jolie, les Cinq Quartiers aux Mureaux, le quartier de la Noé à Chanteloup-les-Vignes et le Centre-Sud à Limay.

La tenue de l'événement au Pôle Léo Lagrange, inauguré quelques jours plus tôt a mis en lumière un équipement éducatif et sportif exemplaire, financé en partie par des Fonds européen de développement régional (FEDER)

dans le cadre du programme Investissement Territorial Intégré. Ce lieu incarne l'ambition de GPS&O de proposer des infrastructures modernes, inclusives et durables.



"Pour la Communauté urbaine, l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers en politique de la ville relève de la solidarité territoriale."

Catherine Arenou

Conseillère déléguée à la politique de la ville



Inauguration du Pôle Léo Lagrange des Mureaux.



Focus territorial

Chanteloup-les-Vignes : une Cité éducative pour transformer le quartier de la Noé

L'année 2025 a marqué une étape décisive pour le quartier de la Noé avec la pose de la première pierre de la Cité éducative Simone Veil et la signature de la charte chantier à faible nuisance. Ce projet emblématique vise à fédérer tous les acteurs éducatifs autour des jeunes, de la petite enfance à l'insertion professionnelle, dans un cadre propice à la réussite et à l'inclusion.

Parallèlement, la transformation du quartier se poursuit avec :

- ▶ La démolition du Trident pour libérer de nouveaux espaces verts et un mail piéton.
- ▶ L'amélioration de l'entrée de ville et des abords des équipements pour renforcer la sécurité et créer des lieux de vie.
- ▶ La construction de **260 logements neufs** et la démolition de **20 logements vétustes**.
- ▶ L'aménagement de **30 500 m² d'espaces publics**.

Labellisé **Ecoquartier** et **Cité éducative**, le projet bénéficie de financements complémentaires mobilisés par GPS&O auprès de la Région, de la CAF et des fonds FEDER.



REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_054-DE

CHIFFRES CLÉS

- ▶ **5 800 habitants concernés**
- ▶ **49 M€ d'investissement, dont 3,5 M€ de GPS&O**
- ▶ **1 cité éducative**
- ▶ **1 maison médicale**
- ▶ **260 logements neufs**
- ▶ **20 logements vétustes démolis**
- ▶ **30 500m² d'aménagements d'espaces publics et d'espaces verts aménagés**
- ▶ **Label Ecoquartier**
- ▶ **Label Cité éducative**

Carrières-sous-Poissy : le quartier des Fleurs arrive à son terme

Le projet de renouvellement urbain du quartier des Fleurs s'est achevé en 2025 avec la requalification complète de la rue des Deux Frères Tissier, axe structurant du quartier. Cette dernière opération vient parachever la réhabilitation des 859 logements menée entre 2019 et 2022 par CDC Habitat.

Les aménagements réalisés cette année incluent :

- ▶ La création d'une **piste cyclable** et de **trottoirs élargis** pour sécuriser les déplacements.
- ▶ La plantation d'arbres et de végétaux pour valoriser le paysage urbain.
- ▶ La réorganisation des **1 473 places de stationnement** et l'installation d'un **éclairage LED**.

Au total, **5,5 M€ TTC** ont été investis par GPS&O sur ce quartier, sur les **12,7 M€** du projet global.

Les Mureaux : équipements structurants et réhabilitations exemplaires



Aux Mureaux, deux équipements majeurs ont été livrés en 2025 :

- ▶ Le **Pôle Léo Lagrange**, lieu éducatif et sportif innovant.
- ▶ La **Halle Sportive Brossolette**, dédiée à la pratique sportive pour tous.

Côté habitat, la tour Rouget de Lisle a bénéficié d'une réhabilitation énergétique exemplaire, passant de l'étiquette F à B, illustrant l'engagement du territoire pour la transition écologique.

Au total sur les **109 M€** investis dans le projet, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, la Communauté urbaine a financé **10,3 M€ TTC** d'investissement en aménagement de voiries et espace public.

Mantes-la-Jolie : des services au cœur du Val Fourré

Au Val Fourré, la réhabilitation de l'immeuble Gutenberg a permis d'intégrer en rez-de-chaussée la Place des services, animée par La Poste et par le réseau de service à la personne ADMR. Ce lieu de proximité favorise l'accès aux services pour les habitants, notamment les seniors, et renforce le lien social dans le quartier.

Au total, **28,8 M€ TTC** ont été investis par GPS&O, sur les **252 M€** d'investissement prévus pour ce projet.

Rénover et revitaliser les centres-villes

La Communauté urbaine GPS&O anime plusieurs OPAH-RU (opérations programmées d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain), dans le cadre du programme "Action cœur de ville". Ces opérations, ciblées sur des centres anciens touchés par la dégradation du bâti, s'inscrivent dans une dynamique plus large de revitalisation destinée à renforcer l'attractivité des villes moyennes du territoire.

L'OPAH RU constitue un dispositif incitatif d'une durée de 5 ans, financé en partie par l'Anah, qui accompagne les propriétaires et copropriétaires privés dans leurs projets de rénovation. Objectifs : mobiliser une équipe pluridisciplinaire pour prévenir la dégradation des logements, traiter l'habitat indigne, améliorer la performance énergétique et soutenir les copropriétés fragiles.

Actuellement, trois OPAH-RU sont en cours sur les centres-villes : aux **Mureaux** (149 logements visés), à **Meulan-en-Yvelines** (224 logements visés) et à **Limay** (156 logements visés).

Épône, Mézières-sur-Seine et Rosny-sur-Seine ont fait l'objet d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre du programme "**Petites villes de demain**".



Rénovation du 10-12 rue Paul Doumer aux Mureaux.

Rue Foch à Meulan-en-Yvelines : un centre-ville embelli

À Meulan-en-Yvelines, 1,79 M€ TTC ont été investis pour réaménager la rue du Maréchal Foch dans le cadre d'**Action Cœur de Ville**. Ce chantier exemplaire a fait l'objet d'un référendum préventif sur un périmètre de 8 bâtiments dégradés qui ont pu être sécurisés en lien avec l'OPAH-RU. Ce projet de réaménagement de la rue principale durant 9 mois a permis d'embellir le cadre de vie, de soutenir le commerce local, de faciliter l'accès à tous et de pacifier la circulation.



HABITAT

GPS&O fixe un nouveau cap jusqu'en 2030

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Le 29 juin 2023, le Conseil communautaire de GPS&O a lancé l'élaboration du second Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi), tout en prorogeant le premier document jusqu'à fin 2025. Après deux années de concertation et de travail partenarial, le PLHi 2025-2030 a été définitivement adopté en septembre 2025, à la suite d'un avis favorable du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France.

Ce document stratégique, structuré autour d'un diagnostic, d'orientations et d'un programme d'actions, constitue le cadre de la politique habitat du territoire pour les six prochaines années. Il embrasse l'ensemble des enjeux liés au logement : parc public et privé, gestion du bâti existant, construction neuve et réponse aux besoins spécifiques des populations.

Trois principes structurants

Le PLHi 2025-2030 repose sur trois piliers :

- ▶ **Renforcer le lien emploi-logement-mobilité**, pour une meilleure cohérence territoriale ;
- ▶ **Faire du "déjà là" le socle des interventions**, en valorisant le parc existant ;
- ▶ **Promouvoir un logement neuf** au service du territoire et de ses habitants, en tenant compte des évolutions démographiques et sociales.

La rédaction du PLHi a mobilisé une gouvernance dédiée, associant l'État, le Département, les 73 communes du territoire et de nombreux acteurs de l'habitat.

Un programme ambitieux et adapté aux besoins

Le programme d'actions du PLHi comprend 30 mesures, dont certaines issues du précédent PLHi, renforcées ou réorientées pour mieux répondre aux enjeux actuels. GPS&O y consacrera 112 M€ sur six ans, dont 97 M€ pour le renouvellement urbain, avec un appui significatif des subventions. Face à une croissance démographique soutenue, au vieillissement de la population et à l'évolution des structures familiales, le territoire devra produire 2 418 logements par an, dont 25 % de logements sociaux, pour accueillir les nouveaux habitants attendus d'ici 2035, qui devraient porter à 460 000 habitants la population totale de GPS&O. Cette production devra répondre à une diversité de besoins liés à l'âge, aux revenus, aux situations familiales et de santé.



"Ce second PLHi reflète une nouvelle fois le souhait des communes. Son ambition est de contribuer à la cohérence des projets de construction avec les capacités actuelles et futures des infrastructures de notre territoire."

Fabienne Devèze

Vice-présidente déléguée à l'habitat

GRANDES CARACTÉRISTIQUES DU POTENTIEL IDENTIFIÉ DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS



49 % sur le secteur Est du territoire
12 % au centre, 39 % sur l'Ouest



74 % en renouvellement urbain
16 % en espace urbain résiduel,
10 % en extension



88 % d'appartements
10 % de pavillons,
2 % de maisons groupées



25 % en locatif social
6 % en locatif intermédiaire,
5 % en accession sociale

Des résultats attendus à l'horizon 2031

Le PLHi vise plusieurs avancées majeures :

- ▶ **L'achèvement des 7 projets** de renouvellement urbain, améliorant les conditions de vie de 50 000 habitants ;
- ▶ **La rénovation de centaines de logements**, publics et privés, pour lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ;
- ▶ **La mise en conformité du territoire** avec le schéma d'accueil des gens du voyage et de trois communes avec la loi SRU ;
- ▶ **La construction de plus de 14 000 logements**, permettant aux habitants de rester sur le territoire, quelles que soient leurs situations.



ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Réseau de chaleur urbain GPS&O poursuit sa politique vertueuse en matière d'énergies renouvelables

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



Sur le territoire de Grand Paris Seine & Oise, la transition énergétique prend une forme concrète et ambitieuse : l'extension du réseau de chaleur de Mantes-la-Jolie. Ce chantier structurant, déployé sur cinq ans, vise à moderniser les installations historiques datant pour partie de 1965, tout en étendant le service aux zones non desservies de Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Limay.

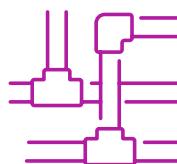
Le principe d'un réseau de chaleur est simple et efficace : une chaufferie centrale produit de la chaleur, distribuée via un réseau de canalisations à plusieurs bâtiments (logements, équipements publics, entreprises...). À Mantes-la-Jolie, la chaufferie du Val Fourré alimente déjà l'équivalent de **8 000 logements** grâce à un réseau de **13,7 km**.

Mais au-delà de sa performance technique, ce réseau se distingue par son engagement environnemental. La chaleur produite repose majoritairement sur la combustion de bois issu de filières locales, complétée par un système de cogénération qui permet de produire simultanément chaleur et électricité.



CHIFFRES CLEFS DU RÉSEAU

DE CHALEUR DE GPS&O



De 13,7 km à 54 km

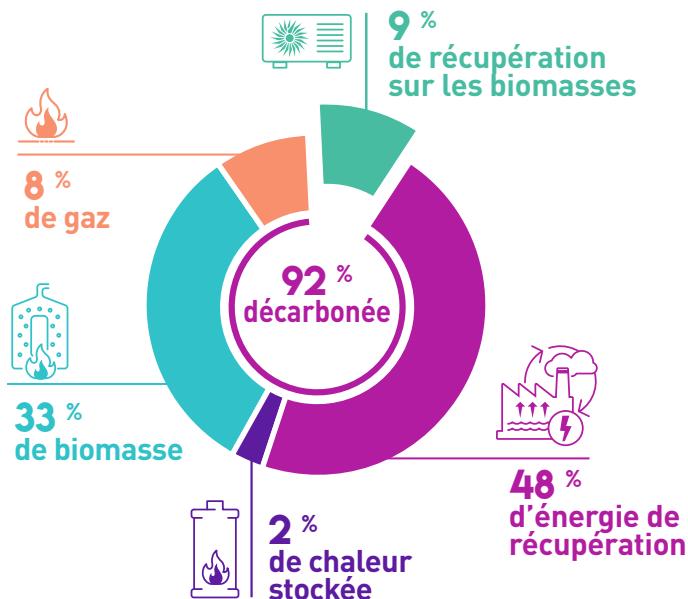
Évolution de la longueur
du réseau de chaleur urbain
à Mantes-la-Jolie



De 8 000

à 20 000 logements
alimentés par la chaufferie
du Val Fourré

UNE CHALEUR DÉCARBONÉE



33 500 tonnes de CO₂
évitées par an, soit l'équivalent
d'un million d'arbres plantés

D'ici 2030, une nouvelle source d'énergie viendra enrichir ce mix : la récupération de chaleur issue de l'usine d'incinération SARPI, située sur le port de Limay. Une innovation qui permettra d'éviter l'émission de **30 000 tonnes de CO₂** par an, soit l'équivalent de l'émission de 25 000 voitures.

L'extension du réseau permettra également de raccorder plus de **220 nouveaux bâtiments, dont des écoles, des hôpitaux, des cinémas, des résidences et des industries**. Une offre inédite sera proposée aux maisons individuelles, avec un raccordement gratuit pour les bâtiments existants entre 2025 et 2028.

Enfin, dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie, le réseau de chaleur urbain offre une **stabilité tarifaire** précieuse pour ses abonnés, en étant peu dépendant des énergies fossiles.

Avec ce projet, GPS&O confirme son engagement pour une ville durable, où performance énergétique rime avec sobriété carbone et solidarité territoriale.



"Le nombre de marchés publics attribués cette année (plus d'une centaine) dans le cadre de la CAO (commission d'appel d'offres) a été plus que doublé par rapport à 2024. Cette augmentation significative témoigne de notre volonté de transparence et d'efficacité de la dépense publique. Ainsi, le Conseil communautaire a opté pour une DSP (délégation de service public), choix le plus judicieux, pour la gestion et l'extension du réseau de chaleur du Mantois."

Michel Lebouc
Conseiller délégué aux achats et à la commande publique



La délégation de service public

Le choix de confier la gestion, l'exploitation et l'extension du réseau de chaleur du Mantois à une DSP (délégation de service public) a été voté par le Conseil communautaire le 27 juin 2024. Ce mode de gestion permet de faire appel à des expertises très spécifiques et surtout de déployer des investissements très importants (plus de 100 M€) sans pour autant mobiliser la capacité d'investissement de la Communauté urbaine.

GPS&O, moteur de la rénovation énergétique dans les Yvelines



Le 11 juin 2025, Grand Paris Seine & Oise a signé le premier Pacte territorial France Rénov' des Yvelines, aux côtés de l'État, du Département, de l'Anah et de neuf autres intercommunalités. Ce pacte ambitieux vise à renforcer l'accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique, dans un contexte national marqué par la suspension temporaire de MaPrimeRénov'.

GPS&O s'impose comme acteur majeur et premier financeur de ce pacte à l'échelle départementale. Avec un engagement de 322 400 € sur trois ans, la Communauté urbaine assure 42,5 % de la contribution totale des intercommunalités. Ce soutien financier témoigne d'une volonté forte d'agir concrètement pour la transition énergétique et la qualité de l'habitat.

Le pacte mobilise au total **10,1 M€** sur la période 2025-2027, répartis entre :

- ▶ **5,6 M€** par l'Anah (56 %)
- ▶ **3,7 M€** par le Département des Yvelines (36 %)
- ▶ **0,75 M€** par les 10 EPCI partenaires (8 %) dont **322 400 €** par GPS&O

Sur son territoire, GPS&O coordonne la mise en œuvre du dispositif avec l'association Énergies Solidaires et ses propres équipes. Ensemble, ils déploient une offre de services complète : information, conseil personnalisé, accompagnement technique et administratif, mobilisation des aides financières. L'objectif est de faciliter l'accès à la rénovation pour tous, en particulier les ménages modestes, et de lutter contre l'habitat indigne.

Ce partenariat structurant permet de **renforcer le maillage territorial des Espaces Conseil France Rénov'** et d'adapter les logements aux enjeux du vieillissement et du confort thermique. Il s'inscrit pleinement dans les priorités de GPS&O en matière de développement durable, de cohésion sociale et d'amélioration du cadre de vie.

Avec ce pacte, GPS&O confirme son rôle de chef de file local de la transition écologique, en plaçant l'accompagnement des habitants au cœur de son action.

RÉPARTITION DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV' DES YVELINES



France Rénov' : un accompagnement renforcé pour la rénovation énergétique

En 2025, GPS&O, via l'association Énergies Solidaires, a intensifié son engagement dans le dispositif France Rénov'. Fort d'un bilan 2024 avec plus de 43 000 personnes accompagnées, le territoire a déployé des animations ciblées pour sensibiliser les habitants à la rénovation énergétique. Les "Rendez-vous Habitat Économie", organisés dans plusieurs communes, ont ainsi proposé des ateliers interactifs animés par des conseillers France Rénov', qui vulgarisent les enjeux et orientent vers des solutions concrètes. Le Forum "Ma Maison Écologique", qui s'est tenu en octobre, à la Fabrique 21, a permis la valorisation des bonnes pratiques locales et le renforcement des synergies autour de l'écoconstruction.

Sensibilisation aux économies d'énergies

12 CONSUMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Déjà 465 tonnes de CO₂ évitées grâce à Voltalis

Depuis novembre 2023, GPS&O et Voltalis déplacent une solution innovante pour réduire la consommation électrique sur le territoire. À ce jour, **3 876 sites** ont été équipés, dont 43 bâtiments publics répartis sur 16 communes, avec une forte mobilisation à Orgeval et Guerville. **3 675 foyers et 158 professionnels** bénéficient de cette installation. Résultat : **838 MWh** effacés et 465 tonnes de CO₂ évitées, soit l'équivalent des émissions annuelles de **465 logements**. Grâce à l'application MyVoltalis, les usagers ont générée **2 315 MWh** d'économies supplémentaires. Avec 81 % de connexions et 50 % d'usages programmés, ce partenariat illustre une mobilisation collective réussie au profit de la sobriété énergétique.

SLIME : agir concrètement contre la précarité énergétique

En 2025, le **Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME)**, porté par GPS&O avec l'appui d'Energies Solidaires, poursuit son déploiement sur le territoire avec une dynamique renforcée, pour lutter contre la précarité énergétique. Dans la continuité de



La communauté urbaine et Voltalis vous aident à réaliser des économies d'énergie !

Grâce à ce thermostat connecté 100% gratuit !

En partenariat avec :

SEINE & OISE

Voltalis

2024 marquée par l'accompagnement de 234 ménages en situation de précarité énergétique, l'association intensifie ses actions de terrain et de sensibilisation.

Le cœur du dispositif repose sur des visites sociotechniques à domicile, réalisées par une équipe de chargés de visite. Ces interventions permettent de poser du matériel économique (mousseurs, ampoules LED, rideaux isolants...) et d'orienter les ménages vers des solutions adaptées.

En parallèle, **Energies Solidaires** mène des animations ciblées pour mobiliser les acteurs sociaux et les habitants : stands Nomad'APPART, ateliers écogestes, fresque de la précarité, etc. Ces formats interactifs permettent de sensibiliser efficacement aux économies d'énergie et d'eau.

Le projet "**Plomberie Solidaire**" à Poissy, en partenariat avec SUEZ, a été reconduit en 2025. Il combine animations et diagnostics pour lutter contre les fuites d'eau dans les foyers vulnérables.

Enfin, l'accompagnement renforcé des ménages en grande difficulté progresse fortement (+ 94 % par rapport à 2023), avec un suivi personnalisé et des démarches facilitées auprès des organismes sociaux.

TERRE&O Un campus des transitions en devenir

À Carrières-sous-Poissy, le projet TERRE&O amorce une transformation ambitieuse de la matériauthèque en campus des transitions. Faisant suite à l'appel à projet lancé en décembre 2024, il vise à créer un lieu pédagogique et démonstratif autour de l'habitat durable, de l'énergie, de l'eau et des déchets. Les 300 m² existants seront reconfigurés en parcours immersif, incluant les

extérieurs comme vitrine des solutions durables. Ouvert aux habitants, scolaires et professionnels, TERRE&O proposera animations, expositions, comité scientifique et réseau d'acteurs économiques. Ce projet incarne une nouvelle étape pour GPS&O, en lien avec les infrastructures locales, et s'affirme comme un catalyseur territorial au service de la transition écologique.

Chantiers à faibles nuisances

Un engagement pour le confort des riverains



Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Éco-quartier de Chanteloup-les-Vignes, GPS&O a signé une charte communautaire des chantiers à faibles nuisances, véritable outil de pilotage pour des travaux plus durables et mieux acceptés. Cette charte encadre les interventions sur l'espace public et privé afin de réduire les nuisances (bruit, poussière, circulation) et limiter les impacts environnementaux.

Elle prévoit des points de contrôle précis :

- ▶ audits réguliers,
- ▶ suivi des déchets,
- ▶ gestion des flux,
- ▶ communication proactive avec les riverains.

Des formations sont dispensées aux équipes, et des technologies vertes sont encouragées. Les bénéfices attendus sont multiples : qualité de vie préservée, cohésion sociale renforcée, et chantiers plus sûrs et accessibles. Ce dispositif structurant fait des travaux un levier de transition écologique, tout en garantissant transparence et dialogue avec les habitants.



Carte "Manger local" Une 3^e édition pour savourer le territoire



Rééditée en 2025, la carte "Manger local – escapade gourmande" recense une quarantaine de points de vente et lieux de cueillette sur le territoire de GPS&O. Accessible gratuitement en version papier et numérique, elle valorise les circuits courts et les savoir-faire locaux.

Ce guide pratique, réalisé avec Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval (ADADSA), soutient une alimentation durable, renforce l'économie agricole locale et sensibilise à la préservation de l'environnement.



**Une invitation à consommer autrement,
au plus près des producteurs.**

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20251212-2025_054-DE



Fresque réalisée sur le Château d'eau de Boinville-en-Mantois par Frédéric Garcia.

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE **2025**



GRAND PARIS
SEINE
& OISE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Immeuble Autoneum
Rue des Chevries
78410 Aubergenville

► gpseo.fr

Achères
Andrésy
Arnouville-lès-Mantes
Aubergenville
Auffreville-Brasseuil
Aulnay-sur-Mauldre
Boinville-en-Mantois
Bouafle
Breuil-Bois-Robert
Brueil-en-Vexin
Buchelay
Carrières-sous-Poissy
Chanteloup-les-Vignes
Chapet
Conflans-Sainte-Honorine
Drocourt
Ecquevilly
Épône
Évecquemont

Favrieux
Flacourt
Flins-sur-Seine
Follainville-Dennemont
Fontenay-Mauvoisin
Fontenay-Saint-Père
Gaillon-sur-Montcient
Gargenville
Goussonville
Guernes
Guerville
Guitrancourt
Hardricourt
Hargeville
Issou
Jambville
Jouy-Mauvoisin
Jumeauville
Juziers
La Falaise
Lainville-en-Vexin
Le Tertre-Saint-Denis
Les Alluets-le-Roi
Les Mureaux
Limay
Magnanville
Mantes-la-Jolie
Mantes-la-Ville
Médan
Méricourt
Meulan-en-Yvelines
Mézières-sur-Seine
Mézy-sur-Seine
Montalet-le-Bois
Morainvilliers
Mousseaux-sur-Seine
Nézel
Oinville-sur-Montcient

Orgeval
Perdreauville
Poissy
Porcheville
Rolleboise
Rosny-sur-Seine
Sailly
Saint-Martin-la-Garenne
Soindres
Tessancourt-sur-Aubette
Triel-sur-Seine
Vaux-sur-Seine
Verneuil-sur-Seine
Vernouillet
Vert
Villennes-sur-Seine



Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise
Immeuble Autoneum
Rue des Chevries
78410 Aubergenville

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

RAPPORT 2025

Réunion du mardi 23 septembre 2025

Sommaire

1.	Avant-propos	3
2.	Objet du rapport	3
3.	Rappel liminaire : cadre général des transferts de charges	3
3.1	Rôle de la CLECT	4
4.	Evaluation des charges transférées de la Commune des Mureaux vers la Communauté urbaine.....	6
4.1	Compétence Crématorium	6
4.2	Compétence « Membre du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la base de loisirs du Val de Seine	8
5.	Vote de la commission.....	9
6.	ANNEXES	10

1. Avant-propos

Les membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), dûment convoqués, se sont réunis le mardi 23 septembre 2025 à 18h00 Salle Mozart - Immeuble Autoneum - rue des Chevries à Aubergenville.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est composée de 94 membres désignés par délibération des conseil municipaux des communes qu'ils représentent.

Nombre de membres présents : **64**

Nombre de membres représentés (pouvoirs) : **10**

Nombre de membres absents : **30**

Feuilles d'émargements et de résultats disponibles en annexe.

2. Objet du rapport

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, prévoit que les communautés urbaines exercent, de plein droit, en lieu et place de leurs communes membres, la compétence « création, gestion et extension des crématoriums », incluant les équipements existants, à compter de sa date d'entrée en vigueur. Ainsi par délibération du Conseil Communautaire du 28 novembre 2024, la compétence Crématorium exercée par la Commune des Mureaux a été transférée à la Communauté urbaine le 1^{er} janvier 2025, d'une part.

Par délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2025, la compétence de la Commune des Mureaux en qualité de membre du syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la base de loisirs du Val de Seine (SMEAG) a été transférée à la Communauté urbaine. Les communes membres de la Communauté urbaine disposaient d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération susnommée pour délibérer.

Le défaut de réponse dans le délai imparti emportait décision favorable. Quatre communes de l'EPCI ont délibéré favorablement, les soixante-neuf autres communes n'ont pas délibéré, leurs décisions sont donc réputées favorables. La compétence a été transférée le 1^{er} juillet 2025, d'autre part.

Ce rapport propose de procéder à l'évaluation du coût des charges transférées de la commune des Mureaux au profit de la communauté urbaine suite au transfert de la compétence crématorium ainsi que de la compétence relative à sa qualité de membre du syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la base de loisirs du Val de Seine.

3. Rappel liminaire : cadre général des transferts de charges

Le cadre général de l'évaluation des transferts de charges à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ayant adopté le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) est régi par les dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI).

3.1 Rôle de la CLECT

La CLECT a pour mission d'évaluer le coût des charges transférées.

Cette évaluation doit respecter le cadre législatif défini par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, codifié au IV de l'article 1609 nonies C du CGI.

3.1.1 Procédure de droit commun

La procédure de droit commun modifiée par l'article 148 de la loi de finances pour 2017¹ est applicable dans le cadre d'un transfert de compétence et distingue deux types de charges, avec un mode d'évaluation des dépenses propre à chacun :

- 1) Les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement sont évaluées à partir de leur coût réel dans les budgets lors de l'exercice précédent ou dans les comptes administratifs de la collectivité territoriale des exercices sur la période de référence ;
- 2) Les charges liées à un équipement, évaluées à partir d'un coût annualisé prenant en compte l'ensemble des dépenses nécessaires à l'entretien et au renouvellement du bien, sont calculées sur la durée normale d'utilisation et ramenées à l'année. La notion de coût moyen annualisé (CMA) est destinée à donner à la collectivité bénéficiaire du transfert la capacité de financer le renouvellement du patrimoine transféré, dans la configuration existante au moment du transfert, indépendamment du mode de financement choisi.

Conformément au sixième alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, le coût des dépenses transférées est réduit des ressources afférentes à ces charges.

Les charges sont évaluées en tenant compte des éventuels intérêts bancaires en cas d'emprunt.

Le rapport adopté par la CLECT indiquant le montant des charges transférées doit être approuvé à la majorité qualifiée des communes de l'EPCI, soit :

- une remise du rapport de CLECT dans les neuf mois suivant le transfert,
- son approbation par les conseils municipaux à la majorité qualifiée dans les trois mois suivant la remise du rapport.

A défaut de transmission du rapport dans les neuf mois ou d'approbation à la majorité qualifiée des conseils municipaux, le coût net est déterminé par le Préfet selon les modalités suivantes :

- dépenses de fonctionnement : moyenne sur trois ans des dépenses minorées des ressources afférentes, actualisée selon l'indice des prix,
- dépenses d'investissement : moyenne sur sept ans des dépenses minorées des ressources afférentes, actualisée selon l'indice de formation brute de capital fixe (FBCF) des administrations publiques.

¹ Loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour le compte de l'année 2017

3.1.2 Procédure dérogatoire

Une méthode dite dérogatoire peut être proposée considérant qu'il est indispensable que l'ensemble des communes soient en accord avec les montants retenus sur leurs attributions de compensation.

Cette méthode n'est en effet permise que dans le cadre de la fixation ou de la révision libre de l'attribution de compensation, après délibération du Conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers, et après délibérations concordantes à la majorité simple de chaque conseil municipal.

En effet, la loi prévoit, conformément au 1°bis - alinéa V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts une procédure dérogatoire de fixation des attributions de compensation : « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ». Ainsi, seules les communes concernées par la révision de leur attribution de compensation doivent se prononcer : la révision des attributions de compensation « peut s'opérer, dès lors qu'elle recueille l'accord des seules communes membres concernées par la révision ».

A défaut d'accord, le montant de l'attribution est fixé dans les conditions de droit commun (dans le cas d'un transfert de compétence) ou reste inchangé (cas d'une modification ultérieure des attributions de compensation).

Les modalités de fixation libre des attributions de compensation doivent s'appuyer sur le travail de la CLECT : « L'organe délibérant (...) ne peut statuer que sur la base d'évaluations expresses figurant dans le rapport qui lui est soumis. A défaut, il lui incombe de solliciter des projections complémentaires et de faire objectiver par la CLECT toute hypothèse qui ne figurera pas dans le rapport initial.

Dès lors qu'il lui appartient de procéder à la révision libre des attributions de compensation (...), le Conseil communautaire ne peut se reconnaître la faculté d'introduire de lui-même des éléments nouveaux non expertisés et non chiffrés par la CLECT ou d'imposer aux communes des sujétions qui ne soient pas expressément motivées par un besoin de financement dûment identifié par les parties en présence »².

Les travaux de la présente CLECT se placent dans le cadre de la présente procédure dérogatoire selon un mécanisme de révision libre du montant des attributions de compensation pour la commune des Mureaux faisant suite au transfert de l'exercice des compétences crématorium et base de loisirs anciennement communales vers l'échelon intercommunal. Conformément à l'article 1609 nonies C-V-1 bis du code général des impôts, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision seront donc fixés librement par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et du Conseil municipal de la commune des Mureaux, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ; la commune des Mureaux étant la seule concernée par la révision du montant de l'attribution de compensation.

² Question écrite n° 23253 de Madame Estelle Grelier, publiée au Journal Officiel (JO) le 9 avril 2013, réponse publiée au JO le 30 juillet 2013.

4. Evaluation des charges transférées de la Commune des Mureaux vers la Communauté urbaine

4.1 Compétence Crématorium

Le territoire communautaire dispose d'un crématorium situé aux Mureaux, sis 1 allée de la Nouvelle France. Ce site regroupe à la fois des activités liées au crématorium mais aussi celles liées à l'activité funérarium. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la Communauté urbaine exerce la compétence crématorium en application des dispositions de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS.

Ainsi par délibération du Conseil Communautaire n°CC_2024-11-28_04 du 28 novembre 2024, la compétence crématorium exercée jusqu'alors par la Commune des Mureaux a été transférée à la Communauté urbaine le 1^{er} janvier 2025.

Elle prévoit et approuve :

- le transfert à la Communauté urbaine de la compétence « création, gestion et extension des crématoriums » au 1^{er} janvier 2025,
- le transfert du crématorium des Mureaux et de l'intégralité de son terrain, au bénéfice de la Communauté urbaine,
- la clé de répartition des recettes, des charges et du bâtiment à concurrence de 52 % pour la Communauté urbaine et 48 % pour la commune des Mureaux compte tenu du fait que le site regroupe les compétences crématorium et funérarium, cette dernière demeurant une compétence communale,
- une présentation des charges transférées à la CLECT qui rendra son rapport définitif, au plus tard, dans les neuf mois après la date du transfert,
- l'avenant n°7 relatif au transfert partiel du contrat de délégation de service public du crématorium des Mureaux à la Communauté urbaine pour l'activité liée au crématorium,
- le règlement intérieur relatif à l'utilisation du crématorium.

Les dépenses de fonctionnement supportées par la commune des Mureaux pour les trois derniers exercices sont les suivantes³ :

	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	2 071,45 €	2 274,08 €	2 842,53 €

La moyenne annuelle des dépenses de fonctionnement s'élève donc à : 2 396,02 €

La délibération n°CC_2024-11-28_04 du 28 novembre 2024 relative au transfert de la compétence crématorium a approuvé une clé de répartition des charges et des recettes à concurrence de 52 % pour la Communauté urbaine et 48 % pour la commune des Mureaux.

Le montant moyen des dépenses de fonctionnement de la commune des Mureaux s'élève donc à 1 150,09 € ce qui constitue une économie de 1 245,93 €.

S'agissant d'un contrat de concession, aucune dépense d'investissement n'est supportée par la personne publique⁴.

³ Données issues assureur de la ville des Mureaux

⁴ Articles 2, 7 à 14 et 32 à 38 du contrat de concession / Avenant n°5 du 6 juillet 2017

Conformément à l'alinéa 6 du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, il est nécessaire de déduire du coût des dépenses transférées, les ressources afférentes à ces charges.

La commune des Mureaux bénéficie d'une redevance annuelle constituée :

- d'une partie fixe et révisée au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice des prix à la consommation
- d'une partie variable applicable au chiffre d'affaires des crémations et définie comme suit :
 - entre 0 et 1100 crémations : 3% du chiffre d'affaires H.T. des crémations,
 - entre 1101 et 1300 crémations : 5% du chiffre d'affaires H.T. des crémations,
 - entre 1301 et 1500 crémations : 6% du chiffre d'affaires H.T. des crémations,
 - entre 1501 et 1800 crémations : 8% du chiffre d'affaires H.T. des crémations,
 - 1801 crémations et plus : 10% du chiffre d'affaires H.T. des crémations.

Elle bénéficie également de produits financiers issus du retraitement des résidus métalliques. La Communauté urbaine a fait le choix d'affecter cette recette à une contribution à l'organisation des obsèques des personnes dépourvues de ressources en la reversant aux différentes communes de l'EPCI au prorata du nombre de cas correspondant.

Les recettes perçues par la Commune des Mureaux pour les trois derniers exercices sont les suivantes⁵ :

	2022	2023	2024
Redevance d'occupation	62 574	61 141 €	67 684 €
Valorisation des métaux	-	41 085 €	38 815 €
Recettes de fonctionnement	62 574 €	102 226 €	106 499 €

La moyenne annuelle des recettes de fonctionnement s'élève donc à : 90 433 €

La délibération n°CC_2024-11-28_04 du 28 novembre 2024 relative au transfert de la compétence crématorium a approuvé une clé de répartition des charges et des recettes à concurrence de 52 % pour la Communauté urbaine et 48 % pour la commune des Mureaux.

Le montant moyen des recettes perçues par la commune des Mureaux s'élève donc à 43 407,84 €, ce qui constitue une baisse des recettes d'un montant moyen de 47 025,16 €.

Conformément au V de l'article 1609 nonies C 1^o al 2 du code général des impôts, lorsque l'attribution de compensation est négative, l'établissement public de coopération intercommunale peut demander à la commune d'effectuer, à due concurrence, un versement à son profit.

Le montant du transfert de charges de la commune des Mureaux vers la Communauté urbaine est évalué à 1 245,93 €, le montant des recettes transférées est évalué à 47 025,16 € soit un solde de - 45 779,23 € en fonctionnement correspondant à une baisse des recettes pour la commune des Mureaux.

⁵ Données issues des rapports d'activité annuels et comptes sociaux du délégataire

4.2 Compétence « Membre du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la base de loisirs du Val de Seine

Lors de sa création, le 1^{er} janvier 2016, la Communauté urbaine est devenu membre du syndicat et a exercé la compétence « membre du syndicat de gestion de la base de loisirs du Val de Seine » en lieu et place de l'ancienne Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine et par substitution des communes de Triel-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.

La commune des Mureaux, quant à elle, bien que membre de la Communauté urbaine mais initialement membre de l'EPCI Seine et Vexin Communauté d'Agglomération, a continué à exercer cette compétence en son nom propre.

Afin d'assurer une cohérence territoriale, une efficience et une équité entre l'ensemble des communes et d'harmoniser la situation juridique des quatre communes membres de la Communauté urbaine au sein de ce syndicat mixte, cette dernière a souhaité exercer cette compétence pour l'ensemble des communes concernées.

Ainsi, par délibération n°CC_2025-02-13_01 du 13 février 2025, la compétence « membre du syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la base de loisirs du Val de Seine » a été transférée à la Communauté urbaine en date du 1^{er} juillet 2025.

Elle prévoit :

- le transfert de la compétence de la commune des Mureaux à la Communauté urbaine,
- que les communes se prononcent sur ce transfert dans un délai de trois mois à compter de la date de notification, précisant que le défaut de réponse dans le délai requis vaut avis favorable,
- que le syndicat mixte modifie ses statuts dès lors que les délibérations de l'EPCI et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale (majorité des deux tiers représentant la moitié de la population ou la moitié représentant les deux tiers) seraient concordantes,
- une présentation des charges transférées à la CLECT qui rendra son rapport définitif, au plus tard, dans les neuf mois après la date du transfert,
- une modification des statuts par arrêté préfectoral.

La délibération a été notifiée à l'ensemble des communes membres le 18 mars 2025.

Les communes de Chanteloup-les-Vignes, Jumeauville, Meulan-en-Yvelines et le Tertre-Saint-Denis ont délibéré favorablement dans le délai imparti. En l'absence de délibération contraire, les décisions des autres communes sont réputées favorables.

Les dépenses de fonctionnement supportées par la commune des Mureaux pour les trois derniers exercices sont les suivantes⁶ :

	2022	2023	2024
Participation ⁽¹⁾	55 576,00 €	75 000,00 €	128 501,76 €

La moyenne annuelle des dépenses de fonctionnement s'élève donc à : 86 359,25 €

⁶ Données issues du grand livre tiers de la ville des Mureaux

Le montant du transfert de charges de la commune des Mureaux vers la Communauté urbaine est évalué à 86 359,25 € en fonctionnement soit une économie pour la commune des Mureaux.

Pour rappel, les dépenses supportées par la Commune des Mureaux correspondent à des dépenses de fonctionnement non couvertes par les recettes d'exploitations et supportées par moitié par le Département des Yvelines.

L'autre moitié est supportée, à la fois, par la commune des Mureaux et par la Communauté urbaine (pour les communes de Triel sur Seine, Verneuil-sur-Seine et Vernouillet) au prorata du nombre d'habitants.

Les dépenses d'investissement sont, quant à elles, supportées par la Région Île-de-France conformément aux statuts du SMEAG du Val de Seine.

5. Vote de la commission

La Présidente propose à la commission :

- D'évaluer le coût annuel des charges transférées de la commune des Mureaux vers la Communauté urbaine à la somme de - 45 779,23 € pour la compétence crématorium.

Votes pour : 69

Votes contres : 2

Abstention : 1

La proposition est ADOPTEE A LA MAJORITE

- D'évaluer le coût annuel des charges transférées de la commune des Mureaux vers la Communauté urbaine à la somme de 86 359,25 € en sa qualité de membre du syndicat de gestion de la base de loisirs du Val de Seine.

Votes pour : 64

Votes contres : 2

Abstention : 8

La proposition est ADOPTEE A LA MAJORITE

- D'appliquer ces évaluations dans le calcul des attributions de compensation de la commune des Mureaux à compter de l'année civile 2025. La compétence relative à la base de loisirs du Val de Seine ayant été transférée au 1^{er} juillet 2025, elle sera, pour l'année concernée, évaluée à 50% du montant annuel.

Votes pour : 67

Votes contres : 1

Abstention : 6

La proposition est ADOPTEE A LA MAJORITE

6. ANNEXES

Liste des membres de la CLECT

Délibérations n°CC_2024-11-28_04.0 du 28 novembre 2024 et CC_2025-02-13_01 du 13 février 2025

Feuilles d'émargements et de résultats

Aubergenville, le 23 septembre 2025

La Présidente de la Commission Locale
d'Evaluation des Charges Transférées



Suzanne JAUNET